

# France Forum

- *Uruguay Round :  
fiction et réalités*
- *L'agriculture dans la tourmente*
- *Transplantations d'organes :  
de l'éthique à la loi*
- *Aménagement du territoire  
et urbanisme*
- *La responsabilité de Vichy*
- *Problèmes d'Ukraine*
- *Aux sources de l'européisme*
- *Arts et lettres*

Dominique BAUDIS - Michel DEBATISSE - Christian BYK - Claude HURIET  
François GUÉRARD - Jean CHÉLINI - François FEJTÓ - Jean BOISSONNAT  
René PUCHEU - Philippe SÉNART - Jean ONIMUS - Henri BOURBON  
Jean-Louis DUTRONC - Marc DARMON - Jean AUBRY.

## OUEST-FRANCE : DE LA COMMUNE AU MONDE

Premier quotidien de France, Ouest-France est le journal de Basse-Normandie, de Bretagne et des Pays de la Loire.

### Journal régional

Par ses informations locales, Ouest-France donne à ses trois millions de lecteurs la possibilité de participer à la vie de leur commune, de leur département.

Pour en être proche, Ouest-France a tissé dans l'Ouest un réseau serré d'informateurs : plus de 260 journalistes (sur les 370 que compte la rédaction) sont présents dans les 65 rédactions et bureaux ouverts en Basse-Normandie, Bretagne et Pays de Loire. Ils s'appuient sur près de 2 000 correspondants qui résident dans les chefs-lieux de cantons, les communes importantes, les quartiers des grandes villes. L'actualité de l'Ouest, couverte par cette équipe, totalise chaque jour plus de 100 000 lignes, 1 200 photos, près de 400 pages locales réparties en 38 éditions.

### Journal national

Plus de quinze pages d'informations générales permettent aux lecteurs d'Ouest-France de vivre au rythme de la France, de l'Europe et du Monde.

Une rédaction à Paris, des correspondants dans une vingtaine de capitales (de Washington à Pékin, de Bruxelles au Cap...), un abonnement aux agences de presse internationales (AFP, AP, Reuter), donnent à Ouest-France les moyens de présenter un panorama de l'actualité mondiale, de commenter les faits importants et d'expliquer les dossiers sensibles du pays comme de la planète entière.

### Une performance au service d'un idéal

Les 860 000 exemplaires d'Ouest-France qui sont, en moyenne, mis en vente chaque nuit sont imprimés sur six rotatives installées à Chantepie, près de Rennes, et une septième à La Chevrolière, au sud de Nantes. 1 700 salariés travaillent à temps complet au journal.

Sa croissance et sa modernisation au fil des décennies ont été rendues possibles par le désintéressement des actionnaires qui, depuis la création du journal le 7 août 1944, ont renoncé à toute rémunération du capital de façon que l'argent maintenu au journal permette d'améliorer sans cesse le service des lecteurs et de la Région.

En 1990, Ouest-France a franchi une étape décisive en adoptant à l'unanimité des actionnaires présents à une assemblée générale (plus de 90 % des actions) une réforme juridique qui met le titre hors de portée des convoitises en en donnant la propriété à une association loi 1901 à but lucratif, "l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste".

Ainsi peut être développé l'idéal d'Ouest-France : permettre à chaque citoyen de se sentir solidaire des diverses communautés dont il fait partie, de la Commune au Monde, en lui donnant une information respectueuse de la liberté des consciences, de la dignité des personnes, de la pluralité des opinions.

*Publicité*

---

*Nous demandons à nos abonnés qui changent de domicile de bien vouloir nous indiquer leur nouvelle adresse sans omettre de mentionner leur ancienne adresse. Merci.*

---

France-Forum a été créé en 1957 par **E. Borne, H. Bourbon, J. Fontanet, J. Lecanuet et M-R. Simonnet.**

De 1957 à 1993 chaque numéro de France-Forum a comporté les "Propos du temps" d'**Etienne Borne.**

Directeur de la publication : **René Plantade** — Secrétariat-Abonnements : **Thérèse Desplanques**

Commission Paritaire n° 60361 — Dépôt légal n° 2543

Composition et Impression : **VIENNE IMPRIM'** — 23, quai Jean-Jaurès — 38200 VIENNE — Tél. 74 85 47 06 — Télécopie 74 31 65 64

Photos : Eric Préau/Sygma - Bureau/Sygma - Roger-Viollet - Grand'Angle/Philippe Gromelle.

# FRANCE FORUM

COMITÉ DE DIRECTION  
Henri Bourbon, Jean Aubry

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris  
C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 45 55 10 10  
Abonnement annuel ..... 120 F  
Abonnement de soutien ..... de 150 F à 200 F

## Sommaire 289-290

Octobre-Décembre 1993  
30 F

### DOSSIERS ET ÉTUDES

- L'URUGUAY ROUND : FICTION ET RÉALITÉS**  
PAR DOMINIQUE BAUDIS ..... p. 2
- L'AGRICULTURE FRANÇAISE DANS LA TOURMENTE  
EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE**  
PAR MICHEL DEBATISSE ..... p. 8
- QUESTIONS ÉTHIQUES ET JURIDIQUES  
POSÉES PAR LES TRANSPLANTATIONS D'ORGANES**  
**LE DROIT DE LA TRANSPLANTATION  
D'ORGANES EN EUROPE**  
PAR CHRISTIAN BYK ..... p. 15
- TRANSPLANTATIONS D'ORGANES :  
DE L'ÉTHIQUE A LA LOI**  
PAR CLAUDE HURIET ..... p. 19
- SCHÉMAS DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME : QUEL CONTENU ?**  
PAR FRANÇOIS GUÉRARD ..... p. 21
- LA RESPONSABILITÉ DE VICHY**  
PAR JEAN CHÉLINI ..... p. 27
- L'UKRAINE EN EUROPE**  
ENTRETIEN DE FRANÇOIS FEJTŐ  
AVEC L'EX-DISSIDENT SOVIÉTIQUE  
LEONID PLIOUCHTCH,  
PATRIOTE UKRAINIEN ..... p. 30
- LE POINT DE VUE DE JEAN BOISSONNAT** ..... p. 33
- AUX SOURCES DE L'EUROPÉISME :  
FAUT-IL CÉLÉBRER L'ABBÉ OU LE COMTE ?**  
PAR RENÉ PUCHEU ..... p. 37

### ARTS ET LETTRES

- LA VIE LITTÉRAIRE**  
PAR PHILIPPE SÉNART ..... p. 43
- ÉTRANGETÉ DE L'ART**  
INTERVIEW DE JEAN ONIMUS  
PAR HENRI BOURBON ..... p. 51
- LA TRAVIATA AUX CHORÉGIES D'ORANGE  
L'HISTORIQUE ET LE SPECTACLE**  
PAR JEAN-LOUIS DUTRONC ..... p. 55
- DISQUES**  
PAR MARC DARMON ..... p. 57

### NOTES DE LECTURE

- MÉMOIRES DE L'ENTREPRISE  
DE MICHEL DRANCOURT**  
PAR JEAN AUBRY ..... p. 58
- THE KNIGHT MONKS OF VICHY FRANCE.  
URIAGE 1940-1945 DE JOHN HELLMAN**  
PAR JEAN ONIMUS ..... p. 60
- TRAMES HISTORIQUES**  
PAR JEAN CHÉLINI ..... p. 61

# L'URUGUAY ROUND : FICTION ET RÉALITÉS

par Dominique BAUDIS

**L**a négociation de l'Uruguay Round est entrée dans une phase décisive et délicate. En premier lieu, parce que la Communauté s'est finalement décidée à remettre en cause le pré-accord dit de Blair House sur l'agriculture, donnant en cela raison au gouvernement français. En second lieu, parce que les discussions sur l'industrie et les services ont pu progresser, alors qu'en principe la négociation doit s'achever le 15 décembre. Le gouvernement risque de se trouver placé alors devant un redoutable dilemme : accepter un accord boiteux ou bâclé, et très largement à l'avantage des Américains, fruit d'une négociation tronquée, ou refuser celui-ci, au risque de faire de la France un bouc émissaire commode, et de l'isoler de ses partenaires. C'est pourquoi, avant cette échéance, il est impératif de bien séparer la fiction des réalités.

## LE DÉROULEMENT DE LA NÉGOCIATION

Avant d'en venir au fond, plusieurs remarques s'imposent en ce qui concerne le déroulement de la négociation elle-même :

1 - Les Etats-Unis n'ont jamais accepté l'existence de la Politique Agricole Commune (PAC). Depuis le début, ils veulent sa destruction. Ils n'ont jamais eu de cesse d'atteindre cet objectif, et encore plus depuis que la Communauté Economique Européenne (CEE) est devenue pour eux un concurrent sérieux. Dans cette guerre d'usure, ils ont marqué un point en 1982, en obtenant que l'agriculture soit incluse dans la négociation qui suivrait le Tokyo Round. Je rappellerai en passant qu'à cette date, c'est Pierre Mauroy qui était Premier Ministre.

2 - La Commission des Communautés Européennes n'a pas respecté le mandat qui lui avait été donné par le

Conseil des Ministres et n'a pas su négocier intelligemment et efficacement. Elle a commis de nombreuses erreurs :

- elle a cherché un accord sur l'agriculture seule, alors même que la négociation devait porter sur 15 dossiers et que, pour tout ce qui n'était pas agricole, elle n'avancé pas, du fait de la mauvaise volonté américaine. Cette stratégie était contraire à ce qui avait été convenu en 1986 à Punta del Este, puisque le communiqué publié à la fin de la conférence qui a donné le coup d'envoi de la négociation indiquait, conformément à une demande de la France (via la Communauté), que la négociation devait être "globale et équilibrée",

- la Commission a lié les dossiers propres à l'Uruguay Round et le "volet soja", qui n'avait rien à voir avec cette négociation, puisqu'il était simplement la conséquence de la condamnation de la Communauté par une instance arbitrale (panel) du General Agreement on Trade and Tariffs (GATT).

Les Américains ont tiré le plus grand profit de cette dernière erreur : ils ont décidé de se montrer conciliants sur le dossier le moins important pour eux, le volet soja, pour se montrer intraitables sur le reste ; et ils sont parvenus à leurs fins.

Cela s'est fait d'autant plus aisément que la Commission a voulu à tout prix conclure avant la fin de 1992. Les négociateurs, qui étaient pressés d'en finir, portent une large responsabilité dans cette dérive. Mais l'ensemble de la Commission et son Président y ont, eux aussi, eu leur part.

Quant au contenu de l'accord, quel manque de sérieux ! Il est très vite apparu que des désaccords subsistaient ; c'est seulement en février de cette année, soit trois mois après la "signature" de l'accord, qu'un texte

officiel a été publié par la Commission. Et, aujourd'hui encore, il y a des divergences de "lecture" entre la CEE et les USA, sur des points qui ne sont pas mineurs (l'ouverture du marché communautaire, la clause dite de paix).

3 - A l'époque, le gouvernement français a singulièrement manqué de vigilance et de savoir-faire pour défendre les intérêts de notre agriculture. Il a accepté le face-à-face USA/Communauté et n'a pas cherché la moindre alliance avec les pays non membres de la Communauté dont on savait pourtant qu'ils n'étaient pas disposés à accepter les thèses américaines.

4 - Les agriculteurs ont eu parfaitement conscience de ces carences et ont eu le sentiment d'avoir été floués, comme ils venaient de l'être lors des discussions sur la réforme de la PAC. Le gouvernement de M. Balladur a donc eu fort à faire pour redresser le cours de cette négociation mal engagée. Il s'y est employé avec détermination.

Avant d'aborder les différents aspects de la négociation, il importe de bien mettre les choses en perspective.

1 - L'enjeu économique global de l'Uruguay Round est loin d'avoir l'importance qu'on lui donnait il y a quelques mois, à l'instigation des Anglo-Saxons.

Le Tokyo Round, qui s'est terminé en 1979, n'a eu qu'une incidence faible sur la croissance des échanges mondiaux. Pour ce qui est de la négociation actuelle, il est difficile de chiffrer son impact ; mais il ne faut pas se leurrer : il sera plus que limité. En 1992, des économistes de l'OCDE ont estimé que la baisse des droits de douane entraînerait en 2002, soit après dix ans, un revenu supplémentaire de 200 milliards de dollars, soit 0,5 % du produit intérieur brut mondial. Déjà faible, ce supplément ne profitera pas à tous ; en effet, l'étude souligne que "les plus grands changements devraient se produire dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), qui enregistrent un recul de 7 % de leur Produit Intérieur Brut (PIB) rural et un accroissement de 0,3 % de leur PIB urbain". En fait, ce que l'on recherche, c'est simplement qu'un accord crée un choc psychologique qui contribue à la reprise mondiale.

2 - En revanche, l'enjeu agricole est d'une importance capitale pour les Etats-Unis. Si tel n'était pas le cas, auraient-ils déployé une telle ardeur pour parvenir à leurs fins ? Ce qui est en jeu, c'est bel et bien la capacité à alimenter la plus grande partie du globe : le tiers-monde, qui satisfait de moins en moins ses besoins, les pays de l'ex-URSS et les marchés en croissance de l'Extrême-Orient. Les USA veulent être les seuls à disposer de l'arme alimentaire et pouvoir l'utiliser pour mieux asseoir leur domination, en dépit de leur déclin économique. Il leur faut donc briser la capacité d'intervention agricole de la CEE ; compte tenu de ses atouts, c'est en fait la France qui se trouve visée.

3 - Les autres dossiers (industrie et, surtout, services) sont beaucoup plus délicats pour les Etats-Unis. Pour une raison simple : ce qui est en jeu, ce n'est plus l'accès

aux marchés tiers, comme pour les céréales, c'est l'ouverture du marché américain lui-même. Les USA ont donc beaucoup à perdre, ce qui explique leur double jeu, leurs réticences, leurs volte-face et, finalement, leur peu d'empressement à négocier vraiment.

En fait, si tout s'était passé comme le gouvernement Bush le souhaitait, l'Europe aurait été dupée. Elle aurait accepté un accord sur l'agriculture conforme aux souhaits des Américains, mais n'aurait obtenu aucune contrepartie pour les échanges de biens et de services, tout simplement parce que les Américains ne le voulaient pas. Et ils ne le veulent toujours pas.

4 - A ce jour, la négociation s'est surtout limitée à un affrontement entre les USA et la CEE. Ce qui n'est pas sans conséquences :

- le Japon a réussi à se faire oublier et à ne rien mettre sur la table, alors que c'est le pays le plus développé le plus protectionniste du monde (si l'on exclut l'énergie, les importations japonaises représentent 5 % du PIB, contre 8 % pour les USA, mais 17 % pour la France ),

- le problème des rapports Nord-Sud a été complètement occulté, alors qu'il constitue un problème d'une extrême gravité, tragique à certains égards. Il faut en effet rappeler que les prix, exprimés en valeur réelle, des matières premières exportées par les pays du Sud sont aujourd'hui à leur niveau le plus bas depuis la seconde guerre mondiale.

Comme ce problème n'est pas discuté, il n'est pas possible de remettre en cause le statut de certains pays. Durant les vingt dernières années, l'ouverture, librement consentie, des pays industrialisés, a permis à un certain nombre de pays de l'Asie du Sud-Est de réussir leur décollage économique. Ils continuent à être considérés comme des pays en développement, donc à bénéficier des avantages accordés à cette étiquette, alors qu'il n'en sont plus à ce stade et pourraient, de ce fait, ouvrir à leur tour leur marché intérieur.

En outre, dans ces pays, la main-d'œuvre est encore très largement exploitée. Le maintien d'un statut privilégié est d'autant moins justifié que certains de ces pays, tels Hong Kong et Singapour, servent de plate-forme d'assemblage ou d'expédition pour des produits venant en fait d'autres pays et qui, sans cet artifice, seraient soumis à un régime douanier différent. Or il est possible, si on le veut vraiment, de s'opposer aux détournements de trafic ; c'est d'ailleurs ce que les Etats-Unis ont prévu de faire pour leurs importations de produits industriels en provenance du Mexique quand le traité de libre-échange Nord-Américain sera en vigueur.

## L'AGRICULTURE

Le face-à-face CEE/USA sur l'agriculture a été précédé par une réforme de la PAC, en mai 1992. La négociation du GATT a incontestablement pesé sur celle-ci, car elle a conduit la Communauté à un changement

fondamental de politique. Mais, une fois de plus, la Commission s'est trop précipitée.

Démarquant la politique américaine, la réforme a substitué brutalement - c'est-à-dire sans que les agriculteurs y aient été préparés - une politique d'aide au revenu à une politique qui, depuis 1962, avait été fondée quasi exclusivement sur l'aide au produit. En bref, le dispositif retenu comporte trois volets :

- une baisse importante des prix indicatifs : -29 % en trois ans pour les céréales ; -5 % en deux ans pour le lait ; -15 % en trois ans pour la viande bovine.

Sur ce point, un rappel historique n'est pas inutile. A la création de la PAC, en 1962, il est exact que le prix des céréales fut fixé à un niveau élevé ; mais ce fut pour permettre la survie de l'agriculture allemande. La prise en compte des seuls intérêts des producteurs français aurait conduit à des prix nettement plus bas. Ceci mérite d'être rappelé aux Allemands, qui ont de plus en plus tendance à l'oublier.

- pour les céréales, le gel de 15 % des terres arables, sauf pour les exploitations dont la superficie est inférieure à la surface nécessaire à la production de 92 tonnes, c'est-à-dire celles qui ont moins de 20 hectares.

- afin de compenser la baisse des prix, institution d'une aide compensatoire pour les céréales et, pour la viande bovine, une hausse sensible des aides directes existantes.

Savoir que les prix de leurs principales productions doit baisser sensiblement est, pour nos agriculteurs, difficile à accepter mais ils sont prêts à y faire face. En revanche, et à juste titre, ce qu'ils ne comprennent absolument pas, c'est le gel des terres. Alors que la France possède les meilleures terres de la Communauté, c'est elle qui est la plus pénalisée, car c'est dans notre pays que les grandes exploitations sont les plus nombreuses. Si bien qu'en France la baisse de la production de céréales devrait être de 12 %, alors qu'elle ne sera que de 10 % dans l'ensemble de la Communauté. Force est donc de reconnaître que le mode de calcul retenu par le gel n'a aucune justification en termes d'allocation optimale des ressources.

En fait, cette réforme, qui est le fruit d'un compromis avec l'Allemagne, très soucieuse de protéger ses agriculteurs et qui y est parvenue, présente d'autres imperfections ou incohérences que celles qui ont trait au gel. En outre, sa mise en place ne sera pas aisée. Et ses conséquences pour notre agriculture et certaines activités industrielles seront importantes :

- pour la fixation de l'aide au revenu, on a retenu un prix de référence plus élevé que le prix garanti qui aurait été pratiqué en 1992. Cette surcompensation freinera l'évolution des structures de production, ce qui est contraire à l'objectif de la réforme,

- dans les années qui viennent, la nouvelle PAC sera plus coûteuse que l'ancienne, ce qui ne résoud en rien le problème budgétaire qui a été en partie à l'origine de cette réforme,

- la gestion des aides au revenu nécessitera la mise en place d'une organisation nettement plus lourde que celle que requerrait la gestion des aides au produit. Ceci sera particulièrement vrai en France,

- les possibilités de fraude seront plus importantes dans le nouveau système que dans l'actuel. La Communauté sera encore plus désarmée qu'aujourd'hui pour combattre les tricheurs. En effet, il n'est déjà pas aisé de contrôler les organismes stockeurs et l'utilisation des aides dans certains pays. Mais comment pourra-t-on contrôler le gel des terres là où le cadastre est inexistant ?

- la baisse du prix des céréales et celle de la viande bovine auront des conséquences, dont il est aujourd'hui difficile d'apprécier l'ampleur, sur les secteurs d'amont et d'aval, donc sur l'emploi : la réduction de la consommation d'engrais sera plus ample que ce qu'on pouvait prévoir ; le chiffre d'affaires des coopératives de céréales va se contracter fortement, ce qui entraînera une restructuration du secteur ; le machinisme agricole, déjà atteint du fait de l'endettement des agriculteurs, sera encore plus touché. Enfin, à plus long terme, on peut se demander si des changements importants dans l'implantation géographique des abattoirs ne seront pas nécessaires.

Ce qui pouvait justifier la réforme de la PAC c'est qu'elle permette aux avantages naturels de jouer à plein. Comme par son climat, sa situation géographique, la France est incontestablement la mieux placée, elle en aurait tiré les plus grands bénéfices. Malheureusement, ce ne sera pas le cas. En effet, les autres gouvernements ont défendu vigoureusement leur agriculture, souvent avec succès. C'est ainsi que le gouvernement allemand a obtenu que les aides nationales (payées par le budget fédéral) soient maintenues et que le gouvernement néerlandais a su défendre efficacement son élevage (surtout porcin), pourtant à l'origine d'une pollution aux effets dévastateurs.

C'est sur ce dossier, qui laissait beaucoup d'amertume aux agriculteurs, qu'est venu se greffer l'inacceptable : le pré-accord CEE/USA. Comme il a été accompagné, dans les commentaires, de tout un cortège d'a-priori, d'erreurs de perspective, d'interprétations tendancieuses et de méconnaissance des réalités, il n'est pas inutile de rappeler d'abord quelques données de base :

- il y a deux millions d'exploitations aux USA, mais 9 millions dans la Communauté. En Europe, le dossier agricole ne peut donc se résumer à un simple problème économique ; il a une composante sociale qui ne peut pas être négligée. En outre, dans la CEE, si l'aide à l'agriculture reposait uniquement sur l'aide au revenu, elle aurait un coût budgétaire sans commune mesure avec son coût actuel.

- aux USA, le monde des exploitations agricoles est

très hétérogène et ne peut en aucun cas être comparé à celui des exploitations de la CEE.

Aux USA, deux tiers des exploitations ne fournissent que 5 % de la production et vivent essentiellement de revenus extérieurs ; le tiers restant représente 95 % de la production. Mais, en fait, la concentration est extrême : en 1987, près de 60 % de la production provenait de 32 000 fermes (soit 1,5 % du total), ayant une superficie moyenne de 1 600 hectares.

- l'agriculteur le plus aidé est de loin l'agriculteur américain, même si, par hectare, l'aide est plus élevée dans la CEE qu'aux USA.

### TRANSFERT TOTAUX A L'AGRICULTURE EN 1991

Source OCDE

Pays	Total (milliards de Francs)	F. Hab	F/agriculteur	F/ha
Japon	316	2 550	82 000	60 000
CEE	709	2 150	82 000	5 560
USA	404	1 600	192 000	940

Encore convient-il de préciser que le chiffre de 192 000 francs est une moyenne. Compte tenu de la concentration de la production, la dispersion est importante. C'est ainsi que l'aide (à l'exclusion des prêts sur récolte) reçue en 1987 par chaque exploitation ayant un chiffre d'affaires supérieur à un million de dollars s'est élevée à 80 000 dollars, soit environ 450 000 francs sur la base du cours actuel du dollar.

- comme, dans tous les pays, l'agriculture est puissamment aidée, la notion de prix mondial ne correspond à aucune réalité économique. Si aucune production nationale n'était subventionnée, les prix mondiaux seraient plus élevés. La stratégie américaine apparaît ainsi clairement : le niveau artificiellement bas des cours mondiaux constitue en effet un obstacle au développement de la production agricole dans les pays du tiers monde et contribue à la pérennisation de leur dépendance alimentaire. A cela s'ajoute maintenant un mal profond : la destruction des sociétés rurales dans tous ces pays.

- aucun des deux systèmes d'aide n'est intrinsèquement supérieur à l'autre. Et peut-on affirmer que des prix plus élevés à la production seraient nécessairement une calamité pour le consommateur ? Dans le prix des produits alimentaires, en effet, la matière première, c'est-à-dire le produit agricole, représente une part toujours plus faible. Dans le prix d'une baguette, le prix du blé compte aujourd'hui pour moins de 10 % ; dans un pot de yaourt, le coût du lait représente moins que celui de son emballage, et pour la viande de bœuf et la viande de veau, il est patent que, depuis 1988, la forte baisse des prix à la production n'a pas empêché une poussée continue des prix au détail. Et, alors qu'il a presque partout le choix

entre une eau de qualité au robinet et une eau minérale trois ou quatre fois plus chère, le consommateur ne choisit-il pas systématiquement la seconde ?

Plus fondamentalement, il n'y a pas à rougir de vouloir défendre, à l'aide de prix appropriés, un certain type d'exploitations, donc un certain mode de vie, et une certaine organisation de l'espace rural, surtout dans les zones défavorisées. C'est ce qui se fait, sans état d'âme, en Suisse ou en Autriche, la collectivité choisissant de préserver ainsi un certain équilibre social. Et, pour la dignité de l'être humain, ne vaut-il pas mieux recevoir un prix juste rémunérant un travail effectif, plutôt qu'une subvention n'ayant qu'un rapport lointain avec le travail fourni ?

- le solde des échanges de produits agro-alimentaires entre la CEE et les USA reste largement à l'avantage de ces derniers (2,6 milliards d'ECU en 1991).

Toutefois, la Communauté est devenue un concurrent actif des USA sur les marchés tiers, ce que ceux-ci n'ont pas apprécié, même si leur arsenal d'aide à l'exportation est plus sophistiqué (il comporte notamment des prêts pouvant aller jusqu'à 7 ans et à bas taux d'intérêt). Quant à la France, elle est le seul des grands pays de la CEE à être exportateur net de produits agro-alimentaires. Notre excédent dépasse désormais 50 milliards de francs, alors que l'Allemagne est déficitaire de plus de 100 milliards, l'Italie de 96 et le Royaume-Uni de 74. Devançant les Pays-Bas, la France est aujourd'hui le second exportateur mondial derrière les USA. Précisons cependant que deux-tiers de nos exportations agro-alimentaires sont dirigés vers nos partenaires de la Communauté ; elles se font donc sans restitutions douanières, c'est-à-dire sans peser sur le budget communautaire.

En ce qui concerne le contenu du pré-accord CEE/USA, trois points méritent commentaire :

- il porte un coup grave à la préférence communautaire, l'un des piliers sur lesquels la PAC a été bâtie. Les prélèvements sont remplacés par des tarifs douaniers, qui devront eux-mêmes diminuer de 26 % en six ans. En outre, pour tous les produits, la Communauté doit obligatoirement importer un certain pourcentage de sa consommation intérieure (3 % au départ, mais 5 % au terme de six ans). Toutefois, la Commission et les Etats-Unis interprètent différemment cette clause concernant l'ouverture du marché communautaire, ce qui ne permet pas de déterminer son impact effectif,

- il oblige la Communauté à réduire les subventions internes (de 20 %). Certes, il est prévu que les aides résultant de la nouvelle PAC ne seront pas soumises à cette règle ; mais les Américains considèrent que ceci n'aura qu'un temps. En revanche, les *deficiency payments*, c'est-à-dire l'essentiel des aides versées aux agriculteurs américains, échappent à cette contrainte.

- il bride sévèrement les exportations. Les exportations de produits qui bénéficiaient de subventions doivent être réduites en volume de 21 % en six ans ; et les dépenses directes d'aide à l'exportation de 36 %.

Pour les exportations de blé, les producteurs américains ne seront donc pas placés sur un pied d'égalité. Aux USA, la diminution des quantités va s'appliquer à l'*Exportation Enhancement Program*, qui n'est qu'un épiphénomène de la politique agricole. La véritable subvention à l'exportation est constituée par le *deficiency payment* ; mais le projet d'accord ne prévoit aucune disposition pour limiter les exportations qui en bénéficient. La conséquence est claire : les restrictions sur les aides à l'exportation ne toucheront pas les exportations de blé américain.

Ceci est d'autant plus inacceptable que les échanges de céréales vont augmenter de 60 % d'ici à l'an 2000. Si l'accord était appliqué, la part de la CEE dans le commerce mondial des céréales, qui est aujourd'hui de 18 %, serait réduite à 8 % en l'an 2000.

Pour la France, les conséquences de l'accord de Blair House iraient bien au-delà des effets de la réforme de la PAC. En effet, la réduction des exportations, appréciée par rapport à leur niveau de 1992, devrait être nettement supérieure à 21 %, car la base retenue est ancienne et, de ce fait, était dépassée au moment de la négociation. En fait, la baisse serait de 32 % pour les céréales, de 37 % pour la viande bovine, de 40 % pour les volailles, de 27 % pour les œufs et de 24 % pour les produits laitiers (dont 36 % pour les seuls fromages).

En définitive, pour la Communauté, l'accord se résume en quatre mots : plus d'importations, moins d'exportations. Si l'accord était entériné, les Américains auraient fait triompher leurs thèses pour trois productions qui les intéressent : le blé, le maïs, le soja.

En outre, l'accord de Blair House a complètement passé sous silence un sujet majeur : les importations par la Communauté des produits de substitution aux céréales (PSC) et des tourteaux de soja.

Depuis le début des années 60, certains produits destinés à l'alimentation animale entrent dans la Communauté sans acquitter de droit de douane. Aujourd'hui, ce régime s'applique aux tourteaux de soja et aux PSC (*corn gluten feed* et manioc). En 1991, les importations de tourteaux et de *corn gluten feed* ont atteint 22 millions de tonnes, dont la plus grande partie provenait des USA. Ces achats font directement concurrence à la production communautaire. En outre, les tourteaux permettent d'obtenir du lait d'une façon très rentable, dans des exploitations ne disposant pratiquement pas de terres. A proximité des grands ports européens (Rotterdam en particulier) s'est donc développée une production laitière à base de tourteaux importés, ce qui a fortement contribué à l'accroissement des stocks. A la longue, l'avantage concédé aux Américains a eu des effets pervers, puisqu'il leur permet, en fait, d'écouler leur production ou leurs sous-produits (*corn gluten feed*) aux frais du contribuable européen (qui finance à la fois le coût de stockage et celui de leur écoulement à perte sur les marchés tiers).

Dans la mesure où la Communauté a accepté de modifier radicalement la PAC, il n'aurait pas été anormal

qu'elle remette en cause le régime douanier des tourteaux et du *corn gluten feed*, et cela d'autant plus qu'elle souhaitait promouvoir l'élevage extensif. Mais elle n'a rien tenté en ce sens, notamment pour ménager les intérêts hollandais. En conséquence, les Américains continueront à inonder la Communauté de *corn gluten*, car il s'agit d'un sous-produit dont le prix de revient est très faible.

Sur ce sujet, la Commission a fait preuve de négligence : les conséquences de cette carence risquent d'être lourdes pour notre agriculture.

## L'INDUSTRIE ET LES SERVICES

Les débats sur l'agriculture ont complètement occulté le reste du dossier, c'est-à-dire les discussions sur l'industrie et les services. Il faut dire que celles-ci ont peu avancé et qu'il reste beaucoup de pain sur la planche, notamment pour parvenir à des progrès significatifs dans le domaine des services.

Cette situation est particulièrement dommageable pour notre pays, qui est, faut-il le rappeler, le second exportateur de services au monde.

Les discussions portent sur les points suivants :

- les pics tarifaires : les droits de douane applicables aux produits industriels importés dans la CEE sont peu élevés en moyenne (4 à 6 %) et assez homogènes (il n'y a pas de droit supérieur à 22 %) ; à l'inverse, les droits américains sont plus élevés et, surtout, comportent un certain nombre de taux dissuasifs, appelés pics tarifaires : ceux-ci au nombre de 150 et vont de 26 à 58 %. Le gouvernement américain fait tout pour éviter leur démantèlement rapide.

A noter néanmoins que, pour certains produits, les USA ont proposé une suppression réciproque des droits de douane (option dite double 0). Mais cette proposition était cousue de fil blanc : à l'importation, les USA ont choisi des produits qu'ils ne fabriquent pas ; pour leurs exportations, ils ont retenu uniquement les quelques produits pour lesquels ils sont les plus compétitifs.

- les services : en mai 1992, le gouvernement américain a, pour 75 % des échanges (services financiers, transports aériens, transports maritimes, télécommunication), pris des positions telles que toute négociation est devenue impossible.

C'est ainsi, par exemple, que les Américains veulent maintenir le statu quo pour le cabotage maritime : aujourd'hui les navires qui pratiquent ce cabotage doivent appartenir à une société américaine et battre pavillon américain.

Pour ce qui est des services financiers, la Communauté ne se trouve pas en position de force. En effet, elle a adopté des directives qui sont très favorables aux pays tiers, puisque, dès qu'une banque installe une filiale dans un pays de la CEE, elle a immédiatement accès à l'ensemble du marché des Douze. Pour leur part, les Améri-

cains ne sont guère pressés de mettre fin à la double fragmentation (sectorielle et géographique) de leur marché et la CEE n'a aucune arme pour les y contraindre,

- les subventions : ce sujet est un point capital, mais les discussions achoppent sur la définition de leur contenu, en particulier sur la prise en compte des dépenses de recherche-développement, que les Américains veulent exclure (pour qu'ils aident leurs industries de pointe par d'autres moyens, essentiellement par les biais de contrats conclus par le Ministère de la Défense),

- les aides à l'aéronautique civile et à la sidérurgie : dans ces deux secteurs, un différend oppose le gouvernement américain et la Communauté. Celle-ci veut que ces contentieux soient complètement et définitivement apurés, ce à quoi les Américains ne sont pas disposés.

Ces différences posent le problème de l'existence de l'arsenal législatif ou réglementaire américain : il est ouvertement protectionniste et le gouvernement n'hésite pas à le manier avec rudesse, comme de nombreuses entreprises européennes l'ont appris à leurs dépens. Il n'entend pas y renoncer, bien qu'il soit en contradiction avec les règles du GATT.

Tous ces exemples montrent, s'il en était encore besoin, que les Etats-Unis ne sont vraiment pas disposés à jouer le jeu du libre-échange. Certes, quelques-uns de nos partenaires et la Communauté semblent croire le contraire, mais les faits sont là, et le Financial Times lui-même, dans son éditorial du 10 février, reconnaissait que "la politique anti-dumping, les tarifs douaniers prohibitifs sur certains produits et les "limitations volontaires" imposées aux exportateurs étrangers ne sont que quelques exemples des moyens utilisés par les Etats-Unis pour manipuler les échanges commerciaux". Que dire de plus ?

- l'audiovisuel : au-delà des intérêts commerciaux, il représente un enjeu de civilisation. C'est pourquoi la France a demandé que ce secteur soit mis en exception, donc qu'il ne subisse aucune contrainte au titre du GATT.

Un élément positif, qui concerne la propriété intellectuelle, doit être relevé, mais son impact réel est extrêmement difficile à apprécier. Dans le cadre de l'organisation mondiale pour la protection intellectuelle, pour accord relatif à la lutte contre la contrefaçon (y compris pour les vins) et à la défense des brevets a été signé ; il doit être repris sous la bannière du GATT. Mais tout dépendra de la façon dont les Etats membres, notamment ceux du tiers monde, appliqueront cette réglementation.

## EN CONCLUSION,

Compte tenu de tout ce qui reste à discuter, ou à rediscuter, il serait souhaitable que la négociation puisse se prolonger au-delà du 15 décembre. Ceci ne serait pas anormal, si l'on se rappelle que la négociation du Tokyo Round, qui embrassait moins de sujets, a duré six ans. Sur le fond, on ne pourrait que s'en féliciter, car un

surcroît de libre-échange n'est pas nécessairement la réponse la plus appropriée à la crise que l'Europe traverse actuellement.

Et cela d'autant plus que deux sujets, dont l'importance n'est pas à souligner, n'ont pas été traités au fond. Le premier, l'effet dollar, a été passé sous silence ; quant au second, il n'a été qu'effleuré :

- l'effet dollar.

Actuellement, le problème essentiel en ce qui concerne les échanges n'est pas la réduction des tarifs douaniers, mais le désordre monétaire international, et plus particulièrement les fluctuations erratiques du dollar, qui sont devenues un facteur puissant de déstabilisation. De cela, les Américains n'ont cure, depuis des années.

Ce sujet est particulièrement crucial pour les échanges agricoles. Pour tous les exportateurs non américains, le fait que les transactions se font en dollars est un facteur d'incertitude, d'autant plus préoccupant qu'il est totalement incontrôlable. A l'importation, ce même phénomène constitue une cause redoutable de fragilisation des marchés ; son impact sera encore plus redoutable maintenant que les prélèvements seront remplacés par des droits de douane. Or rien n'a été prévu pour mettre en place des protections contre les distorsions commerciales provoquées par les fluctuations des taux de change. Il ne pouvait en être autrement puisque les questions monétaires ne sont pas de la compétence du GATT. Mais il ne saurait être question de nier l'ampleur du problème.

- la nécessité de mieux organiser le commerce mondial. Les Etats-Unis n'ont jamais ratifié la charte de la Havane sur le commerce mondial signée en 1947. Ceci leur a permis de se doter d'une législation extrêmement protectrice. Et les plus développés des pays du tiers monde pourraient sans inconvénient accepter l'ouverture progressive de leur marché et respecter des règles de bonne conduite pour leurs exportations.

Comme cette situation est anormale, le gouvernement français a préconisé, dans ses memorandums de mai et d'août, la création d'une Organisation Mondiale du Commerce (OMC), dont toutes les règles devraient s'imposer à l'ensemble de ses membres (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec le GATT).

Le gouvernement a également demandé que la Communauté se dote d'instruments efficaces de politique commerciale, pour qu'elle puisse réagir plus rapidement qu'aujourd'hui contre les pratiques déloyales. Mais certains de nos partenaires (notamment les Hollandais et les Allemands) sont extrêmement réticents, prisonniers qu'ils sont de leurs convictions ultralibérales (et sans doute insuffisamment conscients des risques qu'ils font courir non seulement à l'ensemble de la Communauté, mais aussi à leur propre pays). Ces deux propositions constituent un enjeu considérable pour notre pays.

Dominique BAUDIS  
15/11/1993

# L'AGRICULTURE FRANÇAISE DANS LA TOURMENTE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

par Michel DEBATISSE

*Alors que les difficultés de l'agriculture française reviennent au premier plan de l'actualité sur fond de crise économique majeure à l'échelon mondial et national, et de vive tension diplomatique autour des négociations du GATT, notre ami Michel Debatisse, ancien secrétaire général du Centre National des jeunes agriculteurs, ancien ministre de l'Agriculture, député européen, publie aux éditions Economica "Paysans dans la burle : le courage de changer", un livre qui vient à son heure. A travers des entretiens conduits par Jean Conilh, Bruno Gsell, Jean-Paul Jamet, Gérard Lurol, Marie-Thérèse Nouvellon, Christian Prieur et Patrick Thourot, il nous fait part de ses analyses, de ses réflexions, de ses propositions de solution face à la tourmente. La burle est le vent de tempête, terreur du voyageur, qui se déchaîne en hiver sur le Massif Central, effaçant en un clin d'œil sous un épais manteau de neige traces et repères. Contrairement à beaucoup d'autres qui trop souvent se sont exprimés ou s'expriment sur le même sujet, soit sans la compétence et l'expérience requises, soit avec des arrière-pensées politiciennes, l'auteur sait de quoi il parle et prend en compte toutes les dimensions et les implications inextricablement mêlées - technologiques, économiques, diplomatiques, européennes, sociologiques, culturelles... - du problème.*

*France-Forum remercie Michel Debatisse et son éditeur d'avoir bien voulu l'autoriser à reproduire ici, en bonnes feuilles, le 1<sup>er</sup> chapitre de cet ouvrage.*

**D**epuis un an, la réforme de la politique agricole commune (PAC) suscite des levées de bouclier. Au point que, dans les mesures décidées, on ne sait plus celles qui sont justifiées et celles qui auraient pu se mettre en place autrement. Pouvez-vous expliquer les raisons qui sont à l'origine de cette réforme de la PAC ?

- Pour comprendre la situation actuelle, un rappel est nécessaire. Lorsqu'on a créé le Marché Commun à Six, en 1957, c'est-à-dire un espace économique où circulaient librement les hommes, les marchandises, les capitaux, le problème s'est immédiatement posé de la libre circulation des produits agricoles.

Dans tous les pays, y compris les Etats-Unis, l'Etat intervient sur les marchés agricoles ; en effet, l'adaptation de l'offre à la demande se fait naturellement mal ; le plus petit déséquilibre entraîne des hausses ou des baisses de cours spectaculaires ; c'est ce qu'on appelle la loi de King.

Or, comme tous les chefs d'entreprise qui investissent, les agriculteurs ont besoin d'une certaine régularité dans les cours de leurs produits. D'où les interventions publiques qui existent dans tous les pays industrialisés. Avec leurs spécificités propres. Par exemple, l'Allemagne Fédérale et l'Italie, étant importateurs, contrôlaient les importations pour qu'elles ne conduisent pas à un écrasement.

2 - des prix indicatifs communs étaient fixés, chaque année, mais les prix réels résultaient du marché, et donc de l'équilibre offre-demande.

3 - les prix de marché ne devaient pas s'écarter trop des prix indicatifs : pour cela, la Communauté s'engageait à acheter et à stocker les produits en cas de chute importante des cours. C'est l'intervention à un prix de référence, fixé chaque année par les ministres de l'Agriculture.

4 - le marché était protégé des importations à bas prix par le mécanisme des prélèvements : tout produit importé était soumis à un droit de douane mobile, égal à la différence entre le prix intérieur et le prix mondial : c'est la *préférence communautaire*.

Pour que le producteur bénéficie d'une garantie de prix quand sa marchandise était exportée à un prix inférieur au prix communautaire, le budget européen compensait cet écart. De quelle manière ? En ajoutant au prix de vente une restitution (subvention à l'exportation) qui permet à l'exportateur d'être rémunéré dans des conditions équivalentes à celles qu'il aurait obtenues en vendant sur le marché intérieur.

5 - tout le dispositif était financé par le budget communautaire, lui-même alimenté par des contributions des Etats-membres, indépendantes de leurs propres productions agricoles : c'est la *solidarité financière*.

- *Comment fonctionnait le système sur la base de ces principes ?*

- Le modèle d'organisation communautaire est un système, avec un prix intérieur à la Communauté et un prix à l'extérieur : le prix mondial. Le soutien est apporté par les consommateurs européens. L'Europe intervient financièrement à deux niveaux : elle subventionne les exportations pour ramener le prix intérieur au niveau du cours mondial ; elle achète les excédents en cas de chute des cours internes en dessous du prix intérieur souhaité.

Chaque année, au cours des "marathons", les ministres de l'agriculture se mettent d'accord sur les prix intérieurs qui conditionnent tous les éléments du système : écart avec les prix mondiaux, coût des aides à l'exportation, volume des excédents, coût du stockage, pertes à la revente.

N'oublions pas qu'au départ, l'Europe agricole était importatrice de produits agricoles (céréales, sucre, légumes, viande bovine) car elle comprenait des pays comme l'Italie ou la RFA à forte population et à faible potentiel agricole. Ces derniers s'approvisionnaient largement sur le marché mondial, de sorte que la PAC ne coûtait pas très cher.

- *La politique agricole commune aurait donc été la première, et pendant longtemps, la seule véritable politique commune de la Communauté ?*

- La régularisation des marchés agricoles que tous les Etats assumaient, d'une façon ou d'une autre, était transférée à Bruxelles, financée par un impôt communautaire.

---

### ***L'agriculture au tournant : le courage de changer pour ne pas mourir***

sement de leurs propres productions. La France et les Pays-Bas, étant exportateurs, développaient leurs exportations en les aidant, tout en maintenant une certaine protection aux frontières.

C'est pourquoi la France a exigé que le Traité de Rome prévoie la mise au point d'une politique agricole commune permettant, sur un marché européen, une libre circulation des produits agricoles. Cette politique devait se substituer à toutes les interventions nationales sur les marchés agricoles.

- *N'est-ce pas le Général de Gaulle qui, en même temps qu'il confirmait l'entrée de la France dans la grande aventure européenne, exigeait que cette politique agricole commune fût élaborée ?*

- C'est exact et ce fut fait, non sans peine, de 1967 à 1970 pour chaque produit. Les principes fondamentaux de cette politique agricole commune s'inspiraient de ce que la France avait imaginé, à partir du milieu des années cinquante, pour réguler ses propres marchés agricoles :

1 - les produits devaient circuler librement à l'intérieur du marché européen : c'est la *libre circulation*.

Cette politique avait des objectifs assez contradictoires. On lui demandait, à la fois, d'accroître la productivité du secteur agricole, d'assurer un niveau de vie équitable aux agriculteurs, de stabiliser les marchés et d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs, tout en garantissant la sécurité de leur approvisionnement.

Ainsi, pendant trente ans, les agriculteurs ont été la seule catégorie sociale française à expérimenter ce que pouvait être une politique décidée à Bruxelles. Quand je vois aujourd'hui les industriels du textile ou ceux de l'automobile souhaiter une préférence communautaire ou se plaindre de ne pas être compris de la technocratie bruxelloise, je me dis que les agriculteurs ont découvert depuis fort longtemps ces sentiers semés d'embûches.

- *Malgré tout, cette politique a atteint une grande partie de ses objectifs : le consommateur a été approvisionné en produits de qualité, à des prix décroissants. L'Europe est devenue autosuffisante, puis exportatrice. Le pays le mieux placé en son sein, en l'occurrence la France, est devenu le second exportateur mondial de produits agricoles. Et pourtant le mécanisme de la politique agricole qui a servi de cadre aux agricultures européennes pendant trente ans a débouché sur une impasse. Pourquoi ?*

- A partir du moment où l'Europe devenait structurellement excédentaire, elle se heurtait aux limites de la demande mondiale. De surcroît, la politique agricole commune avait deux vices : une lacune dans la protection communautaire aux frontières et une absence, celle d'un dispositif régulateur dans l'organisation des marchés. Lacune tout d'abord : le marché communautaire était protégé des importations par les prélèvements ; mais, en 1965, pour faire admettre au GATT (1) la protection des céréales par les prélèvements, l'Europe a accepté qu'un certain nombre de protéines végétales - tourteaux d'oléagineux, sons, pulpes d'oranges, *corn gluten feed* - pénètre sans prélèvement sur le territoire européen. A l'époque, l'Europe ne produisait pas ce type de produits et en utilisait peu. Donc, elle en importait peu, et cette concession est apparue sans importance. En fait, cette disposition a été à l'origine du développement de systèmes de production privilégiant l'utilisation de ces matières premières importées au prix mondial : exploitations laitières intensives du Nord de l'Europe, à base de soja, élevages porcins à base de manioc, d'où un accroissement considérable de ces importations. Ce fut au détriment de systèmes plus extensifs, consommateurs de céréales européennes. Les céréales précédemment utilisées pour l'alimentation animale ont dû être exportées à grands coups de restitution. De plus, quand la Communauté, durement touchée par l'embargo sur le soja en 1973, a voulu développer la culture des oléagineux sur son territoire, elle a dû mettre en place un coûteux système d'aides directes.

En second lieu, le dispositif d'organisation des marchés agricoles, fruit de compromis annuels sur les prix indicatifs, et donc sur les prix intérieurs - les fameux marathons - s'est déconnecté des réalités du marché.

Cette garantie de prix sur des quantités illimitées a conduit à une augmentation massive des productions, sans qu'aucun facteur de prix ne vienne introduire une contrainte de marché. Stimulée par des gains de productivité, la production européenne de céréales, de viande bovine, de produits laitiers, s'est emballée, *créant des excédents massifs* - certaines années dix millions de tonnes de blé, un million de tonnes de beurre - vendus à des prix sans lien avec le marché mondial, lui-même affaibli par ces excédents. A l'augmentation des productions a correspondu une explosion des dépenses communautaires : de 11 milliards d'écus en 1980, les dépenses d'intervention sont passées à 21 milliards d'écus en 1986 et à 35 milliards en 1992, soit plus de 230 milliards de francs (20 % de la valeur de la production finale agricole de la CEE).

- *En un mot, l'Europe avait perdu de vue la réalité des marchés et notamment le fait que l'agriculteur ne peut pas produire pour des débouchés insolubles, quelle que soit l'étendue de la faim dans le monde.*

- J'ajouterais que la politique agricole commune, coûteuse pour le contribuable européen, a été vivement contestée par les Etats-Unis. Et pas seulement les Etats-Unis mais aussi par certains autres exportateurs qui se sont vus évincés du marché communautaire, et ont dû partager le marché mondial quand il existait - et ce fut le cas des céréales - avec des compétiteurs européens.

La politique agricole commune était donc contestée à l'intérieur de la CEE comme à l'extérieur. Il faut reconnaître que le système de garantie de prix sans limites n'était plus tenable, d'autant que la libre circulation a été, pendant les années 70, perturbée par les montants compensatoires monétaires. Ce dispositif, imaginé après certains changements de parité entre les monnaies européennes, a eu en effet des conséquences imprévues : certains pays à monnaie forte, comme l'Allemagne, mais à agriculture moins compétitive pour des raisons climatiques et structurelles, ont pu développer leurs productions sans craindre la concurrence des produits français, à meilleur prix de revient mais handicapés par la faiblesse du franc. Ainsi, alors que se développaient artificiellement des agricultures peu compétitives à l'origine, dans le même temps la production, dans les Etats les plus efficaces, comme la France, faisait un bond en avant. Les premiers devenaient autosuffisants, et les seconds, largement excédentaires. Autrement dit, alors que les pays les plus compétitifs auraient dû fournir le reste de l'Europe par le simple jeu de leurs avantages comparatifs, ils se sont trouvés de plus en plus concurrencés, sur le marché intérieur européen, par les autres pays. C'est ce qui explique l'accroissement des excédents communautaires en céréales, qui sont principalement français parce que, notamment, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, autrefois importateurs, sont devenus autosuffisants, voire exportateurs.

- *Dans le souci de plaire aux Allemands, la France n'a-t-elle pas fait une erreur au départ ? Alors que les prix*

*de nos céréales étaient les plus proches des prix du marché mondial, nous avons accepté un prix garanti européen plus proche du prix élevé des céréales allemandes que du prix mondial.*

- C'est exact. En juin 1962, au moment du grand marathon sur la mise en place de la politique agricole commune et de la première fixation du prix des céréales, le prix mondial pour le blé était de 60 dollars/la tonne, le prix français ne dépassait pas les 65 dollars alors que le prix allemand se situait aux environs de 120 dollars/la tonne. Le chancelier Adenauer avait fait une pression considérable et la France avait alors accepté un compromis à 103 dollars/la tonne. On n'a pas mesuré à l'époque que ce prix, très attractif pour les producteurs, allait susciter l'accroissement de la production des céréales partout dans la CEE.

J'ajoute que cette politique coûteuse n'a pas profité pleinement aux agriculteurs : le revenu agricole par exploitation, en France, qui a progressé rapidement jusqu'en 1974, a subi une forte érosion en francs constants dans les années suivantes et s'établit en 1991 au niveau de celui de 1973. Dans le même temps, le revenu réel par habitant a progressé de plus de 50 % en France !

*- Ainsi on s'est trouvé en face d'excédents physiques importants, d'un accroissement des dépenses communautaires et d'une dégradation du revenu agricole. Il fallait donc réformer la politique agricole commune. Que pensez-vous de ce qui a été décidé en mai 1992 ?*

- Il faut distinguer, dans l'appréciation, la manière dont cette réforme a vu le jour et ce qu'elle contient. Je m'en tiendrai pour le moment à sa teneur. Il y avait un consensus pour admettre qu'il fallait réduire la production sans débouchés solvables. Pour obtenir ce résultat, que pouvait-on faire : agir sur les prix pour décourager les producteurs européens les moins performants ou limiter d'autorité les productions, c'est-à-dire créer des droits à produire ?

Cette seconde solution a été mise en œuvre en 1984 pour le lait. Elle est très difficile à appliquer car on rencontre le problème de la propriété du droit à produire, de sa mobilité, sans compter qu'elle gèle la production par Etat membre, par région, par département, voire par commune.

Pour éviter cet inconvénient, la CEE a choisi, pour les productions végétales et bovines, la baisse des prix. En rapprochant les prix communautaires des prix extérieurs, on diminue le coût budgétaire unitaire et on incite un certain nombre de producteurs à se retirer du marché. On espère ainsi réduire la production.

*- N'était-on pas devant le risque de décourager les producteurs des régions et des exploitations les moins favorisées ?*

- C'est une des raisons pour laquelle la CEE a eu l'idée de compenser la baisse des prix par des aides directes, déconnectées de la production sous forme d'aide à l'hectare, de primes à la tête des bovins, tout en conditionnant

l'attribution de ces aides à la mise en jachère d'une partie des surfaces. On se rapproche du système d'intervention américain sur les marchés agricoles.

*- Quelle est la logique du nouveau système par rapport à l'ancien, dont vous avez rappelé les grands principes ?*

- Si je reprends les grands principes, la nouvelle politique agricole commune se présente ainsi :

1 - maintien de la libre circulation,

2 - maintien des prix indicatifs en écus, mais fixés à un niveau plus bas (-26 % pour les céréales) entraînant une réduction de la production, donc des exportations, donc des excédents invendables,

3 - une protection du marché maintenue par le mécanisme des prélèvements mais à un niveau plus bas, plus proche du prix mondial. Des restitutions maintenues à un niveau plus faible, et sur des quantités normalement moindres du fait de la baisse de la production communautaire,

4 - une compensation par des aides directes partiellement liées à la production,

5 - une baisse de la production résultant à la fois des mises en jachère obligatoires et indemnisées, des incitations à l'extensification et des freins à l'intensification, dans le souci de favoriser des pratiques culturales et d'élevage plus soucieuses de l'environnement.

La réforme des oléagineux est étroitement liée à celle des céréales, l'objectif recherché étant qu'il n'y ait pas d'incitation particulière à passer d'une production à l'autre. La baisse du prix des céréales devrait se répercuter sur le prix de l'alimentation animale et bénéficier aux producteurs de viande blanche (porcs, volailles) et secondairement à ceux de viande bovine et de lait. D'où, en définitive, un meilleur équilibre offre-demande sur le plan mondial.

*- Les agriculteurs sont loin d'être d'accord, semble-t-il. Pourquoi cette levée de boucliers qui prend parfois des formes dures ?*

- D'abord pour des raisons de forme. Personne, et notamment pas le Ministre qui l'a accepté au nom de la France, n'a donné le minimum d'explications pour faire comprendre au monde agricole que l'ancienne politique agricole avait vécu.

Ensuite, cette réforme heurte les agriculteurs français parce qu'ils ont bien compris que leurs revenus allaient beaucoup plus dépendre des aides directes que de la vente de leurs produits, c'est-à-dire de leur travail et de leur métier, et qu'ils craignent de dépendre d'un système qui ne sera pas forcément prolongé au-delà de 1997.

Ils s'interrogent sur la complexité administrative d'un dispositif qui compte les hectares et les têtes de cheptel. Certes, il faut contrôler la distribution des fonds communautaires si l'on ne veut pas voir se développer des fraudes gigantesques dans des pays où l'administration

est faible, mais cela ne doit pas se traduire par une paperasserie envahissante.

Les agriculteurs ont également peur des risques de délocalisation des productions ou des changements d'orientation de la part de certains d'entre eux. Les céréaliculteurs vont-ils se mettre à faire des fruits et légumes ou du porc ? Quelle stratégie choisir quand il faut geler des terres, modifier ses assolements, choisir des formules plus économes en intrants ?

- *Pensez-vous qu'il y aurait eu d'autres solutions possibles que la réforme de mai 1992 ?*

- 'La limitation des quantités commercialisées est une évidence pour les dix ans qui viennent. Mais cela ne veut pas dire que l'Europe se retire des marchés internationaux : il faut que la CEE conserve une part équitable des marchés mondiaux quand ils existent, et c'est le cas des céréales ou des oléagineux. Quand je dis "part équitable", cela veut dire une part en rapport avec ce qu'elle peut vendre, compte tenu de ses coûts de production. Or je vous rappelle qu'en matière de céréales, nous sommes aussi compétitifs que les Américains.

Pour réduire les quantités produites, on peut agir, soit directement sur elles - ce sont les quotas -, soit indirectement en agissant sur les prix pour évincer du marché les moins compétitifs, quitte à faciliter les transitions par des aides directes.

La première méthode est celle appliquée depuis longtemps au secteur betteravier, avec un système complexe qui lie producteurs, industriels et commerçants. Vous savez qu'il y a, en matière de betteraves :

- un quota A, payé au prix intérieur de la CEE, voisin des cours de production,

- un quota B, qui est payé par une retenue sur le prix intérieur et qui permet de financer l'exportation,

- un quota C, pour ce qui ne peut être vendu qu'hors de la CEE et au prix mondial.

Ce système fonctionne bien parce que, structurellement et techniquement, il y a une très forte liaison entre production et transformation.

On peut rapprocher de cette formule la législation sur les vins AOC (Appellations d'origine contrôlée), qui permet d'organiser et de répartir la production entre viticulteurs, en s'appuyant sur la notion de terroir et de qualité.

C'est aussi le système des quotas laitiers, mis en place depuis 1984. Ce système a conduit à une réduction de plus de 10 % de la production communautaire, ainsi qu'à une augmentation de la compétitivité des fermes françaises, leur permettant d'absorber une stabilisation des prix depuis trois ou quatre ans.

Personnellement, j'ai plaidé depuis longtemps pour une formule de double prix appliqué à la production qui aurait permis une maîtrise des productions, alliée à une

certaine liberté de produire. On aurait pu fixer des prix garantis communautaires à un niveau tel que soient assurés les besoins intérieurs de l'Europe, avec une marge de sécurité de 10 % servant de tampon de stockage et utilisée en partie pour l'aide alimentaire. Dans cette formule - qui aurait conduit à une baisse plus rapide du prix des céréales depuis plus de dix ans, donc à un moindre développement des quantités produites en Allemagne ou en Angleterre - j'aurais admis que, pour des raisons d'aménagement du territoire, des aides directes soient accordées aux exploitants situés dans des zones où les rendements plafonnent autour de 50 quintaux.

En revanche, tout agriculteur qui aurait voulu produire, pour le marché mondial, au prix de ce marché aurait été libre de le faire. A condition toutefois de le déclarer et de passer par un organisme qui aurait contrôlé que les quantités ne se retrouvaient pas sur le marché européen. Il va de soi que, dans le système que je propose, le marché européen doit être véritablement unique, sans montants compensatoires monétaires ou facteurs perturbateurs de la concurrence comme le remboursement forfaitaire de la TVA en Allemagne, et qu'il devait en outre comporter une protection aux frontières contre les importations à bas prix (prélèvements). Mais dans ma formule, les restitutions perdent une grande partie de leur importance puisqu'on limite les exportations aidées à l'extérieur de la Communauté, à des quantités inférieures à 10 % d'une récolte moyenne.

- *La réforme de mai 1992 utilise plutôt l'action sur les prix ?*

- C'est exact, mais cette méthode qui a pour but de faire baisser la production risque d'éliminer les moins productifs. Elle est d'une grande brutalité. Il faut donc la corriger pour deux motifs : atténuer le choc sur les moins productifs et aménager le territoire pour qu'on ne crée pas des déserts dans les zones défavorisées. C'est ce qu'essaye de faire la réforme de 1992, mais elle doit être modifiée sur certains points car les correctifs ne sont pas assez opératoires.

- *La réforme en matière laitière date de 1984 : elle a choisi la méthode des quotas. Ne pouvait-on la généraliser, ou le système des quotas a-t-il des inconvénients majeurs ?*

- La méthode des quotas a été nécessaire dans le secteur lait parce que c'est la production qui, en Europe, comportait le plus de petits exploitants. Baisser le prix du lait de 20 %, c'était créer la révolution dans les campagnes. On a préféré agir plus lentement en réduisant la collecte laitière de tout le monde, et en restructurant la production par des mesures d'incitation au départ.

Ce sont des systèmes identiques qui existent dans la plupart des pays développés : Canada, Autriche...

Mais le système de quotas a l'inconvénient majeur de figer une situation à un moment donné car on est obligé de prendre une référence historique pour fixer les pre-

miers quotas. En outre, on crée un droit à produire qui finit par avoir une valeur et qui, par conséquent, renchérit le coût d'entrée des nouveaux producteurs.

Si l'on veut assouplir le système, il faut rendre le quota mobile, instituer un marché des quotas plus ou moins connecté au marché foncier. Mais alors, le risque est grand que ce soient les plus riches qui achètent les quotas et que la production se concentre dans les zones les plus favorisées au détriment des régions difficiles qui ne peuvent pas faire autre chose.

Le système des quotas est donc plein d'embûches, sans parler des difficultés de sa gestion. Depuis bientôt dix ans, la profession laitière en sait quelque chose. C'est pourquoi, je ne crois pas que la généralisation des quotas à toutes les productions soit une bonne orientation.

- *Quel est l'intérêt particulier de la France dans cette réforme ?*

- La disparité des productions est grande entre le Nord et le Sud de la France. En faisant simple, on peut dire que notre pays bénéficie d'avantages comparatifs incontestables dans le domaine des grandes cultures : betteraves, céréales, oléagineux. En revanche notre production de viande, fondée sur un élevage extensif, est plus fragile, tout en étant nécessaire à l'aménagement du territoire, en complément de la production laitière. De surcroît, on notera que, malgré une profonde restructuration - on est passé de 400 000 producteurs laitiers à 200 000 -, la production moyenne par exploitation est encore très inférieure à celle de nos partenaires de l'Europe du Nord.

L'intérêt de la France, c'est bien, sans conteste, de jouer la baisse de prix en matière de céréales, avec des corrections sous forme d'aides directes pour les moins productifs. En revanche, il faut défendre notre élevage, au nom de l'environnement et de l'aménagement du territoire, pour faire valoir nos avantages comparatifs en termes d'espace, et freiner les élevages intensifs du nord de l'Europe.

- *Le système des jachères indemnisées tel qu'il a été imaginé par la Commission ne fait, me semble-t-il, que prendre partiellement en compte le rendement-hectare.*

- La logique de la réforme de 1992 est celle de la baisse des prix. Sans aucun correctif, celle-ci conduirait à l'élimination des moins compétitifs. Pour éviter la désertification de certaines régions, elle est corrigée par des aides directes et l'on répartit la baisse de production sur tous les producteurs : c'est le correctif de la jachère indemnisée.

Cette indemnisation est calculée en fonction d'un "mix" de rendement-hectare départemental et de rendement-hectare national. Ainsi, les producteurs ayant les rendements les plus élevés seront moins indemnisés à l'hectare que les producteurs ayant des rendements plus faibles. Cela me paraît une bonne formule, d'autant plus que ces derniers ne produisent pas des quantités importantes.

Nous pouvons imaginer que, demain, l'indemnisation soit inversement proportionnelle au volume de production. La prime au gel des surfaces serait plus importante pour les zones n'ayant pas de forts rendements. Des régions comme celles du Centre ou du Sud-Ouest pourraient continuer à produire des céréales.

Si désormais une part de plus en plus importante provient du budget et non du prix payé par le consommateur, il est normal que l'aide directe issue du budget et versée à chaque agriculteur ne soit pas identique pour tous. Car elle a aussi comme objectif de corriger des inégalités entre agriculteurs, ces inégalités provenant soit de la dimension des exploitations, soit du rendement, voire de la richesse des sols, de l'altitude ou des climats. L'objectif premier est donc d'assurer une présence équilibrée d'exploitations dans toutes les régions.

- *Dans les années à venir, on risque, de buter sur l'importance de l'indemnisation. Comment, à terme, justifier auprès du milieu non agricole que l'on puisse verser à un agriculteur des indemnités sans contrepartie ? L'opinion publique admettrait peut-être plus facilement qu'au delà d'un certain seuil, les sommes soient versées en contrepartie d'un effort de culture non alimentaire ou de diversification.*

- La jachère nécessite un certain travail pour éviter que les terres ne se transforment en friches impénétrables. Ce nécessaire entretien de la nature était assuré par le développement de productions payées au prix communautaire, donc en un certain sens surpayées par le consommateur.

A partir du moment où la CEE a choisi de baisser la production en baissant les prix et en gelant les terres avec obligation de les entretenir, il est normal que le contribuable se substitue au consommateur, car l'entretien de la nature a un coût.

Mais il est vrai qu'en outre les terres gelées peuvent être affectées à des cultures non alimentaires, quand cela est possible.

- *Mais n'allez-vous pas un peu loin en proposant que l'indemnisation soit déconnectée des capacités de production ?*

- Prenons l'exemple de l'indemnité versées aux zones de montagne (indemnité spéciale montagne). Elle est attribuée en fonction d'un nombre d'animaux par surface. Elle se mesure en Unité de Gros Bétail (UGB) par hectare. Une prime est versée pour une UGB par hectare. Mais cela n'empêche pas l'agriculteur d'avoir plus de bêtes à l'hectare ; il ne sera indemnisé que pour une UGB. D'autre part, cette indemnité n'est pas proportionnelle à la production des animaux. S'il s'agit d'une vache laitière, le fait qu'elle produise 3 000 ou 8 000 litres de lait par an ne change rien à la somme reçue.

- *Ce débat autour des prix et des aides agricoles conduit à poser une autre question : faut-il admettre que la politique agricole prenne en compte plusieurs types d'agriculture ?*

- La coexistence de plusieurs types d'agriculture à l'intérieur de chaque secteur de production est une situation de fait. Beaucoup se demandent si l'on peut faire cohabiter deux réalités bien différentes : un secteur dit productif, le plus important en valeur de production (20 % des exploitations produisent 50 % du produit brut de l'agriculture) et un secteur plus important en nombre d'hommes. Je pense que la politique agricole française et européenne devrait tenir compte de cette diversité de situations en même temps que des impératifs généraux et des éventuels accords internationaux. Cela dit, il faut réfléchir à l'existence d'une activité économique par delà les disparités de zones.

Qu'est-ce que cela suppose ? Si le nombre de producteurs de lait et les volumes de production deviennent trop faibles dans certaines régions, la production laitière est condamnée dans les faits. Qu'il s'agisse du lait ou de la betterave, la pérennité d'un outil de transformation requiert une densité de production suffisante. Par exemple, une faible densité de producteurs laitiers rend les coûts de ramassage prohibitifs. On me dira : ne peut-on développer des créneaux de haute valeur ajoutée, comme les fromages AOC, les vins de terroir ? Toutes ces possibilités sont à exploiter, mais elles trouvent vite leurs limites en volume. Ce n'est pas une réponse suffisante pour écouler une masse de production importante. Je ne pense pas que le reblochon ou la fourme d'Ambert suffisent à écouler tout le lait disponible dans les Alpes et en Auvergne et à faire face à la concurrence des produits européens ou internationaux.

- *La réforme de la politique agricole commune peut-elle réussir ?*

- La réforme de mai 1992 a une logique : elle consiste à maintenir le système ancien mais à le faire descendre d'un cran, en rapprochant les prix intérieurs des prix mondiaux, tout en compensant la baisse des recettes des agriculteurs par des aides directes.

Est-ce jouable ? Tout va se passer au niveau des transitions, du passage d'un état stable - l'actuel - à un autre ;

or, tout cela dépend d'un grand nombre de paramètres qui doivent être ajustés les uns aux autres. En fait, rien n'est plus délicat que de réaliser cette adaptation : le Conseil européen des ministres de l'agriculture, profondément divisé, pourra-t-il faire évoluer le dispositif de façon cohérente pour passer d'un état à un autre ?

Par exemple, la réforme suppose que les céréales puissent reconquérir sur les protéines importées une partie du marché de l'aliment du bétail communautaire. N'oublions pas qu'il entre, chaque année, pour 50 millions de tonnes de produits de substitution de céréales dans la Communauté. Y parviendrons-nous, compte tenu de la faible valeur marchande de ces substituts ? Tout dépendra donc de la possibilité que l'Europe obtienne du GATT de freiner ce type d'importations.

En principe, la réforme en question devrait être favorable à l'élevage, du fait que les prix des céréales seront abaissés davantage que ceux de la viande bovine et du lait. Tout pousse à une reconversion vers la prairie des surfaces récemment reconverties vers les céréales. Mais le marché de la viande bovine est engorgé, et de nouveau menacé par une nouvelle réduction des quotas laitiers.

On ne manipule pas les conditions de production à l'échelon d'un continent sans provoquer des troubles imprévisibles.

J'ajoute, qu'au départ, la réforme va coûter aussi cher que l'ancienne formule mais, en principe, son coût budgétaire devra être stabilisé. Là encore, tout va dépendre de la façon dont vont réagir les différentes agricultures. Quant au consommateur, il ne verra pas l'incidence des baisses de prix des produits agricoles qui ne représentent que peu de choses dans le prix d'un produit élaboré.

Ajoutons que la négociation du Gatt peut avoir des conséquences qui aggraveront la réforme de la politique agricole commune.

(1) *GATT : General Agreement on Tariffs and Trade (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).*

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés.

## Abonnez-vous — Diffusez France-Forum

Abonnements de soutien

*FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum est fixé à 150 F.*

**France-Forum, 133 bis rue de l'Université, 75007 Paris**

Numéros spécimens gratuits sur demande

# QUESTIONS ÉTHIQUES ET JURIDIQUES POSÉES PAR LES TRANSPLANTATIONS D'ORGANES

*Des problèmes de bioéthique, graves et inédits, ne cessent de surgir en un nombre croissant de domaines au fur et à mesure des progrès de la biologie, de la science et des techniques médicales ou pharmaceutiques. Sous le haut patronage de René Monory, président du Sénat, et à l'initiative des sénateurs Daniel Hoeffel, actuel ministre délégué à l'Aménagement du Territoire et aux Collectivités locales, et Claude Huriet, un colloque s'est tenu au Sénat, au printemps 1993, sur le thème : "Transplantations d'organes : de l'éthique à la loi". Question d'une grande actualité, techniquement complexe et bien propre à susciter des dérives passionnelles.*

*Christian Byk, magistrat, secrétaire général de l'Association internationale "Droit, Ethique et Sciences", a rappelé, dans le cadre de ce colloque, l'état actuel de la législation des pays européens en la matière. France-Forum le remercie de nous avoir autorisés à reproduire ci-après le texte de son intervention.*

*De son côté, notre ami, le professeur Claude Huriet a bien voulu résumer pour nos lecteurs les principaux thèmes et conclusions développés lors de ce colloque.*

## LE DROIT DE LA TRANSPLANTATION D'ORGANES EN EUROPE

par Christian BYK

**E**n près de quarante ans, la transplantation d'organes a connu un développement prodigieux. Une meilleure maîtrise des obstacles techniques a fait d'un acte expérimental une thérapie pratiquée aujourd'hui de façon courante.

D'un point de vue juridique, le prélèvement qui constitue une atteinte à l'intégrité du corps, a très tôt nécessité une réflexion pour définir les conditions dans lesquelles cet acte de solidarité sociale pouvait s'accomplir dans le respect des droits de la personne.

Aussi le droit de la transplantation apparaît-il,

notamment en Europe, relativement clair sur la définition des principes généraux qui doivent régir cette pratique (I). Il n'en reste pas moins que son essor a montré la nécessité, pour la loi, de s'intéresser désormais de façon plus précise à l'organisation de la transplantation d'organes (II).

### I - LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TRANSPLANTATION D'ORGANES DANS LE DROIT DES PAYS EUROPÉENS

En favorisant l'émergence de règles communes, le

Conseil de l'Europe a largement contribué à l'harmonisation du droit tant en ce qui concerne le prélèvement sur le cadavre que le prélèvement "in vivo".

### **Le prélèvement sur le cadavre**

Le recueil d'organes sur une personne décédée soulève deux questions majeures : comment définir la mort ? Comment assurer le respect des volontés de la personne ?

#### **La définition de la mort**

Si la mort préoccupe depuis toujours nos sociétés, ce qui nous intéresse ici au premier chef, c'est sa définition médicale.

Pendant longtemps, le critère d'arrêt de la circulation cardiaque a prévalu mais la possibilité, voire la nécessité, pour la réussite du prélèvement, de maintenir artificiellement en vie certains organes a conduit à s'interroger sur la pérennité de ce critère.

Aussi, est-il généralement reconnu aujourd'hui que le constat de la mort peut être fait sur la base de la perte irréversible des fonctions cérébrales. C'est ce que précise l'article 11 alinéa 1 de la Résolution (78) 29 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 11 mai 1978 et concernant l'"harmonisation des législations des Etats membres relatives aux prélèvements, greffes et transplantations de substances d'origine humaine". L'ensemble des Etats européens a reconnu ce critère. Toutefois il convient de mentionner une certaine diversité quant au nombre de médecins, distincts de l'équipe chargée du prélèvement, devant certifier la cessation des fonctions cérébrales puisque le Royaume-Uni en prévoit un et la Turquie quatre. En outre, si l'on peut penser que l'élargissement des critères visant à constater la mort contribue à faciliter le prélèvement, les règles touchant à l'expression du consentement ont bien plus encore été conçues dans cet esprit.

#### **Le consentement**

La reconnaissance par la législation de tous les Etats européens du droit d'une personne à consentir, de son vivant, à faire don d'un organe après sa mort aux fins de transplantation, constitue déjà un encouragement aux greffes dans la mesure où il étend explicitement à ce domaine le principe de l'autonomie de la personne.

Dans la pratique, il permet ainsi de faire prévaloir la décision de la personne, exprimée antérieurement au prélèvement, sur celui que sa famille devrait prendre à la demande des médecins au moment du décès.

Ce premier pas a toutefois paru insuffisant à certains pays qui, pour faire face à un besoin toujours plus grand d'organes, ont prévu dans leur législation, ainsi que le permettait l'article 10 de la Résolution précitée du Conseil de l'Europe, que le consentement serait présumé.

La France a été la première à adopter une telle disposition (1976), mais, aujourd'hui, d'autres Etats membres

du Conseil de l'Europe ont fait le même choix. L'expérience montre que celui-ci n'est d'ailleurs pas exempt de critiques. On a fait remarquer qu'il n'a pas résolu la pénurie d'organes ou que certaines de ses modalités, notamment en France, ont en pratique conduit à s'enquérir systématiquement auprès de la famille de l'existence d'une opposition éventuelle de la part du défunt.

S'agissant des incapables juridiques, la Résolution du Conseil de l'Europe (art. 10, al. 2) prévoit en outre que le consentement du représentant légal peut être exigé.

Le consentement est aussi une question importante, s'agissant du prélèvement "in vivo", mais, compte tenu des risques qu'un prélèvement peut faire courir à la personne, d'autres conditions touchant à la nécessité de réduire au minimum ce risque sont exigées.

#### **Le prélèvement "in vivo"**

Compte tenu de l'atteinte qu'il porte à l'intégrité physique, seule la moitié des Etats européens admet le prélèvement "in vivo" dans leur législation.

#### **Les conditions du prélèvement "in vivo"**

Elles visent principalement à assurer une protection du donneur, mais aussi du receveur.

Ainsi, lorsque le prélèvement présente un risque prévisible grave pour la vie ou la santé du donneur, l'article 5 de la Résolution du Conseil de l'Europe prévoit qu'il pourra être exceptionnellement admis s'il est justifié par la motivation du donneur, les relations familiales qui le lient au receveur et les exigences médicales du cas d'espèce.

A cette fin, l'article 8 de la Résolution dispose que le prélèvement de substances non susceptibles de régénération doit avoir lieu dans des établissements publics ou privés qui possèdent les équipements et le personnel appropriés.

Afin de réduire les risques pour la santé, tant du donneur que du receveur, des examens médicaux appropriés doivent être effectués avant le prélèvement et la transplantation (art. 7 de la Résolution).

Tous les pays exigent de tels tests mais le degré de risque admis et son évaluation varient cependant d'un pays à l'autre.

#### **Le consentement**

Il doit, bien entendu, être libre et informé et, sur ce dernier point, le Conseil de l'Europe requiert une information sur les conséquences possibles, notamment médicales, sociales ou psychologiques ainsi que sur l'intérêt que le prélèvement présente pour le receveur.

S'agissant des modalités d'expression de ce consentement, le texte énonce que, lorsqu'il s'agit de prélever une substance non susceptible de régénération ou susceptible de régénération mais dont le prélèvement présente des risques, le consentement doit être donné par écrit.

Quant à l'incapable juridique, l'article 6 de la Résolution du Conseil de l'Europe a prévu un régime complexe :

- Le prélèvement de substances susceptibles de régénération doit être exceptionnel, lorsqu'il est nécessaire, pour des raisons de thérapeutique ou de diagnostic. Il exige alors le consentement du représentant légal. Mais l'incapable peut toujours s'y opposer et, lorsque le prélèvement présente un risque pour sa santé, il faut obtenir l'autorisation d'une autorité appropriée.

- Le prélèvement de substances non régénérables est interdit. Toutefois le droit national peut, exceptionnellement, l'autoriser à des fins thérapeutique ou diagnostique si le donneur, capable de discernement, et son représentant légal y consentent et qu'une autorité appropriée a autorisé le prélèvement qui doit bénéficier à un receveur étroitement apparenté génétiquement.

- Le prélèvement de substances présentant un risque grave pour la vie ou la santé du donneur est interdit.

Certains pays (Espagne, Italie, Irlande, Autriche, Turquie) ont toutefois préféré interdire toute possibilité de prélèvement alors que d'autres (Danemark, France, Suède, Pays-Bas, Norvège, Belgique, Luxembourg...) l'autorisent exceptionnellement, avec des conditions variant très fortement d'un pays à l'autre.

Il faut enfin signaler deux principes généraux applicables quel que soit le type de prélèvement :

- Il s'agit, d'une part, de l'affirmation du caractère gratuit du don. Ce principe, prévu aux articles 9 et 14 de la Résolution et qui concerne toutes les substances, est confirmé par l'ensemble des législations nationales. Toutefois, comme l'autorise ce texte, la plupart des Etats accordent le remboursement des pertes de revenus et des frais.

C'est pour garantir le respect de ce principe et éviter tout abus que la Résolution, à son article 4, limite les prélèvements de substances non susceptibles de régénération aux transplantations entre personnes génétiquement apparentées sauf en cas exceptionnel lorsqu'il existe des chances sérieuses de réussite.

Si cette recommandation est respectée par nombre de pays européens, seulement très peu la définissent comme une exigence légale.

- Il s'agit, d'autre part, de l'anonymat du donneur et du receveur qui, sauf lorsqu'il existe entre eux des relations familiales ou personnelles étroites, doit être respecté (art. 2, al. 2 et art. 13 de la Résolution). Cette règle est garantie dans tous les pays européens.

Ces dispositions harmonisées du droit européen, mises à jour dans les lignes directrices adoptées en 1987 par la 3<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la santé qui rejoignent par ailleurs les principes reconnus internationalement tant par l'Association Médicale Mondiale que par le CIOMS-OMS, ont contribué à une prise de conscience sociale et individuelle de l'importance des transplantations d'organes dans la thérapeutique

moderne. Elles n'ont pas pour autant permis de répondre à la question essentielle posée par le développement de cette technique : celle d'un besoin croissant d'organes.

Aussi une seconde étape d'intervention législative vise-t-elle, depuis le milieu de la décennie 80, à améliorer l'organisation du système de la transplantation d'organes en Europe.

## II - L'ORGANISATION DU SYSTÈME DE LA TRANSPLANTATION D'ORGANES

La transplantation d'organes est en pleine évolution : le recours à des donneurs décédés non apparentés est aujourd'hui possible, de nombreux organes peuvent être transplantés et les besoins varient suivant le type d'organes.

Une certaine rationalisation de la pratique s'impose donc, et ce d'autant plus que l'analyse montre que la pénurie de donneurs tient aussi à une mauvaise connaissance des procédures par les professionnels. Aussi, le Conseil de l'Europe a-t-il mené très tôt un travail en faveur d'une organisation nationale cohérente des transplantations, mais aussi d'une politique de coopération européenne en ce domaine.

### L'organisation de la transplantation

La 3<sup>e</sup> Conférence des ministres européens de la santé, tenue à Paris en 1987, s'est particulièrement intéressée à cette question et le texte final adopté à cette occasion promeut tout particulièrement la création de réseaux nationaux, ainsi que des actions de formation et d'information.

#### *Les réseaux nationaux*

Une quinzaine de pays européens se sont dotés de réseaux dont le but est, pour chaque pays, de rechercher des donneurs compatibles avec les personnes en attente de transplantation. Ces organismes, qui jouent désormais un rôle essentiel en ce domaine, fonctionnent à peu près tous de la même façon. Tout d'abord, ils mettent en œuvre un ensemble de procédures depuis la recherche de donneurs jusqu'à la transplantation proprement dite. Ils servent également de lien entre les laboratoires et les centres de prélèvement et de transplantation. Ils coordonnent ensuite l'attribution des organes en fonction d'un système de répartition qui comprend un registre des patients et, quand cela est possible (greffe de moelle osseuse), en constituant une liste de donneurs potentiels.

Ils contribuent également, de plus en plus, aux actions d'information et de formation en faveur des transplantations.

#### *Formation - Information*

Une des conclusions majeures de la Conférence des ministres européens de la santé de 1987 avait été d'améliorer la formation des professionnels.

D'une façon générale les actions d'information et de formation à l'échelon national s'efforcent aujourd'hui de promouvoir une attitude positive des médecins à l'égard

de la recherche de donneurs et des transplantations d'organes.

En ce qui concerne les aspects scientifiques de la transplantation, beaucoup d'efforts sont consentis pour diffuser et accroître les connaissances et l'expérience. Le groupe d'experts spécialisé du Conseil de l'Europe, que préside le Professeur Hors, joue à cet égard un rôle important d'animation, mais il faut compter également sur l'action des sociétés professionnelles et des associations de donneurs qui, en organisant des réunions et en favorisant l'élaboration de politiques, contribuent à préserver et à développer l'expérience acquise.

### **La coopération internationale**

Les variations des besoins nationaux en matière d'organes peuvent nécessiter le recours aux échanges internationaux. Dans certains cas, c'est parce que la technologie nationale ne permet pas de répondre aux besoins médicaux qu'il faut s'adresser à l'étranger. Dans tous les cas, les risques d'abus rendent aujourd'hui nécessaire une organisation de la coopération internationale.

### **Les échanges internationaux**

Si le but recherché reste l'autosuffisance des pays et des organismes nationaux d'échanges, la Conférence des ministres européens de la santé a néanmoins jugé souhaitable d'encourager les échanges afin de permettre une utilisation rationnelle des organes et d'éviter tout gaspillage résultant de l'incapacité de trouver le receveur approprié. Ainsi tout organe qui, selon des critères médicaux, ne peut pas être utilisé avec des perspectives de succès dans l'Etat du donneur, doit être offert selon les mêmes critères à des patients d'autres pays, de préférence sur une base strictement non commerciale. Il faut ajouter qu'une telle libre circulation est même une nécessité pour les organes destinés à des receveurs hautement immunisés ou ayant un type rare de tissus HLA, ou encore des enfants nécessitant de petits greffons. C'est à cette tâche que contribue le groupe d'experts du Conseil de l'Europe.

Mais ce travail serait insuffisant si le transport des substances d'origine humaine n'était pas facilité.

- Dès 1979, une Recommandation (R (79) 5) a souhaité que les Etats membres garantissent le transport sûr, rapide et prioritaire de ces substances, sans demander s'ils sont l'Etat expéditeur - autre chose que le remboursement des frais de prélèvement, de conservation et de transport. Il est également recommandé que les organes ne supportent aucune perception de taxes et droits à l'exportation et à l'importation.

- En 1987, ces principes ont été réitérés et on a pu même parler alors de "valise médicale" comme on parle de "valise diplomatique".

Une autre contrepartie à la libre circulation concerne la question de l'achat des organes. Sur ce point la politique du Conseil de l'Europe est particulièrement claire en ce domaine et condamne - tout comme l'OMS - toute pratique en ce sens.

Cette politique se trouve désormais renforcée par le fait que plusieurs Etats l'ont inscrite dans leur législation. Cela est notamment le cas depuis 1989 du Royaume-Uni qui avait constaté sur son territoire un cas de trafic d'organes provenant de Turquie.

***La coopération internationale présente aussi un aspect important pour les pays qui n'ont pas encore développé des programmes de transplantation pour tous les organes***

Il convient de leur permettre, lorsque cela est justifié, de mettre en place de tels programmes. De même, paraît-il souhaitable que chaque pays puisse être couvert par un organisme semblable à ce qu'est "France Transplant".

Dans l'attente se pose le problème de l'inscription sur des listes nationales de patients non résidents.

D'une manière générale, les organismes d'échanges nationaux servent tout d'abord les intérêts des patients qui résident dans leur pays, mais on constate un double phénomène :

- des ressortissants d'Etats membres, voire d'Etats non membres, du Conseil de l'Europe vivant dans une région qui n'est pas couverte par un organisme d'échanges bénéficient d'une transplantation par l'intermédiaire de ces organismes.

- des ressortissants d'Etats membres vivant dans une zone couverte par un organisme d'échanges bénéficient d'une transplantation par l'intermédiaire d'un autre organisme.

Or, en raison de la pénurie d'organes, ce phénomène risque de devenir un problème de plus en plus grave. D'un point de vue médical et éthique, les patients étrangers ne devraient pas faire l'objet d'une discrimination générale par rapport aux patients résidents. Il faut toutefois convenir que leur inscription sur les listes d'attente suppose une harmonisation des critères d'inscription, mais aussi l'engagement des Etats dont ces personnes sont les ressortissants, à financer le coût de ces transplantations et à mettre en place à moyen terme des mesures visant à permettre la réalisation de transplantations dans leurs pays.

\*  
\* \*

L'impulsion donnée en 1987 par la Conférence des ministres de la santé du Conseil de l'Europe a ainsi contribué à une meilleure analyse des questions que pose aujourd'hui une large pratique de cette technique.

Un comité d'experts a été mis en place afin d'établir une coopération constante sur les questions scientifiques et d'organisation. Afin de mieux assurer les principes généraux sur lesquels il peut fonder son action, la Convention européenne de bioéthique, dont la rédaction est en cours au sein du Conseil de l'Europe, comprendra un protocole sur les transplantations d'organes.

Christian BYK

# TRANSPLANTATIONS D'ORGANES : DE L'ÉTHIQUE A LA LOI

par Claude HURIET

*"Une chose est de donner un avis éthique, qui peut être ou ne pas être suivi, puisqu'il n'a pas de valeur contraignante et qu'aucune mesure ne vient le sanctionner ; une autre est de légiférer."*

**O**n reproche parfois aux Parlementaires de travailler "en vase clos" et, lorsque des textes de loi traitent des problèmes de société, de ne pas être suffisamment à l'écoute de ceux qui ont quelque chose à dire.

Les lois dites "bioéthiques", adoptées en première lecture par l'Assemblée Nationale en 1992, doivent permettre d'ouvrir largement un débat auquel la société civile doit être conviée à participer.

Parmi les textes dont le Sénat a été saisi lors de la session d'automne, l'un concerne les méthodes de procréation médicalement assistée qui posent le problème angoissant - auquel le législateur doit apporter une réponse - du statut de l'embryon ; il inclut également les transplantations d'organes.

C'est sur ce thème que les Sénateurs centristes ont souhaité recueillir les avis, les interrogations, les inquiétudes et les propositions de ceux qui - à divers titres - sont concernés par les greffes d'organes et de tissus.

Près de 200 personnes ont participé à cette journée d'études et de réflexion qui a débuté par un exposé du Professeur Cabrol sur la problématique des transplantations. En attendant le jour où l'on pourra fabriquer des organes artificiels performants, où l'organisme humain tolérera des greffes provenant d'animaux (xénogreffes), seuls des dons d'organes peuvent permettre la survie de malades atteints d'affections rénales, cardiaques ou hépatiques gravissimes. Il appartient au législateur de redéfinir - 17 ans après la loi Caillavet qui a introduit pour le prélèvement d'organes le principe de "consentement présumé" - les conditions que doivent impérativement respecter les médecins, avec le double souci de respecter les principes éthiques fondamentaux et de ne pas compromettre le développement nécessaire des greffes d'organes et de tissus.

Le Groupe de réflexion éthique sur les transplantations, constitué au sein du Comité National Consultatif d'Éthique, s'est mis au travail depuis deux ans. Nul doute

que le législateur sera attentif à ses conclusions, comme il sera attentif aux positions du mouvement familial et aux courants de pensée dont les représentants se sont exprimés en "table ronde".

Des positions communes ou très proches se dégagent, tels le respect dû à la souffrance de la famille du "donneur" dont on doit rechercher au moins la "non opposition", la nécessaire sensibilisation du grand public qui passe par une information de qualité sur les enjeux des greffes, "sur les besoins et sur la manière dont les choses se passent". On confond les dons d'organes avec le don du corps à la science ; on se pose de bizarres questions théologiques - "est-ce que je pourrai ressusciter si on m'a pris mon cœur ?" -, questions auxquelles les prélèvements dits "multi-organes" donnent encore davantage d'acuité.

Il apparaît aussi qu'en matière de transplantation le médecin voit ses missions s'élargir au delà de sa technique et de sa pratique et que des représentants de la société devraient soulager les médecins de "l'énorme poids de la décision", qu'il s'agisse du prélèvement mais aussi de la réflexion sur les critères d'attribution des organes.

\*  
\* \*

Une chose est de donner un avis éthique, qui peut être ou ne pas être suivi, puisqu'il n'a pas de valeur contraignante et qu'aucune mesure ne vient le sanctionner ; une autre est de légiférer.

Après que le Professeur Jean Bernard eût évoqué, exemples vécus à l'appui, la difficulté d'établir les frontières entre l'éthique et la loi, comme de choisir le moment où le législateur doit intervenir - moment qui diffère en fonction des organes et tissus concernés et des techniques utilisées -, furent exposées les références législatives européennes. Henri Caillavet, Sénateur honoraire, a rappelé l'histoire et le contenu de la loi qui porte son nom, avant de se féliciter que cette loi soit prochainement "aménagée". Aménagée comment ?

Jean Chérioux rapporteur de la Commission des Affaires Sociales du Sénat, souligna que les lois bioéthiques visent à répondre à une attente de plus en plus pressante de l'opinion publique comme des milieux scientifiques et médicaux.

Inspiré par les travaux des différentes instances et commissions (Braibant, Lenoir, Serusclat...), le texte concernant les dons d'organes et de tissus énonce les principes fondamentaux : consentement, anonymat, gratuité, sécurité, et souligne les conditions particulières du prélèvement sur une personne vivante.

Si le principe du "consentement présumé" pour les prélèvements sur personne décédée est théoriquement maintenu, le texte, dans sa rédaction actuelle, énonce que le médecin doit "s'efforcer de recueillir le témoignage de la famille ou des proches du défunt sur la volonté de

celui-ci". La réflexion et le débat doivent se poursuivre sur ces points essentiels, la réponse devant tenir compte de la nécessité de respecter la dignité du corps du défunt, du chagrin de la famille confrontée à un décès brutal et de la baisse inquiétante du nombre des transplantations (moins 10 % en 1992), alors qu'une majorité des Français interrogés par sondage est favorable au prélèvement à des fins thérapeutiques.

A juste titre, Jean-Pierre Fourcade, Président de la Commission des Affaires Sociales, insiste pour qu'en cette matière, oh combien délicate, "ce soit le donneur qui soit le décideur", la loi devant définir les moyens par lesquels le donneur peut faire connaître sa volonté.

\*  
\* \*

Au terme du colloque, qui a permis des échanges très directs dont les parlementaires pourront s'inspirer pour la suite de leurs travaux, plusieurs conclusions peuvent être tirées :

- Il est urgent de légiférer en matière de transplantation d'organes et de bioéthique. La charte éthique de France Transplant (1), quels que soient sa qualité et les services qu'elle a pu rendre, n'est en fait que le règlement intérieur d'une association de la loi 1901 et le Conseiller Jean Michaud a pu faire état du "désarroi des juridictions face à la bioéthique". Toutefois, il n'est pas évident que la définition de la mort puisse être établie dans un texte de loi, un décret pris en Conseil d'Etat serait sans doute préférable.

- Le receveur est la "finalité première" de la transplantation d'organes. On ne pratique pas des greffes d'organe pour la satisfaction des équipes de transplantation. Les critères de priorité et les problèmes éthiques et médicaux que pose leur définition ne ressortissent pas au domaine législatif.

- Le don d'organe constitue un acte de générosité "librement consenti". Encore faut-il que la façon de consentir ne souffre pas d'une ambiguïté qui pourrait en altérer la valeur. Passer du "consentement présumé" au "consentement explicite" nécessite une sensibilisation, une information du grand public. D'où l'interrogation du Professeur Cabrol : "la société veut-elle développer les greffes ou ne le veut-elle pas ?"

Nul doute que le colloque du Sénat a contribué à cette sensibilisation de l'opinion.

Tel doit être aussi le rôle du Parlement.

Claude HURIET

(1) Fin septembre 1993, le ministre délégué à la Santé, Philippe Douste-Blazy, a annoncé la création prochaine d'un établissement public national, chargé de gérer et de coordonner les greffes d'organes, de moelle osseuse et de tissus - ce qui entraînera la disparition de l'Association France-Transplant.

# SCHÉMAS DIRECTEURS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME : QUEL CONTENU ?

par François GUÉRARD

*A la veille des élections législatives de mars 1993 et du changement de gouvernement, le Conseil Régional d'Ile de France avait entrepris l'examen du projet de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) élaboré pour cette région par les services du Préfet régional. Sujet ô combien sensible ! et d'importance majeure pour l'Ile de France, cela va sans dire, mais aussi pour la France tout entière. Alors rejeté par la Région et les dix-huit Départements concernés, ce projet a été modifié dans le sens souhaité (croissance mieux maîtrisée et insertion du développement de l'Ile-de-France dans l'aménagement du grand bassin parisien) et soumis de nouveau au gouvernement.*

*Faut-il rappeler qu'en matière de développement, quel qu'en soit le domaine - économie, transports, culture, etc -, les objectifs et les intérêts respectifs de l'Ile de France et des autres Régions sont, de façon inextricablement mêlée, antinomiques et complémentaires ? A la politique d'aménagement du territoire d'harmoniser, de synthétiser, d'arbitrer, avec, pour objectif, selon les termes utilisés par Edouard Balladur dans la déclaration d'investissement du nouveau gouvernement, de "garantir les solidarités essentielles à notre société". Qui pourrait nier l'importance et l'urgence, à cet égard, - et bien au delà des limites de l'Ile-de-France - d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de développement urbain ?*

*Vaste débat, sur lequel France-Forum aura l'occasion de revenir dans les prochains mois. Il nous a toutefois semblé nécessaire de l'ouvrir sans plus tarder en faisant connaître à nos lecteurs le point de vue de notre ami*

*François Guérard, président de la Commission du Plan et de l'Aménagement urbain du Conseil Régional d'Ile-de-France.*

**L'**objet d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Région, comme de toute autre circonscription, devrait toujours être de donner aux habitants de celle-ci un cadre de vie susceptible de leur procurer les plus grandes chances d'épanouissement, bref, en termes plus simples, mais porteurs d'une très haute ambition, de créer les conditions les plus favorables à la réalisation du bonheur auquel chacun légitimement aspire.

## URBANISME

Il n'est pas question de se résigner à un développement qui ne serait que la prolongation, qu'une simple prise en compte des tendances spontanées (par exemple, pour l'Ile de France, une urbanisation s'étendant en tache d'huile et en doigts de gant).

Il convient au contraire d'opter résolument pour le *polycentrisme*, c'est-à-dire pour un développement à partir de pôles reliés entre eux par un maillage de réseaux de transports, ce qui permet de rester à l'échelle humaine en appuyant la croissance sur des villes déjà existantes et qui ont donc une histoire et des équipements.

Il faut aussi articuler les villes situées à la périphérie avec les villes moyennes et grandes des circonscriptions voisines.

Car la dimension esthétique est fondamentale pour la qualité de vie et il est essentiel de laisser à nos conci-

toyens la liberté de choisir d'habiter une ville de dimension moyenne ayant un passé architectural et bordée de forêts, de fleuves et d'espaces libres, ou, à l'inverse, de vivre dans un univers plus urbain, plus dense, plus animé, mais forcément moins aéré.

Compte tenu du fait que souvent, maintenant, les conjoints travaillent, il est devenu *quasiment impossible de planifier vraiment la proximité géographique entre l'emploi et l'habitat*. Certes, il faut y tendre, mais il ne faut pas cultiver l'utopie ; la proposition, par exemple, de diviser l'Ile de France en 32 aires n'a guère de sens. C'est une approche purement technocratique et dangereuse, car elle ouvrirait la voie à un contentieux sans limite. En revanche, il est essentiel de conduire des actions spécifiques dans les poches de sous-emploi.

Les 32 aires définies par le projet de Schéma Directeur ne sont pas conçues en vue d'une limitation de l'urbanisation, mais plutôt pour la favoriser, car il y aura obligation d'inscrire une offre de terrains définie d'après le SDAU ; et la prise en compte d'un tel SDAU dans les schémas directeurs locaux et les Plans d'Occupation des Sols (POS) obligera les Maires à accorder des permis, ce qui devrait accélérer l'urbanisation. Car les schémas directeurs locaux et les POS devront être dimensionnés à partir des données relatives à ces 32 aires.

Cette obligation d'urbanisation ne peut qu'entraîner des effets pervers. Les Maires ne pourront pas garantir l'équilibre entre l'habitat et l'emploi, car ils ne pourront plus refuser des permis de construire pour des programmes résidentiels, même si l'emploi ne suit pas. De même, ils n'ont aucune garantie pour que leur développement urbain soit accompagné simultanément d'un développement des transports.

D'autre part, compte tenu du plafonnement du quota d'emploi, n'importe quelle association pourra un jour s'adresser au juge pour l'informer que, dans telle aire, le quota d'emploi est atteint et que, de ce fait, on doit tout arrêter ; c'est donc courir le risque de blocages sérieux et même de paralysie.

Concevoir un super POS dont les seules marges de liberté seraient régies par le pouvoir des Préfets consacrerait le retour fulgurant de la réglementation, assortie d'un brin de recentralisation discrétionnaire. C'est la vieille idée de changer la société par décrets qui refait surface, et pourtant tout le monde sait ce que cela a donné en Europe de l'Est et en URSS.

Notre société a longtemps cru dans un modèle d'Etat arbitre et régalién, dont le rôle était de limiter la liberté des individus comme moyen d'assurer l'équilibre de la collectivité. On a donc contraint les uns ou les autres à se localiser ici ou là ; on a taxé, pour contribuer à telle ou telle dépense publique, ... en un mot, l'Etat a donné, pendant très longtemps, des leçons de civisme et puni au nom du civisme.

Nous souhaitons, nous, une liberté urbaine qui permette de travailler, de se loger et de se déplacer comme

on l'entend, parce que la vie est mouvement et que, dans le cadre de la compétition européenne et mondiale, il est impossible de prendre, à la date d'aujourd'hui, une position fixiste de quadrillage et de chiffrage.

Toute spécialisation urbaine imposée, autoritaire, réglementaire et généralisée est d'ailleurs maintenant refusée par les populations.

Pour que la liberté puisse s'exercer, certes un minimum de contraintes collectives s'impose. Mais les règles doivent en être simples et parfaitement claires, et non tatillonnes et vagues.

Ainsi, au lieu d'affirmer : "pour équilibrer, il faut urbaniser obligatoirement ces 32 aires" ; nous, nous disons : "les espaces naturels, les vallées, les coulées vertes, doivent être protégés".

Ce qui ne vise pas à entraver l'urbanisation, bien au contraire, mais à tracer une frontière claire entre les espaces à urbaniser et ceux où l'urbanisation doit être prohibée. Bref, Plan vert et ceinture verte sont considérés comme des éléments structurants.

Les orientations quant à l'environnement ne doivent pas rester vagues dans un projet de schéma directeur : il faut définir une politique péri-urbaine, particulièrement en bordure des villes nouvelles. La politique du Conseil régional d'Ile de France indique la bonne direction ; flanquer chacune des villes nouvelles d'un parc régional à créer, le cas échéant en accord avec les Régions ou Départements voisins.

L'Ile de France doit devenir une métropole internationale attirante où pourront vivre harmonieusement les habitants de nos cités dotées de bâtiments à l'architecture plaisante, un modèle international pour l'art de vivre.

Pour nous, l'espace régional doit s'articuler autour de trois fonctions imbriquées : la fonction nature, la fonction urbaine et la fonction transports.

*La fonction nature* : un réseau d'espaces ouverts, parcs, bois, forêts, prairies, espaces agricoles ; le plan vert et le plan écologie de la Région répondent à cette fonction.

*La fonction urbaine* : au milieu de cette maille d'espaces naturels, des villes anciennes et nouvelles, des bourgs et des villages qui organisent un développement équilibré à leur mesure.

*La fonction transports* : un urbanisme déconcentré ne peut fonctionner qu'en abolissant les distances ; c'est par un système de transports maillé par des métros automatiques, le R.E.R., les routes et les autoroutes, ainsi que par la communication électronique que l'on assurera à la fois l'unité de la Région, la mobilité de ses habitants et la force économique de cette métropole face à ses concurrentes.

Le SDAU que nous souhaitons doit s'écarter de la tentation de la trop grande précision, pour être un cadre

dans lequel s'expriment, en toute liberté, les volontés locales.

En schématisant quelque peu, nous pouvons, dans l'avenir, être confrontés au choix de deux types de région-capitale : celui pour lequel tous les pouvoirs sont uniquement dirigés vers la performance économique, et là on aboutira à des conditions de vie très difficiles -peut-être Taïwan, Séoul ou même Mexico en sont-elles la préfiguration ? Et l'autre, où le développement économique sera bien équilibré par une conception différente de l'urbanisme alliant la performance économique aux divers facteurs de la vie communautaire.

La définition d'une nouvelle structure polycentrique et multipolaire relève de la deuxième option. *Elle doit tendre à valoriser les atouts de la Région en cause* : beauté des paysages et des forêts, splendeur des monuments, offre de loisirs, équipements culturels et culturels, poids économique et financier, qualité des transports, etc. -, ce qui par exemple, pour l'Ile de France, est indispensable en cette période de concurrence sévère entre elle-même, les euro-régions et les métropoles mondiales.

## **FAMILLE, DÉMOGRAPHIE, FORMATION**

Il faut donc partir du constat, dans l'exemple de l'Ile de France, qu'elle est la Région la plus jeune de France, celle qui a le plus d'enfants et celle qui affiche en France la fécondité la plus élevée ; l'emploi est donc pour elle une priorité absolue.

Ceci exige qu'une formation sérieuse et une culture de qualité soient proposées aux jeunes et dispensées au bon endroit grâce à une implantation judicieuse des centres éducatifs. Or, sur les principes d'implantation des enseignements techniques et des outils de formation permanente et de recyclage en liaison avec les collectivités territoriales, sur la localisation des Universités (qu'il limite aux villes nouvelles actuelles), le SDAU actuellement proposé est très insuffisant.

## **ENTREPRISE, EMPLOI**

L'objectif doit être de faire de l'Ile de France un marché unique et fluide d'emplois diversifiés. Sa vocation économique doit être placée dans la perspective de compétition et de recherche de complémentarité avec les autres métropoles européennes certes, mais son succès dépend, pour une large part, d'un aménagement équilibré et du progrès économique et social de l'ensemble du territoire français.

A la différence des autres Régions, en effet, ou tout au moins plus que d'autres, l'Ile de France de demain doit être poussée dans sa dimension internationale : conditions de vie des entreprises, des acteurs que sont les hommes et femmes qui y travaillent, des habitants, conditions d'éducation et de formation des enfants qui y grandissent.

Aussi, faut-il améliorer et créer tout ce qui peut favori-

ser les fonctions internationales de l'Ile de France : 3<sup>e</sup> aéroport international dans le Bassin Parisien, gares T.G.V., centres décisionnels, pôles de recherche, francilienne des Télécom, tourisme.

Le Schéma Directeur aurait dû retenir comme objectif d'améliorer la productivité de toutes les formes d'activité qui ont la faculté de valoriser leur puissance par leur implantation dans la Région.

Depuis de nombreuses années, il y a une disparition préoccupante d'entreprises industrielles à mettre en parallèle avec les problèmes inhérents aux quartiers sociaux en difficulté.

Les hommes et les femmes qui animent les entreprises sont déjà, et seront de plus en plus demain, des salariés exigeants. Comment les retenir en Ile de France si les conditions d'habitat et de vie pour leur famille, leurs enfants et eux-mêmes ne sont pas optimales par rapport à ce que leur proposent les autres cités européennes concurrentes ?

Il convient, en outre, de ne pas omettre de préciser les implications d'arrivée des populations migrantes ou des migrations alternantes à l'intérieur de la Région.

Autre problème particulièrement délicat, et point de friction entre l'Ile de France et les autres Régions, la politique volontariste de "délocalisation" d'emplois parisiens au bénéfice de la province, telle qu'elle a été pratiquée par les précédents gouvernements. En ce domaine où, plus que dans tout autre, les intérêts de la Région capitale et des autres sont indissolublement et tout à la fois contradictoires et convergents, chaque cas doit être étudié avec beaucoup de discernement.

Si l'Ile de France est prospère, toutes les régions de France en profiteront. Si l'Ile de France est dépassée par Londres, Francfort, Milan, Madrid, les jeunes iront se former ailleurs, les familles iront vivre ailleurs, les entreprises s'implanteront ailleurs et, malgré le caractère attractif de notre Région, nous ne pourrions pas tenir la concurrence : nous perdrons des emplois, nous perdrons de la force vive.

Il convient de faire de l'Ile de France la grande plateforme continentale attirant les entreprises de l'Europe de l'Ouest comme de l'Est, mais aussi de l'Amérique comme du Sud-Est asiatique et du Japon.

Cette Région doit devenir un ensemble équilibré à l'échelle humaine, entraînant toutes les autres Régions de France et d'abord celles qui lui sont limitrophes, celles du Grand Bassin Parisien, afin que - devant la rude compétition européenne qui est à nos portes - elle soit un moteur qui place notre pays dans l'équipe de tête de la nouvelle Europe.

On ne peut plus s'en tenir aujourd'hui à la seule logique "Paris et le désert français".

## **TRANSPORTS**

Le développement du Grand Bassin Parisien dont les

limites vont bien au delà de celles de l'Île de France est très conditionné par la qualité des réseaux de transports et des réseaux d'information ; c'est pourquoi il faut le transformer en une vaste zone de solidarité par des liaisons appropriées.

C'est une condition pour avoir une véritable politique foncière et une régulation des prix par la création d'une nouvelle offre. Il faut faire sauter le verrou de la rareté, en coopération avec les élus, par un développement massif de transports modernes axé sur les villes à moyenne distance. La création de dessertes rapides et étendues permet en effet une meilleure maîtrise du prix moyen des terrains de la partie centrale de l'agglomération que l'on n'obtiendra pas par la voie de décisions autoritaires, mais par une meilleure attractivité des villes périphériques, en particulier celles du Grand Bassin Parisien.

Ce qui suppose un réseau de transports maillé, non seulement sur toute l'étendue de la Région, mais au-delà, accroché sur les villes du Grand Bassin, de manière à créer un système qui nourrisse un réseau de villes.

On peut penser que le progrès technique fulgurant des **liaisons ferrées** par la création du TGV - création qui est modulable (on pourrait en faire un train-métro ultra rapide dans la mesure où les stations seraient assez éloignées) - changera profondément les choix d'aires d'implantation de l'habitat et des entreprises, comme les zones d'influence au sein de l'agglomération francilienne et du Bassin Parisien.

En effet, la croissance de la vitesse des transports routiers est maintenant profondément limitée par des éléments fondamentaux :

- la densité qui provoque des encombrements, donc des ralentissements ;
- la préservation des vies humaines qui entraîne des limitations de vitesse dont rien ne peut laisser prévoir qu'elles seront modifiées dans l'avenir, bien au contraire.

La différence de vitesse entre le déplacement en transport routier et le déplacement en transport ferré va s'accroître de telle manière que c'est bien le transport collectif ferré qui va prédominer, à terme, dans l'évolution de l'urbanisation francilienne et de celle du Grand Bassin Parisien.

Autrement dit, ce saut technologique va modifier totalement et la perception et la réalisation des urbanisations nouvelles.

Il est probable que celles-ci s'effectueront au long des lignes de TGV, mais seulement là où il y aura des stations, d'où l'importance de ne pas les choisir trop rapprochées, de telle sorte que l'on obtienne un maillage qui favorise une structure multipolaire des villes ; ceci freinera fortement l'attraction de la zone centrale et évitera en même temps le mitage de l'espace.

Ces réflexions peuvent, mutatis mutandis, s'appliquer à d'autres Régions. En particulier, s'il appartient à l'Etat de concevoir le réseau national des TGV, c'est aux

Régions que doit incomber la définition des moyens de liaison sur leur territoire, afin d'éviter, entre autres, que la communication entre elles passe obligatoirement par la métropole régionale.

Cette avancée technologique doit être mise à profit pour éviter l'urbanisation en tache d'huile et pour aboutir à un nouveau système multipolaire d'organisation des cités de l'Île de France et du Grand Bassin Parisien, mutation majeure indispensable.

Le réseau TGV ou assimilé doit donc prévoir des arrêts au niveau du Bassin Parisien ; il ne peut être seulement un moyen de liaison entre Paris et la grande Province, ce que veut l'Etat.

Ces villes ne seront pas les dortoirs de l'Île de France, contrairement à ce qu'affirment certains. Toutes les expériences le prouvent : Lyon n'a pas été transformé en banlieue de Paris le jour où le TGV l'a mis à 2 heures de la capitale.

Il sera sans doute nécessaire d'élargir l'aire géographique de la carte orange afin de permettre un déplacement aisé des habitants du Grand Bassin Parisien. La S.N.C.F. devra réviser ses plans pour mieux desservir des villes du Bassin Parisien, comme Troyes ou Reims, par exemple.

Concernant le **réseau routier**, il convient de prévoir une grande rocade du Bassin Parisien et de larges liaisons intermédiaires qui permettraient à chaque fois de mettre en communication une ville de la périphérie de l'Île de France avec une ville du Bassin Parisien, tout en évitant de porter atteinte aux espaces naturels les plus remarquables.

Enfin, dans certains cas, il ne faut pas exclure a priori la réalisation de voiries souterraines, sous réserve d'un examen approfondi tenant compte de l'évident surcoût financier, mais aussi de divers avantages majeurs : rapidité de déplacement, en particulier pour le lien avec les plates-formes aéroportuaires de dégagement, récupération de terrains en surface, donc réalisation de coulées vertes, comme ceci a déjà été fait pour le TGV Atlantique et pour l'ex-voie ferrée Paris-Bastille, soulagement du trafic en surface.

Le **réseau des rivières et canaux** doit-il demeurer négligeable, ou confiné aux utilisations touristiques et de promenade ? Ce n'est pas le cas dans les pays voisins de la France. De fait, pourquoi les axes de voies d'eau Paris-Nord et Paris-Est ne pourraient-ils reconquérir le rang perdu et ainsi dépasser le stade de "réserves de capacité" ?

Comment également ne pas voir l'intérêt qu'il y aurait à utiliser des plates-formes ferroviaires de marchandises en Première Couronne pour minimiser le transport routier des marchandises ?

S'agissant de l'Île de France, on ne peut pas ne pas évoquer l'éventuel projet d'un 3<sup>e</sup> **aéroport** à la lisière de l'Île de France, voire au cœur d'une région voisine du Grand Bassin Parisien, et ceci pour divers motifs tous aussi importants les uns que les autres :

- c'est un élément structurant pour ce Grand Bassin ;  
- il n'est pas bon que Roissy grossisse démesurément, ne serait-ce qu'en raison de l'onde de bruit que provoquerait un trafic très intense sur cette plate-forme, d'un coefficient de risques que l'on ne doit pas négliger, des questions posées par la desserte au sol ;

- le ciel de l'Île de France, comme celui du grand Londres ou de la conurbation Amsterdam-Bruxelles, est saturé ; un nouvel aéroport au Nord de l'Île de France permettrait de desserrer cette densité de circulation aérienne ;

- de plus, la France a tout intérêt à proposer une nouvelle plate-forme nord-européenne que ni Londres, ni Amsterdam, ni Bruxelles, ne peuvent actuellement proposer compte tenu d'un manque de terrain ; celle-ci attirerait les vols à destination ou au départ de cette grande conurbation. Bien relié aux différentes eurocités par le réseau TGV, ce premier aéroport transnational européen constituerait un réel atout de développement pour le Nord du Grand Bassin Parisien. Bien entendu, cette proposition ne peut être arrêtée qu'avec l'accord de l'ensemble des régions limitrophes de l'Île de France.

Certes, une telle réalisation n'est pas envisageable dans l'immédiat, mais études et travaux préparatoires sont suffisamment longs et complexes pour ne pas en différer trop longtemps le lancement.

D'autre part, on ne résoudra pas la question des déchets d'une communauté à forte population par un ensemble de petites mesures : une stratégie d'ensemble est indispensable.

De même, l'évolution de la qualité des eaux doit être étudiée de manière approfondie. Certes, elle relève des Agences de bassin, mais chaque Région doit exprimer son point de vue et contribuer à résoudre ce problème national.

Notre Région ne doit pas seulement se préoccuper d'économie, il lui appartient aussi de créer les conditions d'un art de vivre qui repose à la fois sur une qualité de vie et un environnement naturel et urbain préservés.

## **RÔLES RESPECTIFS DE L'ÉTAT ET DES ÉLUS RÉGIONAUX**

L'Etat doit s'en tenir à son rôle de grand régulateur des intérêts nationaux.

Par ailleurs, les compétences doivent être clairement réparties entre les diverses Collectivités publiques concernées. Les enveloppes financières nécessaires doivent être affichées clairement de manière à ce que tous prennent leur part et ne cherchent pas des dérobades pour se soustraire à leur devoir.

Il est nécessaire d'allier aux financements publics les financements privés : comme il y a partenariat entre les collectivités locales, il doit également y avoir partenariat avec les entreprises privées, qu'il s'agisse de foncier, d'habitat, de transport ou d'enseignement.

## **LES RISQUES DE CONTENTIEUX**

La qualité d'un Schéma Directeur réside aussi dans sa clarté juridique : ce document se doit d'être un contrat clair, facilement interprétable par tous et sans ambiguïté.

Que penser d'un rapport mélangeant savamment prescriptions, hypothèses, directives et orientations ?

Que voir dans la lisibilité atone de la cartographie où les limites communales ne sont même pas indiquées, alors que la précision du trait est très forte ?

Que dire, pour prendre cet exemple concret, de la délimitation arbitraire pour l'Île de France de 32 aires d'études, soi-disant simples hypothèses, et de l'apparition de quotas dont on ne précise pas le mode de répartition ?

\*  
\* \*

*Le développement urbain :  
aujourd'hui, une question politique majeure.*

## **ÉCOLOGIE**

La dimension écologique d'un SDAU doit être abordée avec sérieux.

En fait, la progression en tache d'huile de l'urbanisation est fondamentalement opposée à toute approche écologique du développement de notre Région.

Pour reprendre l'exemple de l'Île de France, et illustrer la complexité et l'âpreté des discussions entre représentants de l'Etat et élus de la Région cinq années de débats et de travaux ont été nécessaires pour préparer le projet en cours d'examen à l'échelon national.

Au fur et à mesure, l'Etat a pris en compte certaines des suggestions de la Région.

La Région a pu faire prévaloir plusieurs idées maîtresses :

- ainsi, le gouvernement a fini par revoir à la baisse ses projets d'urbanisation les plus fous sous la pression des élus communaux, départementaux, régionaux ;

- la maîtrise de la croissance démographique et urbaine en Ile de France dans les 25 ans à venir a été acceptée. Les premières projections - 13,5 millions d'habitants, puis 12,3 millions d'habitants - ont été revues à la baisse au nom de la recherche prioritaire de la qualité de la vie ;

- le choix de la concurrence européenne - qui est la meilleure garantie de compétitivité et de performance pour nos entreprises et de croissance de la richesse régionale - est certes insuffisant, mais il est mentionné. C'est cette croissance qui permettra de créer les emplois dont trop de franciliens sont encore privés. C'est aussi cette croissance qui constitue la source évidente de financement des investissements nécessaires à une meilleure cohésion sociale et à la sauvegarde de l'environnement ;

- la solidarité avec le Grand Bassin Parisien est trop timidement évoquée, du moins est-elle indiquée.

Mais le projet, dans son état actuel, présente encore de nombreux défauts : il émet des vœux pieux sans explici-

ter ni les moyens institutionnels, ni les moyens financiers nécessaires à leurs réalisations, ni leur calendrier de mise en œuvre.

Ni sur la dimension européenne, ni sur la solidarité avec le Bassin Parisien, le document ne tire de conséquences pratiques des principes affirmés.

Mais le plus grave réside dans l'absence de réflexion sur les répartitions de compétences, le cadrage financier, le phasage des investissements. Transports, logements, emploi, immigration, ces questions qui appellent un traitement fort et rapide ne sont abordées ni en termes de répartition des compétences (qui décidera demain, puisque le décideur actuel - l'Etat - n'assume plus ses responsabilités ?), ni en termes de financement (quelle sera la part de l'Etat ?) ou de calendrier.

Il y a encore beaucoup à faire, d'autant qu'il ne faut pas perdre de vue que, dans un tel domaine, nous ne travaillons pas pour un seul jour et un nombre limité de personnes : tous les décideurs élus ou non devront tenir compte du nouveau SDAU, toutes nos populations en supporteront les conséquences. Il ne faut donc pas renoncer à rechercher la perfection, bien au contraire, quel qu'effort qu'il en coûte.

François GUÉRARD

## Les livres de nos collaborateurs et amis

**Alain POHER**

"Trois fois président"

Ed. Plon

**Jacques RIGAUD**

"Le bénéfice de l'âge"

Ed. Grasset

**Michel DEBATISSE**

"Paysans dans la burle :  
le courage de changer"

Ed. Economica

**Michel DRANCOURT**

"Mémoires de l'entreprise"

Ed. Robert Laffont

**Franz-Olivier GIESBERT**

"La fin d'une époque"

Ed. Fayard

**Maurice FLORY**

"Etudiants d'Europe"

Ed. La documentation Française

# LA RESPONSABILITÉ DE VICHY

par Jean CHÉLINI

**V**ichy coupable ou non coupable ? Coupable de génocide, acteur ou complice ? Allié volontaire des nazis ou collaborateur contraint par la dure loi de l'occupant ? Si Vichy est coupable, la République française serait-elle aussi coupable ? Mais Vichy, est-ce la République ? Est-ce le Maréchal qui est le grand coupable, ou Laval est-il responsable de tout, comme on veut volontiers le croire ? L'appareil de l'Etat français doit-il seul être mis en cause, ou bien les Français, la nation elle-même, doivent-ils être inculpés ? Autant de questions posées récemment au Président de la République, comme à chacun d'entre nous et auxquelles il est difficile de répondre en bloc par oui ou par non. Coupable ou non coupable ?

Si l'histoire est un tribunal, elle ne prononce pas de condamnation. Son jugement n'est pas pénal. Elle instruit le dossier, recherche les pièces, entend les témoins, essaye de rétablir les faits et de donner à chaque acteur ses responsabilités exactes. Elle ne recherche pas de coupables à condamner, elle cherche la vérité à établir. Au tribunal de l'histoire, il n'y a pas de procureur, pas de réquisitoire, seulement la sentence de vérité. Malheureusement pour l'opinion il est rare que la vérité soit simple et sans nuances.

## VICHY N'EST PAS UNE RÉPUBLIQUE

Une première réponse s'impose : Vichy n'a pas été la République. Si le Maréchal Pétain a été constitutionnellement nommé président du Conseil par le Président de la République Albert Lebrun, le 17 juin 1940, les pleins

pouvoirs votés à Vichy par le Congrès des sénateurs et des députés, le 10 juillet 1940, ont donné au Maréchal tout pouvoir pour élaborer une nouvelle Constitution "en un ou plusieurs Actes". Pétain a choisi de promulguer dix Actes constitutionnels, tous plus contraires les uns que les autres aux lois de la République et aux principes généraux du Droit. Ces Actes ont créé l'Etat français qui, à coup sûr, n'est pas la République. Vichy a congédié la République, on ne peut donc pas inculper la République pour les crimes de Vichy.

## LA RESPONSABILITÉ DES 569 PARLEMENTAIRES QUI ONT VOTÉ LES PLEINS POUVOIRS, LE 10 JUILLET 1940

Mais où sont les responsables ? Certainement les 569 parlementaires qui ont voté les pleins pouvoirs. Issus des élections de 1936, ces élus du Front populaire, à majorité socialistes et radicaux, ont été punis dès la Libération. Exclus de leurs partis, frappés d'indignité nationale, ils ont été ignominieusement chassés de la vie publique, à moins qu'ensuite ils aient activement participé à la résistance. Dans ce cas, ils ont été relevés de leur inéligibilité par un jury d'honneur et ont pu continuer leur carrière, comme ce fut le cas pour Antoine Pinay.

La responsabilité de ces hommes a été très grande. Elle mérite néanmoins d'être nuancée. Leur désarroi était total. Ils ne connaissaient pas les idées politiques de Pétain, en qui ils voyaient seulement le vainqueur de Verdun. Ils ont été manipulés par Laval qui, pendant les jours qui précédèrent le vote des pleins pouvoirs, s'atta-

cha avec son habileté paysanne à persuader les uns, à menacer les autres et à convaincre le plus grand nombre. N'oublions pas que la séance fut présidée par Jules Jeaneney, président du Sénat, qui ne participa pas au vote, pas plus que le président de la Chambre des députés Edouard Herriot qui était présent. Ils n'élevèrent pas de protestation solennelle. L'honneur fut sauvé par les 80 parlementaires qui refusèrent le blanc-seing à Pétain, parmi eux autant d'hommes de droite et du centre que de gens de gauche. C'étaient soit des républicains courageux et lucides, soit des gens qui connaissaient mieux Pétain et qui se défiaient de lui. Pour la plupart, ils quittèrent Vichy aussitôt pour éviter les représailles de Pétain et de Laval, qu'ils craignaient à juste titre devoir redouter.

## UNE NATION ANESTHÉSIÉE

Mais le pays, comment réagissait-il ? Groggy, anesthésié, mais quasi unanimement consentant. Un de mes vieux maîtres disait souvent : "S'il y avait eu un référendum alors, Pétain aurait eu 80 % des voix". N'est-ce pas l'opinion d'Henri Amouroux lorsqu'il intitule le premier volume de son *Histoire des Français sous l'occupation* : "40 millions de pétainistes". La défaite a accentué dramatiquement la crise des institutions. Mais elle existait avant. Dans tous les scénarios de sauvetage de la République, qui foisonnent alors à droite comme à gauche, entre 1938 et 1939, le recours, le sauveur désigné, était le Maréchal. Il était donc nationalement populaire et l'appel que lui ont adressé Paul Reynaud, puis Albert Lebrun, correspond à la logique du moment.

Le silence volontaire de Pétain sur ses choix politiques, sa prudence extrême l'avaient crédité auprès de l'opinion de qualités de droiture, de fidélité qu'il n'avait pas ! Pétain a changé les institutions en profitant de la chance qui lui était offerte. Il a détourné la confiance que lui faisaient les Français : c'est son premier crime qui a entraîné toutes les dérives postérieures. Pétain, Laval, l'Etat français, tous ceux qui l'on servi aveuglément, complices des faiblesses du régime et des crimes qu'il a couverts, sont à incriminer. Faut-il rappeler que la Justice en a condamné beaucoup, que Pétain est mort en prison, que Laval et les principaux ministres de Vichy ont été fusillés pour haute trahison. Ils avaient trahi la République. Peut-on inculper la victime du crime de ses assassins ?

## LA FRANCE LIBRE DU GÉNÉRAL DE GAULLE A INCARNÉ LA RÉPUBLIQUE

Mais où était la République ? A Londres, où de Gaulle l'avait emportée à la semelle de ses souliers. Il l'a revendiqué fièrement en août 1944, en refusant de proclamer la République au balcon de l'Hôtel de Ville, comme le lui suggérerait son entourage. La République n'avait pas cessé. Elle était en exil. De Gaulle l'avait mise à l'abri devant l'arrivée des envahisseurs, comme, au IX<sup>e</sup> siècle, l'abbé du monastère emportait les reliques sur son cheval pour les soustraire aux envahisseurs normands ! Pen-

dant ces années, de Gaulle, selon ses propres dires, avait incarné la légitimité de la République, formule plus charnelle que juridique, mais ô combien exacte. Cette République a été l'ennemie de Vichy, il serait injuste de les assimiler et de les confondre.

## L'ANTISÉMITISME, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE L'IDÉOLOGIE VICHYSOISE DÈS L'ORIGINE

L'antisémitisme de Vichy constitue certainement l'une des charges les plus lourdes à retenir à son encontre. Il a fourni l'un des moteurs de sa politique et a fait partie de son identité même. Le premier statut des juifs du 18 octobre 1940, c'est-à-dire promulgué dans les trois premiers mois du régime, ne doit rien à la pression des nazis. Il exprime l'antisémitisme traditionnel politique, religieux, économique et social du personnel politique français profondément influencé par l'Action française, dont l'antisémitisme était l'un des ressorts essentiels. Ces hommes, de près ou de loin, ont été imprégnés par Maurras et son journal, dès avant 1914 et entre les deux guerres, d'un antisémitisme viscéral. C'est celui de Xavier Vallat, premier commissaire aux affaires juives. Cet antisémitisme méprise, il organise la ségrégation, il spolie, il exclut, il assigne à résidence. Les juifs étrangers furent enfermés par les autorités de Vichy dans les camps de détention où les conditions de vie très dures entraînaient maladies et décès. Mais il n'organise pas méthodiquement le massacre des populations.

Cet antisémitisme, Pétain et ses ministres le revendiquent. Ils ont tous signé le texte du statut après Pétain, Pierre Laval, vice-président du conseil, le garde des Sceaux Raphaël Alibert, le ministre de l'intérieur Marcel Peyrouton, celui des affaires étrangères Paul Baudoin, le ministre de la guerre le général Huntziger, le ministre des finances Yves Boutheillier, le ministre de la marine l'amiral Darlan, les ministres de l'industrie et de l'agriculture Pierre Belin et Pierre Caziot.

## APRÈS 1942, VICHY APPLIQUE LA POLITIQUE RACIALE DES NAZIS

A partir de 1942, les choses changent avec le retour de Laval aux affaires. Vichy s'aligne sur l'Allemagne. Un raciste à la solde des nazis, Darquier - ancien conseiller de Paris condamné pour incitation à la haine raciale et journaliste qui émergeait aux fonds secrets de l'ambassade d'Allemagne en 1939 - remplace Xavier Vallat. Il est aux ordres de l'Obersturmführer Theodor Dannecker, le chef du service des affaires juives de la Gestapo en France.

La rafle du Vélodrome d'hiver, les 16 et 17 juillet 1942, fut organisée, en liaison avec Dannecker, par la police parisienne que commandait Hennequin, sous la responsabilité de René Bousquet, secrétaire général pour la police. A la préfecture de police, on utilisa le fichier Tulard, répertoire systématique de tous les juifs, établi par les services dès le début de la guerre et qui comprenait plus de 150 000 noms. Les transports furent assurés

par la RATP. Les policiers furent aidés par des militants du PPF de Doriot, les chemises bleues. L'histoire n'a pas enregistré de nombreuses démissions dans la police ce jour-là ni dans les transports parisiens !

Dans cette opération et d'autres, conduites en province par la gendarmerie, sous la direction des préfets, la responsabilité des autorités françaises et des exécutants est entière. Leurs actions sont en conscience gravement peccamineuses et, aux yeux de la loi française, constituent autant de crimes relevant des Assises. Bien entendu la responsabilité de ceux qui ont ordonné et organisé les opérations est plus grande que celle des exécutants. Mais l'obéissance ne peut être invoquée comme excuse absolue, les actions commandées allant contre le droit des gens.

### **DISTINGUER LES TROIS VICHY**

Dans Vichy toutes les périodes et toutes les mesures ne sont pas à apprécier de la même manière. Vichy I comme je l'appelle pour mes étudiants, qui va jusqu'au retour de Laval aux affaires au printemps 1942, est marqué par une certaine créativité, des velléités d'indépendance face aux Allemands. La collaboration est plus un argument pour désarmer les nazis qu'une pratique contractuelle et quotidienne. Le Maréchal et Darlan s'efforcent de faire revenir les prisonniers et d'alléger l'écrasante indemnité de guerre quotidienne, promesses fallacieuses que les Allemands font miroiter, mais qu'ils n'ont pas l'intention de tenir.

Ensuite, après l'occupation de la zone libre le 11 novembre 1942, Vichy II perd toute autonomie de manœuvre et s'aligne sur Berlin. La relève, le STO, autant d'étiquettes en trompe-l'œil pour aider l'Allemagne en lui envoyant des travailleurs, puisque le recrutement des combattants pour aller sur le front russe à travers la LVF (Légion des Volontaires Français) se révèle un échec total.

Enfin les derniers mois de 1944, avec l'arrivée au pouvoir de Déat, Doriot et Darnand, le fondateur et le chef de la Milice, voient accéder aux commandes des fascistes véritables qui prennent leurs ordres d'Abetz, ambassadeur du Reich à Paris, voire s'adressent à Hitler auquel certains d'entre eux ont prêté serment. Ce Vichy III est un protectorat nazi. Tous ceux qui ont gouverné à ce moment se sont comportés en nazis véritables. La plupart ont été condamnés et exécutés. Les survivants relèvent de la justice criminelle.

### **DES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES ?**

Mais lorsque Vichy a institué les Chantiers de jeunesse, restauré la fête des mères, développé une politique familiale, créé les premiers comités sociaux d'entreprise ou la retraite des vieux travailleurs, il a fait une œuvre positive indépendamment de l'idéologie qui a pu inspirer ces mesures. D'ailleurs, à la Libération, elles n'ont pas été abrogées ou bien elles ont été reprises sous une forme différente.

Est-ce dire qu'il faut accorder à Vichy des circonstances atténuantes ? Nous n'allons pas entrer dans cette logique de procureur que nous avons récusée au début. L'Etat français a été vicié dans sa conception même. Régime autoritaire et personnel, dépendant en tout du chef de l'Etat. Régime policier qui cherche des responsables à la catastrophe nationale de 1940 et les désigne arbitrairement à la vindicte publique : les ministres de la IV<sup>e</sup> République, les partis de gauche, les francs-maçons, les juifs. Le régime s'est choisi des ennemis qu'il a qualifiés de criminels pour les éliminer. Il a même rendu la loi des suspects, qu'il avait élaborée à cet effet, rétroactive sur dix années, ce qui est le comble du déni de droit, afin de poursuivre plus largement ses adversaires supposés mais sûrement coupables ! Pour tout cela, les procès iniques, les jugements arbitraires, les exécutions, Vichy est criminel dans ses principes, dans ses hommes, dans la plupart de ses entreprises !

### **PAS DE CULPABILITÉ COLLECTIVE, LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN**

Une grande partie des Français a suivi le Maréchal en 1940 et s'est trompée lourdement. Avait-elle les moyens de faire autrement ! Soutenir le Maréchal en juillet 1940, ce n'était pas criminel. Le soutenir en 1944 en invoquant sa légitimité, c'était un aveuglement coupable ou une complicité volontaire. Adhérer à la Milice, poursuivre et torturer des résistants sont autant d'actes criminels qui relèvent de la juridiction pénale. Chaque cas doit être examiné séparément. On ne peut frapper de culpabilité collective tout un peuple mal informé, qui n'a jamais été consulté sur les orientations du régime et auquel on a caché la vérité.

L'honneur de la France est que certains de ses fils, mieux éclairés, plus courageux, ont eu la lucidité et la force de se dresser contre l'occupant nazi. Des communistes, certes, mais seulement après l'invasion de la Russie en juin 1941, et ils n'eurent jamais le monopole d'un combat qui, chez eux, tendait souvent à des fins partisans plus qu'à la restauration de l'ordre républicain. A la Libération ils tirèrent le plus grand bénéfice électoral de leur engagement, se présentant comme le parti des 75 000 fusillés ! Ce à quoi le Général de Gaulle rétorquait : "Je ne sais pas s'il y a eu 75 000 fusillés, mais si c'était le cas, ils n'étaient sûrement pas tous communistes".

Dans la lutte de la résistance fraternisaient politiques et syndicalistes, socialistes, radicaux, chrétiens-démocrates, francs-maçons et catholiques, ceux qui croyaient au ciel et ceux qui n'y croyaient pas ! Tous se battirent, ce n'est pas pour autant qu'après la Libération ils revendiquèrent publiquement leurs morts, les chrétiens en particulier. Est-ce à dire qu'ils avaient quelque gêne à le faire ? Quelle fut l'attitude des catholiques sous Vichy, face au régime et à l'occupant ? Nous nous proposons de l'examiner dans un autre volet de notre réflexion.

Jean CHÉLINI

# L'UKRAINE EN EUROPE

Entretien de François FEJTÖ avec l'ex-dissident soviétique  
Leonid PLIOUCHTCH, patriote ukrainien

*Le livre que le mathématicien soviétique, ex-dissident, Léonid Pliouchtch, vient de publier sous le titre "Ukraine : à nous l'Europe" (1) est à la fois une excellente introduction à l'histoire trop peu connue de la nation ukrainienne et une proclamation de foi dans l'avenir et la vocation européenne de la jeune démocratie d'Ukraine, dont la création est un des événements les plus marquants de l'ère post-communiste. Je rappelle que Pliouchtch vit en France depuis 1976 : c'est la mobilisation du monde universitaire de toute l'Europe qui l'a libéré de la "clinique psychiatrique" où il fut enfermé pendant plus de deux ans en raison de ses activités, aux côtés de Sakharov, au sein du Comité soviétique pour le respect des accords d'Helsinki sur les droits de l'homme. Dans l'impossibilité de trouver du travail dans une institution scientifique en France - pays qu'il avait choisi comme lieu d'exil - il gagne sa vie comme correspondant de l'Institut Ukrainien de l'Université Alberta au Canada. Son but, en écrivant le livre, était, me dit-il, de rectifier l'image inexacte, profondément injuste selon lui, que se fait l'Occident de son pays, de sa nation.*

**L.P.** En 1990, j'ai présenté à la presse parisienne un film tourné par le groupe marseillais Vidéo 13 et le cinéaste moscovite Pasternak, produit par FR3 sous le titre "De la Petite Russie à l'Ukraine". L'un des critiques présents à la projection m'a très sérieusement reproché de n'avoir pas montré des pogroms. Je ne les ai pas montrés, car il n'y en avait pas eu. Certes, il s'en était

produit jadis, sous le tsarisme, puis pendant les années troubles de la guerre civile. Le dirigeant du mouvement révolutionnaire nationaliste et anti-bolchevik ukrainien, Petlioura, exilé plus tard en France où il fut assassiné par un agent du KGB, avait fait fusiller des "pogromistes". Cela n'a pas empêché les communistes de le dénoncer, lui et le mouvement indépendantiste, comme antisémite et de faire célébrer son assassin comme un héros national. Lénine avait dit que les faits ont la vie dure : les mythes ont la vie encore plus dure.

**F.F.** C'est un fait que l'Ukraine n'a pas bonne presse en France, en Occident en général. Même son droit à l'indépendance est contesté.

**L.P.** C'est vrai, et pas seulement par des journalistes. En février dernier, Valéry Giscard d'Estaing, dans une interview à Antenne 2, a exprimé la crainte que lui inspire le "séparatisme" ukrainien... "C'est comme si la région Rhône-Alpes voulait se rendre indépendante. L'Ukraine fait partie de la Russie intimement depuis très longtemps..."

**F.F.** N'est-ce pas l'avis aussi de Soljenitsyne qui demande que la Russie renonce au reste de son empire, à la domination sur les pays baltes, caucasiens, asiatiques, mais non à l'Ukraine. En 1991, vous avez publié une Lettre ouverte à votre ancien compagnon d'armes, l'auteur du Goulag, en réfutant ses arguments.

**L.P.** Curieusement, ce sont les mêmes que ceux de Gorbatchev qui a dit à la TV moscovite que, sans l'Ukraine, la Communauté des Etats Indépendants qu'il avait tenté de mettre sur pied serait comme un être unijambiste. Or *la nation ukrainienne est une nation historique, très différente de la Russie, dans sa langue, sa culture, sa mentalité.* Il est vrai que, jusqu'à présent, toutes les tentatives de créer un Etat ukrainien indépendant ont échoué. Mais la nation a survécu à tous les démembrements, à toutes les dominations étrangères. Et, à présent, on assiste à une chance de renaissance et de création d'un Etat ukrainien.

**F.F.** *Cependant, comme toutes les Républiques ex-soviétiques, l'Ukraine est une République multi-ethnique, ce qui complique les choses.*

**L.P.** C'est exact. Sur une population de 51,5 millions, il y a 20 % de Russes, 7 % d'autres nationalités, Roumains, Hongrois, Polonais. Plus de 13 millions d'Ukrainiens vivent hors des frontières de la République, dont 10 millions en Russie et dans les autres Républiques de l'ex-URSS, beaucoup au Canada, aux Etats-Unis, en Australie, 300 000 en Pologne.

**F.F.** *Construire un Etat ukrainien sur ces bases me paraît problématique, surtout si on prend aussi en considération les différences de culture politique entre l'Ukraine occidentale et l'Ukraine orientale.*

**L.P.** J'admets qu'il n'est pas possible de créer un Etat-nation ukrainien *stricto sensu*. Mais on peut créer un *Etat de citoyens*, un Etat respectueux des droits des minorités. La majorité des Russes d'Ukraine, au

moment du référendum, de 1991, ont voté pour l'indépendance, car ils préfèrent vivre en démocratie plutôt que dans un Etat instable, chaotique, comme la Russie actuelle...

**F.F.** *Comment cet Etat trouvera-t-il des cadres ukrainiens pour l'organiser, pour le conduire vers l'Europe, comme vous le souhaitez ?*

**L.P.** C'est en effet l'un des obstacles majeurs à vaincre. Nous avons hérité d'une armée, dont 80 % des généraux sont russes, d'un KGB, d'une "Nomenklatura" qui se sont déclarés loyaux. Mais le sont-ils vraiment ? L'autre danger qui menace la démocratie vient de l'exploitation, par des agents russes, des aspirations régionalistes ou autonomistes en Ukraine. Ainsi a-t-on créé artificiellement en Ukraine Subcarpathique qui avait fait partie de la Hongrie jusqu'en 1918, puis avait été rattachée à la Tchécoslovaquie jusqu'en 1945, un "Mouvement autonomiste roussine" comme s'il existait une *nation "roussine"* différente. Il y a aussi des tendances autonomistes fomentées par Moscou en Ukraine orientale, dans le bassin du Don. Or, pour passer du totalitarisme moscovite à l'indépendance et à la démocratie, l'Ukraine a absolument besoin d'un Etat fort, centralisé. *Sans Etat, nous ne renaîtrons pas comme nation.* La décentralisation peut venir plus tard... C'est le programme du mouvement *Roukh*, bien implanté en Ukraine occidentale. Ce qui n'est pas un hasard car, sous le nom de Galicie, cette région avait fait partie de la monarchie austro-hongroise, son administration était plus moderne, plus européenne que celle de l'Ukraine orientale dominée par les Russes. Mais l'histoire est souvent ambiguë : l'Ukraine orientale était bien russifiée, mais en même temps moins provinciale. C'est *l'Ukraine de Kiev et non de Lvov (Lemberg) qui est notre Piémont.*

**F.F.** *Vous venez de parler des dangers intérieurs, mais l'Ukraine est aussi confrontée à des dangers extérieurs. Ses frontières sont contestées - par les Russes, par les Roumains...*

**L.P.** Nous sommes pour le *statu quo* frontalier, avec des garanties réciproques pour les minorités. L'Ukraine a signé avec la Hongrie un traité qui pourrait servir de modèle. Il y a beaucoup de confusion dans ce domaine. Les Roumains exigent des Hongrois de renoncer définitivement à toute révision de leurs limites territoriales actuelles, mais refusent de signer un traité semblable avec l'Ukraine. Sans démocratisation, les pays de l'Est ne sortiront jamais de cet imbroglio.

**F.F.** *Toutefois c'est avec la Russie que vos rapports sont les plus tendus.*

**L.P.** L'Ukraine veut entretenir de bons rapports de coopération avec la Russie. Nos économies sont complémentaires. Mais les Russes doivent comprendre, l'Occident doit comprendre, qu'avant d'établir des liens de coopération sur un pied d'égalité, les Ukrainiens veulent devenir pleinement souverains, économiquement, politiquement, culturellement. Après quoi on pourra parler d'Union.

*F.F. Il y a le problème nucléaire entre vous. Kravtchouk a stoppé le transfert des armes nucléaires en Russie, ce qui a provoqué beaucoup d'inquiétude en Occident.*

**L.P.** Cette affaire a été mal présentée par les diplomates de Moscou. Kravtchouk a demandé l'aide occidentale pour détruire les armes nucléaires se trouvant sur le territoire ukrainien. S'il a refusé de les livrer à la Russie, c'était en réponse aux menaces du maréchal Chapochnikov, aux déclarations irresponsables de Routskoï sur le retour à l'Empire, sur la sécession de la Crimée. Il faut qu'on comprenne en Occident que *l'Ukraine a besoin de garanties contre une éventuelle recrudescence de l'impérialisme russe*. Or l'Occident ne nous donne pas de garanties. Il n'a accordé aucune aide à l'Ukraine. Il persiste à vouloir aider la C.E.I. Aider à présent Moscou, c'est aider l'Empire à renaître, la mafia du parti à s'enrichir. La Communauté, telle que Gorbatchev l'avait proposée, telle qu'Eltsine la propose, veut dire commandement unifié d'une armée unifiée, monnaie unique, diplomatie commune - donc, le maintien des anciens privilèges. Je suis d'ailleurs convaincu que, sans une stratégie globale de type Plan Marshall, l'aide aux Républiques ex-soviétiques ne sera pas efficace. *L'Occident manque d'une vraie politique envers l'Europe centrale et orientale*. On le voit dans son incapacité d'arrêter le génocide d'ex-Yougoslavie. On pense que c'est la volonté d'indépendance des nations dominées qui mène aux tragédies, alors que c'est la volonté de conserver ou de reconstituer l'Empire qui représente le vrai danger pour la paix.

*F.F. Ancien dissident anti-communiste, avez-vous vraiment confiance dans la sincérité du patriotisme de l'ex-communiste Kravtchouk qui se dit aujourd'hui socialiste ?*

**L.P.** Le Président Kravtchouk a été élu par le peuple. Le premier devoir des démocrates est de soutenir sa politique internationale, de défendre ses réformes, encore bien timides, contre les conservateurs. Les démo-

crates font pression sur lui pour les accélérer. Mais il est certain que la nécessité de lutter contre les prétentions impériales de Moscou pousse à l'autoritarisme et favorise le conservatisme en Ukraine. On peut comparer Kravtchouk à Eltsine qui, lui aussi, est un ancien apparatchik. La politique de l'un et l'autre est déterminée par les rapports de forces internes et externes. Les conservateurs ukrainiens ont mis leur espoir dans la défaite d'Eltsine qui aurait un effet catastrophique en Ukraine. Nous sommes trop dépendants de l'évolution interne de la Russie. C'est pour cela que je soutiens l'idée, qui commence à se faire jour, d'une *zone de sécurité à partir de la Baltique jusqu'à la Mer Noire*. Cela pourrait être un système de défense contre toute menace potentielle.

*F.F. Si je vous ai bien compris, ce que vous craignez le plus pour votre Ukraine, dont vous défendez la cause à Paris avec tant d'ardeur, c'est un conflit avec la Russie.*

**L.P.** Certainement, car l'Ukraine a besoin de temps et de tranquillité pour stabiliser la situation, redresser l'économie, construire l'Etat, pour s'eupéaniser. L'Occident devrait soutenir le processus de décommunisation et de décolonisation dans l'espace ex-soviétique. Pour cela nous ne manquons pas de partisans compréhensifs, même en Russie. Je vous citerai par exemple l'article de l'historien russe Pavlovski, paru récemment dans les Nouvelles de Moscou : *"L'Est qui s'eupéanise a besoin de Kiev, comme deuxième centre de décision. L'Ukraine est, en Eurasie, le véritable carrefour de l'influence européenne, en partie germanique - un stimulant géopolitique indispensable au retour vers la démocratie... L'Etat ukrainien constitue une importante zone-tampon contre n'importe quel type de revanche centraliste de la part de la Grande-Russie"*. Quant à nous, nous souhaitons voir naître à nos côtés une Russie qui deviendrait une puissance franchement libérée des problèmes impériaux, capable de passer à la démocratie.

N'est-ce pas aussi l'intérêt de l'Europe ?

(1) Léonid PLIOUCHTCH : "Ukraine : à nous l'Europe" - Editions du Rocher, 1993, Paris.

**Faites connaître "FRANCE-FORUM"  
CARREFOUR DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE**

# LE POINT DE VUE DE JEAN BOISSONNAT

## Europe n° 1

### GERMINAL ET LE CHÔMAGE

Est-ce pure coïncidence : le Parlement engage la discussion sur un plan de 5 ans contre le chômage au moment précis où "Germinal" sort sur nos écrans ? En l'espace d'un siècle, la question sociale n'aurait donc pas progressé : hier, la misère, le mépris ; aujourd'hui, le chômage. La tentation est forte de transposer dans le monde actuel les antagonismes de celui d'hier. La France ne compterait que deux catégories de Français : les victimes et les bourreaux. Hier, des mineurs et des patrons. Aujourd'hui, des chômeurs et des financiers ou des technocrates.

Ce monde en noir et blanc se prête bien aux grands discours et aux films. Correspond-il à la réalité ? Il ne s'agit pas de nier les misères de la classe ouvrière au XIX<sup>e</sup> siècle ni les malheurs des chômeurs d'aujourd'hui. Mais ces deux époques n'ont rien à voir entre elles. Même au XIX<sup>e</sup> siècle, le monde du travail ne se résumait pas aux scènes de "Germinal". La France était encore un pays essentiellement rural où l'on ne vivait pas si mal, pour l'époque. Le pouvoir d'achat du salarié moyen a doublé entre le début et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Depuis lors, la naissance des syndicats, la reconnaissance du droit de grève, la construction progressive d'un système de protection sociale (autant de conquêtes auxquelles le mouvement ouvrier a puissamment contribué) et, par-dessus tout, la croissance de la production et du niveau de vie (il a été multiplié par 5 entre le début et la

fin du XX<sup>e</sup> siècle) ont changé du tout au tout la condition des salariés. Lesquels représentent aujourd'hui les neuf dixièmes de la population. Parmi eux, c'est vrai, il n'y a plus beaucoup de mineurs. Faut-il le regretter ? Faut-il regretter le grisou et la silicose ? Le charbon n'est-il pas l'énergie la plus polluante ?

Reste que le chômage est un cancer dont personne ne peut prendre son parti. Mais un chômeur aujourd'hui vit beaucoup mieux qu'un mineur d'autrefois. Gardons-nous des transpositions faciles. Cela n'aide pas à comprendre son temps.

29/09/93

### RÉFORME DE LA SANTÉ

C'est une petite révolution qui se prépare dans le domaine de la santé avec le projet d'accord entre les syndicats de médecins et la Sécurité Sociale, sous l'œil attentif du gouvernement.

Une fois de plus, dira-t-on, il s'agit de faire des économies. Les dépenses de santé continuent de progresser beaucoup plus vite que le revenu national : plus de dépenses avec moins de recettes signifie déficit. Or on ne peut pas augmenter indéfiniment la Contribution Sociale Généralisée (CSG) ou les cotisations sociales pour boucher les trous.

Le gouvernement a donc mis en demeure (le terme n'est pas trop fort) médecins et Sécurité Sociale de

réformer le système. La France n'est pas le seul pays dans ce cas. L'Allemagne a procédé, elle aussi, à des réformes profondes de son système de santé, avec, semble-t-il, des résultats encourageants. Il faut dire que nos voisins pratiquent, depuis longtemps, ce que l'on appelle une "médecine de caisse" dans laquelle les médecins sont, beaucoup plus que chez nous, sous le contrôle des Caisses d'assurance-maladie, lesquelles ne se gênent pas pour sanctionner financièrement les praticiens jugés trop généreux avec les malades. Aux Etats-Unis, le Président Clinton - et sa femme - se sont lancés dans une réforme ambitieuse - et très compliquée - d'un système de santé beaucoup moins protecteur que le nôtre. Ce qui n'empêche pas les Américains d'être les plus gros consommateurs de soins au monde : 14 % du revenu national, contre 9 % en France. On estime qu'au début du siècle prochain chaque Français dépensera plus pour sa santé que pour sa nourriture. Sauf qu'en matière de soins, la collectivité (Sécurité Sociale et Etat) prend en charge les trois quarts de la dépense.

Tout est là : comment réguler un système où celui qui consomme ne paye pas (du moins, pas directement, car en fin de compte il paye avec des impôts et des cotisations) ? La réforme en cours confie aux médecins - qui n'en sont pas autrement heureux - un rôle de régulation plus grand. Sous peine de sanctions. C'est ainsi qu'ils devraient tenir un carnet de santé des malades pour empêcher ceux-ci de consulter trois médecins en même temps avec trois ordonnances et de stocker des médicaments qui périssent dans les armoires. But : faire dix milliards de francs d'économies l'année prochaine. Une chose est sûre : on ne peut plus rogner la dépense sans changer le système.

01/10/93

## LA BNP ET LE CAPITALISME A LA FRANÇAISE

Le gouvernement n'avait pas de souci à se faire : il devait placer sans difficulté les titres BNP dans le privé et trouver donc les 28 milliards de francs que doit lui rapporter cette privatisation. L'entreprise est impressionnante avec ses 5 millions de clients. Le prix de l'action est attractif (un peu plus bas que prévu). Les espoirs de gains ne sont pas négligeables car les nouveaux dirigeants de la BNP ont eu le soin - élémentaire - de faire le ménage en arrivant. Le vrai problème est qu'il n'y en a pas eu pour tout le monde et qu'on n'est pas véritablement actionnaire d'une société avec une dizaine de titres. Mais c'est la contradiction du capitalisme populaire cher à Edouard Balladur : le capitalisme suppose un actionariat puissant qui ne laisse pas aux managers la possibilité de faire n'importe quoi. Mais le capitalisme populaire suppose que l'actionariat soit très dispersé, donc faible.

Il est vrai que les pouvoirs publics ont concocté un noyau dur de grandes entreprises françaises qui doit constituer un actionariat stable. Mais l'actionnaire de référence restera l'UAP, avec 15 % du capital. Comme, de son côté, la BNP doit être l'actionnaire de référence de l'UAP, qui sera bientôt privatisée, on voit le risque.

Quand l'un devient le patron de l'autre - et réciproquement - les actionariats se neutralisent pour la plus grande joie des managers qui n'en font plus qu'à leur tête. En outre, ces participations croisées ne risquent-elles pas d'aboutir à des capitalismes sans capitaux puisque chacun paye la propriété de l'autre avec ses propres actions ?

C'est bien le double risque du capitalisme français : des managers inamovibles et des entreprises sans argent. Ce qui reviendrait à reconstituer dans le secteur privé, les vices du capitalisme d'Etat.

Un véritable régime capitaliste exige deux choses : que l'épargne s'investisse dans les entreprises et pas seulement dans l'or, la terre, la pierre ou les SICAV monétaires ; que les gestionnaires soient sanctionnés quand ils font mal et récompensés quand ils font bien.

06/10/93

## OÙ VA LA RUSSIE

De toute évidence Boris Eltsine ne se comportera pas, après la sanglante épreuve de force à Moscou, comme il l'avait fait au lendemain du putsch conservateur de 1991. Cette fois, il entend arracher les racines du communisme dans la société soviétique. Pour y parvenir, il n'aura pas seulement recours à la force mais aussi, espère-t-il, à une légitimité accrue en organisant des élections législatives en décembre.

Ce faisant il prend un risque calculé. Ces élections seront libres. Eltsine l'a promis à Clinton. Il peut donc les perdre. L'hiver s'annonce rude en Russie : flambée des prix, baisse du pouvoir d'achat, développement du chômage.

Eeltsine n'est pas un économiste. Mais il veut aller vers l'économie de marché. C'est très difficile après 70 ans d'économie bureaucratifiée. Il manque les structures, les hommes et les mœurs. Cela ne se fabrique pas en quelques années. Comme toujours dans ces cas là, le premier marché à apparaître, c'est le marché noir. Et parmi les premiers entrepreneurs il y a beaucoup de spéculateurs ou de mafieux.

Dans son malheur, la Russie a tout de même une chance. Du seul fait de son étendue, elle est décentralisée - à partir du moment où un parti totalitaire ne la gouverne plus. Des initiatives locales se prennent ici ou là. Moscou n'a pas grand'chose à y voir. Certes, beaucoup de représentants du régime communiste sont demeurés à la tête des pouvoirs locaux. Mais c'est vrai partout : personne ne pouvait exercer une autorité dans le pays sans être communiste de façade ou de conviction. La Russie n'a donc pas une classe dirigeante de rechange en réserve.

Eeltsine - lui-même ancien communiste - espère seulement faire le tri entre ceux qui acceptent les réformes et ceux qui les refusent. Gageons, s'il réussit, que beaucoup de ces derniers se retrouveront dans la première catégorie. Il faut bien vivre.

07/10/93

## L'ALLEMAGNE RESTE PRUDENTE

La Banque Fédérale d'Allemagne a changé de Président. Elle n'a pas changé de politique. On pouvait parier que son nouveau Président, Hans Tietmeyer (un proche du Chancelier Kohl) n'allait pas inaugurer son règne en se montrant plus accommodant que son prédécesseur, l'austère Helmut Schlesinger, véritable "Robespierre" du mark.

En vérité, malgré tout ce qu'on raconte, les Allemands ont déjà sensiblement abaissé leurs taux d'intérêt. En une année, les taux à court terme ont été ramenés de 9,7 à 6,7 %. Trois points de moins, c'est beaucoup. Quant aux taux à long terme, ils sont d'ores et déjà assez bas : à peine plus de 6 %. Ce mouvement va continuer. On prévoit que les taux courts tomberont à 5 % l'an prochain.

L'Allemagne avance avec prudence dans cette direction car l'inflation est encore deux fois plus élevée là-bas que chez nous. Avec toutefois, un très net ralentissement ces temps-ci : les prix n'ont augmenté que de 0,1 % en septembre.

Les autorités monétaires de Francfort surveillent aussi les salaires (qui se sont calmés mais qui subissent encore la flambée de l'année dernière, ce qui fait de la main-d'œuvre allemande la plus chère du monde, 20 à 25 % plus chère que la nôtre). Elles regardent, enfin, ce que fait le gouvernement pour réduire le déficit budgétaire. Si l'on veut résumer la situation, on peut dire que les taux d'intérêt baisseront d'autant plus vite que les Allemands paieront davantage d'impôts.

La France n'est pas encore en état de faire baisser ses taux d'intérêt beaucoup plus vite que les taux allemands. Nous n'avons pas reconstitué - loin s'en faut - les réserves de change que nous avons jetées en juillet dans la bataille du Système Monétaire Européen (SME) : 300 milliards de francs. En outre, nous sollicitons les capitaux étrangers pour financer le déficit de l'Etat et les privatisations. On n'attire pas les mouches avec du vinaigre.

Ne rêvons pas de tomber aussi bas que les taux américains (3 %). Aucun pays européen, même ceux dont la monnaie s'est fortement dévaluée, ne peut se le permettre. Qu'on le veuille ou non, c'est Francfort qui donne le "la".

08/10/93

## RÉVEIL DES GRÈVES

La Poste, France-Télécom, Air France, la SNCF, la RATP, le Gaz et l'Electricité : une grande partie du secteur public débraye ou proteste. Deux caractéristiques à ce mouvement : il ne concerne pas le secteur privé ; il montre qu'entre les syndicats il y a moins de divergences qu'autrefois. Ce n'est pas encore la grande unité syndicale. Mais ce n'est plus la dispersion totale. Ce point est à suivre.

Pour le gouvernement, ce n'est encore qu'un coup de

semonce. Cela aurait pu se produire depuis plusieurs mois car Edouard Balladur n'a pas craint de prendre des décisions impopulaires : hausse de la CSG, réforme du régime des retraites (où il a tout de même évité de s'attaquer aux retraites du secteur public), économies sur les dépenses de santé, gel des rémunérations des fonctionnaires. En revanche, le Chef du gouvernement a refusé de toucher au SMIC... Sans le dire, pour ne pas être désobligeant avec François Mitterrand, le Premier Ministre s'en est pris à quelques "acquis sociaux". Non par souci de revanche sur la gauche. Simplement parce que notre système de protection sociale n'est plus finançable en l'état.

Observons quelques tendances lourdes des dernières années, qui ne vont pas être bouleversées du jour au lendemain. Le nombre de journées de travail perdues pour faits de grève, qui dépassait 3 millions par an dans les années 70, est tombé autour du million dans les années 80. Ces chiffres s'entendent sans les fonctionnaires mais avec le secteur nationalisé. Si l'on ajoute les fonctionnaires, on est tombé pour la première fois au-dessous du million en 1991 (900 000 journées perdues) et à 700 000 l'an dernier.

En vérité, il n'y a pas vraiment moins de conflits. Mais les grèves sont de moins en moins longues. La crainte du chômage et le freinage des salaires sont passés par là. D'ailleurs, parmi les causes de conflits, il y a de plus en plus souvent l'emploi. C'est encore vrai aujourd'hui. Le secteur public n'est plus à l'abri des réductions d'effectifs. Autrement dit, le même motif qui explique la diminution du nombre des journées de grèves explique aussi les conflits actuels. C'est l'emploi.

12/10/93

## LES SOIXANTE DERNIERS JOURS

Soixante jours pour conclure. Tel est l'ultimatum que se sont donné les quelque cent pays concernés par les négociations commerciales au General Agreement on Tariffs and Trade (GATT). Car si cela a, effectivement, un rapport avec la procédure parlementaire aux Etats-Unis, il ne faut pas oublier que l'échéance du 15 décembre avait été acceptée par tout le monde après 7 ans (7 ans...) de négociations.

Le sujet a été largement discuté au dernier Forum de l'Expansion. On retiendra des diverses interventions plusieurs arguments parfois ignorés chez nous. C'est ainsi que le patron du GATT, Peter Sutherland, un Irlandais carré qui parle carrément, a souligné l'illusion qui consiste à croire que faute d'accord, la situation resterait simplement ce qu'elle est aujourd'hui. Ni pire, ni meilleure. En réalité, elle serait pire, pour deux raisons. D'abord parce qu'elle obscurcirait un peu plus l'avenir de l'économie mondiale et retarderait, de ce fait, la reprise des affaires. Ensuite parce qu'elle donnerait libre cours à toute une série de marchandages bilatéraux, dans lesquels les Etats-Unis, puissance dominante, obtiendraient des avantages particuliers qu'ils sont obligés de partager quand cela se passe dans le cadre du GATT.

Le ministre français en charge du dossier, Gérard Longuet, a d'ailleurs donné du poids à cette thèse en faisant la remarque suivante : toute négociation internationale en matière commerciale est plus favorable aux puissances moyennes (comme la France) qu'aux puissances dominantes, lesquelles doivent accepter des procédures d'arbitrage qui ne tournent pas nécessairement à leur avantage.

Au fond, les négociations en cours constitueraient un vrai progrès si nous obtenions deux choses. En matière agricole, que l'ouverture des marchés européens soit calculée globalement et non pas produit par produit. Que, plus généralement, les procédures d'arbitrage soient systématiquement étendues afin que les Américains cessent de recourir à tout bout de champ à leur propre réglementation pour faire la police. Si ces deux points peuvent être acquis, le compromis serait acceptable. Ce n'est qu'une opinion. Ce n'est pas nécessairement celle des gouvernements concernés.

20/10/93

## DE LA COMMUNAUTÉ A L'UNION

Aujourd'hui commence l'an I de l'Union européenne. Celle-ci se substitue à la Communauté européenne en vertu du Traité de Maastricht, qui vient d'entrer en application.

Simple changement de nom ? Pas seulement. Le passage de la Communauté à l'Union traduit la volonté des douze gouvernements de faire passer la construction européenne de l'économie à la politique.

Il est vrai que depuis ses origines, au début des années 50, avec le pool charbon-acier, la construction européenne a été une machine à faire de la politique avec de l'économie sans vraiment le dire pour n'effrayer personne. Tissons des intérêts communs, pensaient les pères fondateurs, et nous créerons les conditions d'une union politique. En voulant brûler les étapes, avec une Communauté européenne de Défense mort-née, au milieu des années 50, les gouvernements s'étaient brûlé les doigts.

Ils étaient alors revenus à leur démarche initiale avec le marché commun et le pool atomique ; puis, dans les années 70, avec le Système monétaire européen ; plus près de nous, avec le marché unique. Et, même dans le Traité de Maastricht, ils ne franchissent la frontière de l'économie vers la politique qu'avec d'innombrables précautions. Ce n'est pas un hasard si la disposition la plus importante de ce Traité est le projet de création d'une monnaie unique. C'est-à-dire la pointe la plus avancée de l'économie qui franchit, de nuit, la frontière de la politique. Car la monnaie, c'est la souveraineté.

Tout le malaise actuel de la construction européenne repose sur deux contradictions. Comment justifier, aux yeux des peuples européens, que l'unité c'est la prospérité alors que l'Europe n'a jamais connu autant de chômeurs ? Et comment avouer qu'on passe de l'union économique à l'union politique alors que, partout, la politique se régionalise au lieu de s'internationaliser ? Ce

n'est pas vrai seulement à l'Est, dans l'ancienne Yougoslavie où sévit la guerre civile, dans l'ancienne Tchécoslovaquie désormais coupée en deux, et naturellement dans l'ex-Union Soviétique, complètement disloquée. C'est vrai - à un moindre degré, il est vrai - à l'ouest, où l'Italie du Nord ne veut plus payer pour l'Italie du Sud, ni les Flamands pour les Wallons.

L'Europe a un immense défi à relever : rendre compatibles deux mouvements de sens contraire, la mondialisation de l'économie et la régionalisation de la politique. Nous serons jugés par l'Histoire sur notre capacité à réaliser cette formidable ambition.

02/11/93

## TOUJOURS LA SEMAINE DES QUATRE JOURS

Au fur et à mesure que le chômage s'accroît (il a encore augmenté de 26 000 personnes en septembre), le débat sur la semaine de 32 heures s'accroît. C'est facile à comprendre : devant un mal qui avance inexorablement, toute proposition simple devient plus séduisante. Arithmétiquement, il est facile de démontrer qu'une réduction de la durée du travail de 20 % (de 39 à 32 heures) permettrait d'accroître la quantité de travail disponible d'autant, et donc de réduire le chômage presque à rien puisqu'il frappe 12 % des travailleurs.

Malheureusement, les réalités sont moins simples que les slogans. Certes, la réduction de la durée du travail est un phénomène historique. Elle a d'ailleurs été de près de 20 % - précisément - au cours des 25 dernières années, et pas seulement en France. Mais réduire la durée du travail de 20 % en un quart de siècle, par les moyens les plus divers (accroissement des congés, réduction de la durée journalière ou hebdomadaire...), n'a aucun rapport avec le fait de la réduire d'autant d'un seul coup.

Contrairement à une idée très répandue, il est beaucoup plus facile de réduire la durée du travail quand il y a de la croissance (car la productivité s'accroît plus vite quand on utilise mieux les capacités de production) que quand il n'y en a pas. En outre, cela permet de travailler moins tout en continuant de gagner plus.

D'autre part, les travailleurs ne sont pas interchangeables, sauf pour des emplois peu qualifiés, de moins en moins nombreux.

Enfin, on n'échappe pas, si l'on veut rester compétitif (c'est-à-dire si l'on ne veut pas perdre par ailleurs plus d'emplois qu'on en aurait gagnés), à la nécessité de réduire les salaires en même temps que les horaires.

La seule manière de réduire la durée du travail efficacement est de développer le travail à temps choisi (il y a des gens que cela arrange de ne pas travailler le mercredi, ou seulement le week-end, ou une semaine sur deux). Mais de façon diversifiée et progressive. La lutte contre le chômage exige de multiplier les expériences. Pas de faire rêver à une formule magique qui n'existe nulle part au monde.

03/11/93

# AUX SOURCES DE L'EUROPÉISME : FAUT-IL CÉLÉBRER L'ABBÉ OU LE COMTE ?

par René PUCHEU

**V**ous voudrez bien me l'accorder, j'espère : les vœux de Nouvel An, ça fait, toujours, plaisir. Quand ils viennent de commerçants, ils sont agréables et permettent de compléter sa collection d'images. Quand ils viennent de copains et d'amis, ils réchauffent l'âme. On a beau dire, les rites ce n'est pas, toujours, idiot.

Il est plus rare, vous me le concéderez, non moins, que les cartes de vœux provoquent à penser. Or, telle fut l'aventure qui m'arriva au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Un ami - qui est aussi un ami de France-Forum - me souhaita la bonne année par le truchement d'un portrait de **l'abbé de Saint-Pierre** assorti d'un hymne des plus dithyrambiques :

*"Un siècle et demi avant le plus illustre philosophe politique français, Alexis de Tocqueville (1805-1859), il y eut déjà, dans cette même presque île normande du Cotentin, un autre esprit génial, l'abbé de Saint-Pierre (1658-1743)..."*

*"Le 250<sup>e</sup> anniversaire de la mort de ce magnifique penseur sera célébré en 1993..."*

J'en conviens, je l'avoue, à ces lignes, je pris peur. Eh quoi ! existerait-il un génie que j'ignore ? Brr ! Bien sûr, je n'ignorais pas l'abbé de Saint-Pierre. Mais je ne le connaissais que de nom. Mon sang ne fit donc qu'un tour : devons-nous célébrer l'abbé de Saint-Pierre ?

Soit à l'occasion du 250<sup>e</sup> anniversaire de sa mort, le 29 avril 1743, en son modeste logis de Faubourg Saint-Honoré, à Paris, avec Voltaire à son chevet, ou presque. Soit à l'occasion du 280<sup>e</sup> anniversaire de la publication, à l'automne 1713, des deux premiers volumes de son "*Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*".

Sûrement en savez-vous plus que je n'en connais sur le baron Charles Irénée Castel de Saint-Pierre. Surtout en savez-vous davantage que ce libraire du Quartier Latin auquel je demandais s'il disposait de quelque œuvre de l'abbé de Saint-Pierre et qui, au seul énoncé de la qualité d'*abbé*, me conseilla de diriger mes pas vers ces librairies de Saint-Sulpice spécialisées en choses pieuses. Hum, hum !

Quoiqu'il en soit, il peut être intéressant - même si l'on n'est qu'un européen sceptique - de se demander s'il faut célébrer l'abbé de Saint-Pierre, et dans quelle mesure ou avec quelle mesure ? Quelle que soit la réponse, l'aventure de cet abbé vaut le détour. A condition qu'elle n'occulte pas un anniversaire plus important... Peut-être...

## UN ABBÉ QUI FUT TOUS AZIMUTS

Forcément, s'il vous est arrivé de vous ballader dans le dix-huitième siècle français, vous avez rencontré cet homme. Il allait, souvent, avec Fontenelle. Au point que

le vieil Emile Faguet nous l'a campé, aux premières lumières de cet étonnant siècle :

*“Dans une petite maison du Faubourg Saint-Jacques, avec l'abbé de Saint-Pierre, Varignon, le mathématicien, d'autres encore qui, tous, “se sont dispersés de là dans toutes les Académies”. Tous jeunes, “fort unis, pleins de la première ardeur de savoir”, ils étudiaient tout, discutaient de tout, parlaient, à eux quatre ou cinq, “une bonne partie des différentes langues de l'Empire des lettres”, travaillaient énormément, se tenaient au courant de toutes choses. C'est le berceau du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette petite maison du Faubourg Saint-Jacques. Un savant, un publiciste idéologue, un historien, un mondain curieux de toutes choses, déjà journaliste... ces gens sont comme les précurseurs de la grande époque qui remuera tout, d'une main vive, laborieuse et légère, avec ardeur, intempérance et témérité”*(1).

Au commencement, donc, le voilà avec son ami Fontenelle. A la fin, le voici avec Voltaire le visitant. Dans l'entre-deux, il fut au *Club de l'Entresol*, avec d'Argenson, Montesquieu, Walpole, etc. Il fréquentait aussi le salon de M<sup>me</sup> de Tencin, puis celui de Madame Geoffrin, etc. Même si d'Alembert prétend que, dans le monde, il *“portait peu d'arguments et de ressources”*, qu'*“on l'y souffrait plus qu'on ne l'y recherchait”*, il y était. Il s'y imprégnait de l'esprit du temps et l'exprimait, à sa manière.

Jean-Jacques, lui non plus, ne put l'éviter. Il le tint de M<sup>me</sup> Dupin qui le lui imposa :

*“Elle était une des trois ou quatre jolies femmes de Paris dont le vieil abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté, et, si elle n'avait pas eu décidément la préférence, elle l'avait partagée au moins avec Mad d'Aiguillon. Elle conservait pour la mémoire du bonhomme un respect et une affection qui faisaient honneur à tous deux, et son amour-propre eût été flatté de voir ressusciter par son secrétaire les ouvrages morts-nés de son ami... C'était pour cela qu'on m'avait proposé ce travail comme utile en lui-même, et comme très convenable pour un homme laborieux en manœuvre, mais paresseux comme auteur qui, trouvant la peine de penser très fatigante, aimait mieux en choses de son goût éclaircir et pousser les idées d'un autre que d'en créer...”*(2).

Ah ! ce Rousseau ! Toujours, cette modestie inimitable ! semblablement était-il plus sincère quand il ajoutait ceci :

*“D'ailleurs en ne me bornant pas à la fonction de traducteur, il ne m'était pas défendu de penser quelquefois par moi-même, et je pouvais donner telle forme à mon ouvrage que bien d'importantes vérités y passeraient sous le manteau de l'abbé de Saint-Pierre encore plus heureusement que sous le mien...”. Un subterfuge, quoi ! En tout cas les *Ecrits sur l'abbé de Pierre* ont fini par couvrir une centaine de pages de papier bible dans la *Pléiade* (3). Intéressants, en plus !*

Le XVIII<sup>e</sup> siècle - ses auteurs et ses commentateurs - n'est pas, cependant, le seul lieu où l'on rencontre cet

étrange abbé de Saint-Pierre. Aujourd'hui, où et quand le trouve-t-on cité, voire analysé ?

## L'EUROPE DEVINT SA GLOIRE

Comme il a beaucoup écrit sur les choses de la politique, notamment un *Mémoire sur l'établissement de la Taille proportionnelle* où, sous couvert de suggestions en matière fiscale - par exemple, fonder la taille sur les déclarations du taillable - il se laissait aller à une critique de Louis XIV, comme, et surtout, il a publié un *Discours sur la Polysynodie*, on imaginait qu'il a sa place dans les histoires d'idées politiques.

Or, il y est à la portion congrue. Bienheureux, si l'on y signale qu'il fut l'inventeur du mot “bienfaisance”, “pour désigner cette bienveillance agissante et la distinguer de la charité chrétienne traditionnelle” (4). Bien oubliée, donc, cette Polysynodie qui, pourtant, fit choc.

Elle valut même à l'abbé de Saint-Pierre d'être exclu de l'Académie française, le 6 mai 1718. A la surprise de Saint-Simon, qui s'étonna : *“Cette chose plate fit un furieux bruit”*. Mais Saint-Simon avait-il bien compris le livre ? A en croire Rousseau, on peut en douter.

Non seulement, celui-ci avait un faible pour cet ouvrage - *“De tous les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, le Discours sur la Polysynodie est, à mon avis, le plus approfondi, le mieux raisonné, celui où l'on trouve le moins de répétition, et même le mieux écrit”* - mais il souligne sa portée subversive - *“Ce n'est rien moins qu'une Révolution dont il est question dans la Polysynodie”*. Au point de s'en effaroucher : *“Et nul n'ignore combien est dangereux dans un grand Etat le moment d'anarchie et de crise qui précède nécessairement un établissement nouveau”*. Pas fou, ce Jean-Jacques !

Sans conteste, c'est dans les généalogies de l'idée européenne que Charles Irénée Castel de Saint-Pierre assure sa survie et atteint la gloire. En elles, il trône en compagnie de Cruce - et de son *Nouveau Cynée ou Discours d'Etat représentant les occasions et les moyens d'établir une paix générale* (1623) -, de Comenius - et de son *Réveil universel* (1666) -, de William Peen - et de son *Essay* (1692-94). Surtout, dans le sillage du grand projet d'Henri IV révélé par le *Duc de Sully* dans ses *Mémoires des sages et royales Oeconomies d'Estat...* sous le patronage duquel - avec sincérité ou par habileté - l'abbé de Saint-Pierre se plaît à développer ses propres propositions.

Aussi bien, est-ce ce *“Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe”* qui est, encore, sur le marché des livres. Soit dans une édition - difficile à trouver - de 1981, assortie de commentaires approfondis par Simone Goyal-Fabre (Ed. Garnier). Soit dans le *Corpus des Œuvres de philosophie* (Ed. Fayard) dirigé par Michel Serres.

C'est par l'Europe que l'abbé de Saint-Pierre a, en fin de compte, conquis l'immortalité. Qui l'eût dit ? Qui l'eût cru ? En son temps. Singulière aventure, en effet que celle de cette œuvre !

## LES POLITIQUES ?... IRONIQUES

Ce livre, autant le noter tout de suite, est rébarbatif. Son originalité tient moins à l'idée d'organisation d'une "alliance universelle" entre souverains qu'à sa méthode d'exposition. Et l'abbé de Saint-Pierre s'attache à démontrer aux souverains qu'ils ont intérêt à cette "alliance perpétuelle" à travers sept longs discours, étalés sur trois volumes. Sa rage de convaincre est telle qu'il imagine soixante dix-sept objections à son plan et qu'il les réfute scrupuleusement une à une. C'est long.

Pourtant ce livre n'a pas été ignoré. On en a causé. Il correspondait à un souci naissant. Avec d'autres l'abbé de Saint-Pierre avait bien compris que l'Europe, telle qu'elle avait été conçue par les traités de Westphalie, était une organisation à hauts risques. Que le *principe d'équilibre* - qui avait le mérite de tenter de concilier souveraineté étatique et organisation continentale - ouvrait à une régulation instable et aléatoire. La constatation de départ était juste et chacun le sentait. Elle le resta très longtemps :

*"La constitution présente de l'Europe ne saurait jamais produire que des Guerres presque continuelles, parce qu'elle ne saurait jamais procurer de sûreté suffisante de l'exécution des Traités.*

*"L'équilibre de puissance entre la Maison de France et la Maison d'Autriche ne saurait procurer de sûreté suffisante ni contre les guerres étrangères ni contre les guerres civiles..."*

Oui mais... Au delà de la question lancée, la solution préconisée ne fut pas prise au sérieux. Par les politiques de ce temps là.

*"Vous avez oublié, Monsieur, un article préliminaire... c'est de commencer... par envoyer une troupe de missionnaires pour y préparer l'esprit et le cœur des princes..."* lui écrivit le cardinal de Fleury. *"L'abbé de Saint-Pierre m'a envoyé un bel ouvrage sur la façon de rétablir la paix en Europe et de la constater à jamais. La chose est très praticable. Il ne manque pour la faire réussir que le consentement de l'Europe et quelques autres bagatelles semblables"* ironisa Frédéric II dans une lettre à Voltaire du 12 avril 1742.

Ces faits amènent Rousseau à prétendre : *"Dans les bureaux des Ministres on avait de tout temps regardé l'abbé de Saint-Pierre comme une espèce de prédicateur plutôt que comme un vrai politique, et on le laissait dire tout à son aise, parce qu'on voyait bien que personne ne l'écoutait"*. Excessif. Mais il y avait de cela.

Pas surprenant, au demeurant. Les praticiens de la "réalpolitik" ne pouvaient prendre au sérieux ce pacifiste généreux qui pensait que l'on devrait pouvoir les convaincre des vertus de la paix par trois gros volumes solidement argumentés.

D'autant que le Projet de l'abbé était strictement conservateur. Il devançait la Sainte-Alliance. Il visait à geler, en quelque sorte, le statu quo territorial et politi-

que existant entre les dix-huit ou dix-neuf "Puissances".

*"Il y aura, désormais, entre les Souverains qui auront signé... une alliance perpétuelle : pour se procurer mutuellement, durant tous les siècles à venir, sûreté entière contre les grands malheurs des guerres étrangères... des guerres civiles... sûreté entière de la conservation en entier de leurs Etats... une sûreté beaucoup plus grande de la conservation de leur personne et de leur famille dans la possession de la souveraineté, selon l'ordre établi dans la nation"*, et cela tout en procurant *"une diminution très considérable de leur dépense militaire"*, *"une augmentation très considérable du profit annuel que produiront la continuité et la sûreté du commerce"*...

Quant aux institutions destinées à garantir la pérennité de l'alliance, à quelques variantes près, elles étaient les mêmes que dans tous les projets précédents : une Diète européenne, un arbitrage des litiges. Chez notre abbé, cependant une insistance particulière sur les bienfaits du "commerce" pour garantir la paix. En ce temps-là, l'économie politique naissait, et l'économisme avec elle.

Ainsi, scepticisme chez les décideurs. En fait, le "Projet" de l'abbé souffrait de la comparaison avec le projet d'Henri IV, révélé par Sully, beaucoup plus subtil, beaucoup plus politique. Plus ambitieux (5).

## LES PHILOSOPHES ?... CRITIQUES

Plus surprenantes furent les réserves de l'intelligentsia. Certes, il n'y eut pas de réfutation brutale. Il ne pouvait y en avoir. Qui pouvait émettre un désaccord sur la visée ? J.-J. Rousseau, excellent révélateur en l'occurrence, le laisse entendre :

*"Le projet de la paix perpétuelle étant par son objet le plus digne d'occuper un homme de bien fut aussi de tous ceux de l'abbé celui qu'il médita le plus longtemps et qu'il suivit avec le plus d'opiniâtreté... Si jamais vérité morale fut démontrée, il me semble que c'est l'utilité générale et particulière de ce projet. Les avantages qui résulteraient de son exécution, et pour chaque Prince et pour chaque peuple et pour toute l'Europe, sont immenses, clairs, incontestables, on ne peut rien de plus solide et de plus exact que les raisonnements par lesquels l'auteur les établit. Réalisez sa République Européenne durant un seul jour, c'en est assez pour la faire durer éternellement tant chacun trouverait par l'expérience son profit particulier dans le bien commun"*.

Ce satisfecit accordé, sur quoi portent les critiques ? Sur la méthode consistant à démontrer aux Souverains que leur intérêt est dans cette alliance perpétuelle : *"Quoique le projet fût très sage, les moyens de l'exécuter se sentaient de la simplicité de l'auteur, il s'imaginait bonnement qu'il ne fallait qu'assembler un Congrès, y proposer ses articles, qu'on allait signer et que tout serait fait. Convenons que dans tous les projets de cet honnête homme il voyait assez bien les effets des choses quand elles seraient établies mais qu'il jugeait comme un enfant des moyens de les établir"*.

Cependant, au delà de la méthode, il est clair que le malentendu est anthropologique. L'abbé de Saint-Pierre croit l'homme rationnel. Il est de son temps. La question de société pour lui relève de l'explication, du raisonnement. Jean-Jacques a une idée plus complexe de l'homme. Il ne croit pas à *"l'idée dont l'auteur n'a jamais pu sortir que les hommes se conduisaient par leurs lumières plutôt que par leurs passions. La haute opinion qu'il avait des connaissances modernes lui avait fait adopter ce faux principe de la raison perfectionnée, base de tous les établissements qu'il proposait, et source de tous les sophismes politiques. Cet homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce..., n'a travaillé que pour des êtres imaginaires en pensant travailler pour ses contemporains"*.

Et tout à coup, au regard de l'enthousiasme simplificateur de l'abbé de Saint-Pierre, J.J. Rousseau est comme pris de vertige devant les pesanteurs du phénomène humain. "Gare aux utopistes !", crierait-il pour un peu :

*"Admirons un si beau plan, mais consolons nous de ne pas le voir exécuter car cela ne peut se faire que par des moyens violents et redoutables à l'humanité. On ne voit point de Lignes fédératives s'établir autrement que par des révolutions, et sur ce principe qui de nous oserait dire si cette Ligue Européenne est à désirer ou à craindre ? Elle ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'elle n'en préviendrait pour des siècles"*.

Du coup, dangereux l'abbé de Saint-Pierre ? Avouons, en tout état de cause, que Rousseau avait la lucidité aiguë. Il voyait bien que l'on ne dépasserait pas l'Europe de Westphalie sans cataclysmes politiques. Il est plus déconcertant de le prendre en train de penser, tel François Perroux, en termes de "coût humain". C'est le propre des génies de déconcerter.

Mais, au-delà de cette prudence stratégique et de toutes ses réserves, Jean-Jacques n'en conclut pas moins : ce livre, *"il est très important qu'il existe"*. Nous voilà, ainsi, autorisés à célébrer l'abbé de Saint Pierre. S'il n'a pas été un penseur politique, innovateur et décisif, il fut, grâce à *"ce zèle de missionnaire qui ne l'abandonna jamais"* - de "missionnaire" du pacifisme davantage que de l'europhisme -, un excitateur. C'est pourquoi, il est arrivé jusqu'à nous.

C'est pourquoi, on peut célébrer le 250<sup>e</sup> et le 280<sup>e</sup> anniversaire de l'abbé de Saint-Pierre. Il y eut du génie en cet homme. Un certain génie. Même s'il ne fut pas un génie.

## 1713, C'EST INTÉRESSANT. 1923, C'EST CAPITAL

A franchement parler, si j'étais europhiste fervent, j'inclinerais plutôt, cette année 93, à célébrer un autre anniversaire. Et, en tant qu'observateur de la genèse et du développement de l'idéologie europhiste, il me semble que l'anniversaire de l'abbé ne doit pas cacher celui du comte. Même si celui-ci n'est pas très de "chez nous".

Or, donc, en ce printemps 1923 fut publié un opuscule, à la tonalité et aux analyses bien différentes de celles du

"Projet". Ces 140 pages, vivement écrites, s'intitulaient : *Pan-Europa*. Elles étaient signées : *Richard Coudenhove-Kalergi* (6).

Ce manifeste - car ce livre se voulait "manifeste" - est à célébrer parce qu'il a marqué deux étapes dans l'évolution de l'idée européenne. Il a distancé très nettement celle-ci du pacifisme. Même si, chez d'aucuns - chez Proudhon, notamment -, les deux se distinguaient, c'était moins net chez beaucoup d'autres, chez Victor Hugo et chez Sangnier, par exemple. Surtout, *Pan-Europa* a, pour ainsi dire, fait descendre l'europhisme dans la rue, dans l'opinion.

Bien sûr, depuis les années 1870, les projets pour l'Europe avaient tendu à sortir des cénacles des philosophes et des visionnaires pour intéresser les juristes et les politologues. Belle illustration de cette tendance fut le Congrès des Sciences Politiques, tenu à Paris en 1900, l'année de l'Expo.

*"Ce ne sont plus seulement les rêveurs ou les philosophes... qui songent à réaliser cette vieille utopie d'une Union européenne... Un politique peut désirer l'union de l'Europe, pour lui donner la force et conserver la puissance, aussi bien que pour lui assurer la paix ; au surplus, la force peut être aujourd'hui la première condition de la paix et du développement pacifique..."*, déclarait A. Leroy-Beaulieu en ouvrant ce Congrès où, pendant trois journées, on s'interrogea pour discerner si *"les futurs Etats-Us d'Europe"* seraient sur le modèle de l'Amérique ou sur le modèle de l'ancienne Confédération helvétique - ce qui paraissait le mieux et le plus vraisemblable. On y débattit, non moins, du point de prévoir si *"toute l'Europe avec ses dépendances et ses colonies dans les autres parties du monde"* pouvait entrer dans cette Union. Et, plus vivement, on se demanda si ce projet d'Union pouvait inclure la Grande-Bretagne, la Russie, la Turquie.

*Pan-Europa* reprenait plusieurs de ces questions incontournables. Mais dans un climat d'acuité et d'urgence : en 1923, l'Europe ne dominait plus le monde. Avec aussi une volonté de mobilisation. L'europhisme militant et le militant europhiste naquirent alors :

*"Ce livre est destiné à éveiller un grand mouvement qui sommeille encore chez tous les peuples d'Europe..."*

*"Pendant que le reste du monde fait, tous les jours, un pas en avant, l'Europe descend un peu plus bas."*

*"La cause de la décadence de l'Europe est politique et non biologique. L'Europe ne meurt pas de vieillesse, elle meurt parce que ses habitants s'entre-tuent et se ruinent à l'aide de toutes les ressources de la technique moderne..."*

*"La volonté des Européens, voilà la seule force qui puisse réaliser la Pan-Europa..."*

*"Chaque Européen a, dans sa main, une partie du destin du monde."*

*"La Question européenne doit être évoquée dans toute son ampleur, devant l'opinion publique du continent,*

*dans la presse, dans la littérature politique, dans les réunions publiques, dans les parlements et les ministères...*

L'abbé de Saint-Pierre s'adressait aux Souverains. Le Comte Coudenhove-Kalergi à l'Opinion, ce nouveau Prince. Mais il désirait une organisation de l'Europe "autre" que celle fondée sur "l'équilibre", non plus au nom d'un pacifisme humanitaire. Mais à partir d'un souci politique :

*"Le problème européen se pose en ces termes : l'Europe, dans son morcellement politique et économique, peut-elle assurer sa paix et son indépendance face aux puissances mondiales extra-européennes qui sont en pleine croissance ? Ou bien est-elle contrainte, pour sauver son existence, de s'organiser en fédération d'Etats ?"*

*"Poser la question, c'est y répondre..."*

Original en son temps, ce Comte ! Ce ne sont pas les larmoiements de Valéry (Paul) sur : *"Nous, civilisations, nous savons que nous sommes mortelles"*. Ni les effusions marc-sangniennes - courageuses, incontestablement - *"Embrassons-nous, Allemands, nos frères"*. Le dessein de *Pan-Europa* s'inscrit dans une analyse géopolitique que l'on peut condenser en trois affirmations :

- En ces années 1920, l'on traverse une *"révolution politique"* à cinq branches : la constitution en dehors de l'Europe d'un Empire britannique mondial ; la constitution en dehors de l'Europe d'un Empire mondial russe ; l'émancipation de l'Asie ; l'essor de l'Amérique ; le déclin de l'Europe.

Désormais, *"entre l'Etat et l'Humanité, un tiers s'est glissé, le Groupements d'Etats"*.

- La *Pan-Europa* ne peut exister que sans la Russie et sans l'Angleterre. Sans celle-ci, parce que *"L'Empire britannique est une grande puissance répartie sur les cinq continents"*. Sans celle-là puisque *"toute la question européenne culmine dans le problème russe ; le but principal de la politique européenne doit être d'empêcher une invasion russe"*.

*"Ni l'Ouest, ni l'Est ne veulent sauver l'Europe : les Russes veulent la conquérir, l'Amérique veut l'acheter... Entre le Scylla de la dictature militaire russe et le Charybde de la dictature financière américaine, seul un chemin étroit ouvre vers un avenir meilleur..."*

- *"De la crise terrible dans laquelle elles se débattent, l'Allemagne et la France sortiront européennes, ou bien, en s'entre-dévorant, elles perdront tout leur sang..."*

Convenons-en, plusieurs de ces idées-clés nous paraissent banales. Elles ont constitué le fin fond de l'idéologie européiste dans les années 1950, et après. Avec, toutefois, moins d'insistance sur la constitution de l'Europe comme "puissance". Le romantisme de l'après-guerre préférait les hymnes à l'Europe "ouverte" plutôt que parler des frontières de l'Europe. Ce n'est que depuis quelques mois, le GATT aidant, que celles-ci sont de retour.

## **AH ! LES ARISTOCRATES ! AH ! L'AUTRICHE-HONGRIE !**

Aussi bien, le plus intéressant de ce *Pan-Europa* est-il moins ses analyses que la personnalité de son auteur et son dynamisme.

Extraordinaire l'aventure multinationale de la parentèle de ce Comte ! Des ancêtres néerlandais d'une part, crétois d'autre part ; une ancêtre célébrée par Goethe, une autre, amie de Napoléon III, un père, diplomate austro-hongrois, qui doit abandonner la carrière parce qu'étant en poste à Tokyo il tombe amoureux d'une jeune Nipponne qui avait six ans quand commença la grande transformation du Japon. Dès lors, nous confie-t-il, *"enfant d'un Européen et d'une Asiatique, nous ne nous pensions pas en termes nationaux mais en termes continentaux : Asie et Europe"* (7).

Etonnants ces dîners dans ce château de Bohême dans lequel s'étaient enfermés ses parents ! *"A table avec nos parents, la dame de compagnie hongroise de ma mère, le secrétaire bavarois de mon père, un Albanais mahométan qui lui apprenait le turc, l'intendant tchèque, le précepteur et les gouvernantes anglaises et françaises"*. L'Europe à table chaque jour ! Ah ! ces aristocrates ! Et, plus spécialement, ces aristocrates austro-hongrois ! Il n'y a pas à dire, à l'Ouest, l'Europe est une idée neuve, ou presque. En Europe Centrale, dans la Mittel Europa, l'Europe, c'est naturel !



**L'Abbé de Saint-Pierre (1658-1743) : l'Europe devint sa gloire (\*)**

Paris s'est longtemps senti capitale de la France et du monde. Vienne, s'est, il y a longtemps, sentie capitale européenne. Le Saint-Empire a laissé des traces dans l'imaginaire germanique. Voilà pourquoi, la culture politique allemande n'a pas à muer pour se sentir européenne. L'Empire austro-hongrois que François Fejtő a contribué à réhabiliter et qui, désormais, donne lieu à beaucoup de nostalgie - poussant certains à remettre vigoureusement en cause la hargne d'un Clemenceau - a, lui aussi, laissé un imaginaire comme spontanément ouvert à une pensée confédérative.

Voilà ce que l'on ressent à lire les mémoires de Coudenhove-Kalergi. Il est vrai que, pour expliquer son pari européiste, celui-ci nous fait part, en plus, d'une influence qui ne manque pas de piquant :

*“Plusieurs mois (vint chez nous) un jeune Hindou, Suhraworthy, rêvant de Pan-Islam... C'est ainsi que, dans la bouche de cet Hindou, j'entendis parler pour la première fois d'un mouvement supra-national... Vingt ans plus tard, lorsque je créais le mouvement pan-européen, je pensai naturellement au fondateur de l'Association Pan-Islam”.*

Le lancement du militantisme européiste venant de l'Inde ! Convenez que voilà qui n'est pas banal ! Les idées ont des cheminements inattendus !

L'important, toutefois, est que Richard Coudenhove-Kalergi ne s'en tint pas à publier cet appel *“dédié à la jeunesse européenne”*, il se démena vigoureusement. Dès octobre 1923, il créait l'Union Pan-Européenne dont il installait le siège à la Hofburg, à Vienne, dans l'ancien Palais impérial lui-même. Dès 1926, il organisait le premier Congrès Européen. A Vienne, encore. Avec 2 000 participants venant de 24 Etats. Et, pour la plupart, pas du menu fretin ! Une déception, néanmoins, dans son action. Révélatrice d'ailleurs. Il avait cru au soutien de Masaryk, fondateur et premier président de la République tchécoslovaque. Celui-ci se refusa. Lui disant : *“Je crois votre idée juste... Mais je crains que le temps ne soit pas encore venu”*. Quant à Bénès, alors ministre des affaires étrangères et, plus tard, président à son tour de la Tchécoslovaquie il semble avoir été hostile. Comme quoi Clemenceau ne fut pas le seul responsable de la mise en pièces de l'ensemble austro-hongrois !

En revanche, à Paris, il reçut le meilleur accueil. De la part de Briand qui, en 1929, allait faire sa fameuse proposition, de la part d'Edouard Herriot, etc. Bien sûr, l'avènement et le développement de l'hitlérisme modifièrent l'élan mais Coudenhove-Kalergi n'interrompit pas son action. En 1937, il rencontra et s'accorda avec Winston Churchill qui devait écrire plus tard que *“la résurrection de l'idée pan-européenne s'identifie très étroitement avec la personnalité de Coudenhove-Kalergi”* et lancer le fameux discours du 18 septembre 1946, à Zurich. En 1943, à New-York, Coudenhove-Kalergi assembla le cinquième congrès pan-européen avec la participation du comte Sforza, de Van Zeeland, d'Otto de Habsbourg, etc. En 1947, enfin, il constitua l'Union parlementaire européenne qui se réunit à Gstaad : Pierre Pflimlin,

Robert Schuman, René Coty, Karl Adenauer, notamment, étaient présents.

Restons-en à ce point. Après ce n'est plus de l'histoire. On entre dans l'actualité.

Alors faut-il célébrer l'abbé ou le comte ? Faux problème, à l'évidence. Pourquoi pas les deux ? (8).

Un avertissement utile et personnel, si vous permettez : l'année prochaine ne vous croyez pas tenu de m'adresser vos vœux sur une carte qui m'oblige à lire, à travailler, et vous impose ma prose !

René PUCHEU

(1) Emile FAGUET. *Le XVIII<sup>e</sup> siècle* (Ed. Fayard).

(2) J.J. ROUSSEAU. *Confessions* (Pléiade, T. 1).

(3) J.J. ROUSSEAU. *Du Contrat Social. Ecrits Politiques* (Pléiade, T. 3). Toutes les citations de Rousseau sont tirées soit des *Confessions* soit des *Ecrits sur l'Abbé de Saint-Pierre*.

(4) P. ORY. *Nouvelle histoire des idées politiques* (Ed. Pluriel).

(5) Ce *“projet”* d'Henri IV, connu, aussi, sous le nom de *“Grand Dessein du Duc de Sully”* est exposé de manière dispersée dans les mémoires de celui-ci. Dès lors, certains pensent que celui-ci plus que celui-là en est l'auteur. Mais, ça se discute. Il prônait une *Confédération des Etats européens*, avec un *“Conseil Général”* et des *“Conseils Généraux”*, etc. Mine de rien, il était une machine diplomatique contre la prépondérance de la Maison d'Autriche.

(6) *Pan Europa* a été réédité aux PUF, en 1988.

(7) Richard COUDENHOVE-KALERGI. *J'ai choisi l'Europe* (Plon, 1952).

(8) Difficile de ne pas remarquer que Sainte-Beuve ne serait pas d'accord avec ce point de vue. En ses *“Causeries du lundi”*, des 5 et 12 août 1861 (Ed. Garnier. 3<sup>e</sup> édition t. 15), il exécute sans appel l'abbé de Saint-Pierre. Lui accordant, seulement que sa *“réputation... s'est relevée de nos jours. Les écoles avancées et progressives sont allées chercher dans ses écrits des pensées à l'appui de leurs espérances.”* Mais non sans ajouter : *“On lui a tenu compte de toutes ses bonnes intentions, et il est plus accepté aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été, sans avoir plus de chance d'être lu...”*. Cf. également le *“Portrait littéraire”* publié dans *Sainte Beuve, portraits littéraires*, Ed. Bouquins, 1993.

(\*) Le texte figurant au bas de ce portrait gravé mérite d'être reproduit. Il témoigne de la diversité des sujets traités par l'abbé et, plus encore, de l'ambitieux propos qu'il s'était fixé. Difficile, en nos temps de morosité, de doute, d'interrogation inquiète sur le sens même de la vie et des choses de *“réaliser”* ce que pouvait être au *Siècle des Lumières*, chez les meilleurs esprits, la puissance de rêve ! *“M. l'Abbé de Saint-Pierre, Abbé de Tiron, de l'Académie Française. Auteur des Projets de l'Arbitrage Européen pour rendre la paix perpétuelle en Europe. Du Scrutin perfectionné pour rendre plus de justice au mérite National. Pour rendre l'éducation des garçons et des filles, plus vertueuse et plus utile. Pour une Académie politique pour donner des prix et perfectionner plutôt la Science du gouvernement comme la plus importante au bonheur des hommes. Et divers autres projets utiles à l'augmentation du bonheur de la Société”*.

# LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SÉNART

**Chateaubriand**, la liberté de la presse et l'avenir de l'intelligence. - Les correspondances : **Marcel Proust**, **André Gide-Jean Schlumberger**, **Jean Cocteau-Jacques Maritain**. - Pour un portrait de **Michel Déon**. - **Angelo Rinaldi** : Les Jours ne s'en vont pas longtemps. - **Jean-Marie Rouart** : Le goût du malheur. - **Michel Braudeau** : Mon ami Pierrot. - **Philippe Beaussant** : Héloïse. - **Christian Dedet** ou "à la recherche du Japon perdu".

**N**otre ami Jean-Paul Clément présente, dans un très remarquable ouvrage dont l'appareil critique considérable est un condensé de l'histoire et de la pensée politiques au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les *Ecrits politiques* de Chateaubriand (1). M. Clément écrit : "Entre la souveraineté de droit divin frappée d'une caducité définitive et la souveraineté populaire qu'il rejette de toujours, Chateaubriand a introduit l'opinion, le pouvoir de l'opinion qui donne existence, forme, moyens et influences". Dans cet ouvrage, sont rassemblés pour la première fois les grands textes politiques de Chateaubriand, brochures, discours,

articles : *De Buonaparte et des Bourbons, Réflexions politiques sur quelques écrits du jour, De la monarchie selon la Charte, De la morale des intérêts et des devoirs* (article du *Conservateur*), *De la Restauration et de la monarchie élective, De la nouvelle proposition relative au bannissement de Charles X et de sa famille, A MM. les rédacteurs de la Revue européenne*. C'est à travers et par ces textes que Chateaubriand a exercé ce magistère d'opinion qui n'est inscrit dans aucune de nos institutions, mais qui "transcende" toutes les constitutions et qui figure le pouvoir suprême, quoique occulte, de l'Etat

monarchique ou républicain. "L'opinion, dit M. Clément, est la puissance souveraine".

Monarchie ou république, il n'importe. Le XIX<sup>e</sup> siècle a dû répondre à cette question : "Comment être libre dans un Etat absolu où les magistratures et les pouvoirs intermédiaires de l'Ancien régime n'existent plus ?". La Révolution a achevé l'œuvre niveleuse et égalitaire de la monarchie capétienne. Comment établir en France, à la place des libertés dont Taine dit qu'avant 1789, elle était "hérissée", la Liberté ? Elle ne peut être pour Chateaubriand qu'aristocratique. Pour Benjamin Constant qui la disait "ancienne", elle était d'origine germanique. La question du régime apparaît, à côté de cette question essentielle, secondaire. Prévost-Paradol écrit en 1861 à Sainte-Beuve : "République ou monarchie, je voudrais voir au milieu de ce grand pays un gouvernement libre ou, si vous l'aimez mieux, une mêlée ouverte aux gens de bien et dans laquelle on peut se jeter avec honneur". La III<sup>e</sup> République de fondation orléaniste sera le régime idéal où l'on pourra se passer aussi bien de la République que de la Monarchie. "La monarchie est le meilleur remède aux inconvénients de la république, et la république le meilleur remède aux inconvénients de la monarchie" (Joubert). La Constitution de 1875 a-t-elle été ce remède ? Chateaubriand, monarchiste de raison, est républicain par nature, écrit M. Clément. Le XVIII<sup>e</sup> siècle, "siècle destructeur", l'a séduit. Dans son château gothique, à Combourg, on lisait la *Gazette de Leyde* et la *Gazette de Francfort* qui étaient l'*Express* et le *Nouvel Obs.* de l'époque. Chateaubriand n'était pas naturellement royaliste. C'est en couchant dans le lit d'Henri IV à Fervacques avec la belle Delphine de Custine qu'il contracta le royalisme comme une maladie honteuse. Monarchiste de raison ? Peut-être, mais à son corps défendant. Le rêve de Chateaubriand : fonder une monarchie républicaine (après lui, elle sera de type gaulle) ou une république monarchique (qui serait plutôt de type mitterrandien). Il imaginait Henri V ne remontant sur son trône que pour en descendre et remettre son sceptre au Peuple. A la fin de sa vie, on a pu le dire "républicain". La recette politique de Chateaubriand est une potion magique. Il mélange libertés féodales, esprit des croisades et esprit de la Réforme, des souvenirs de la Ligue et de la Fronde en y ajoutant quelques pincées de révolutions anglaise et américaine. Il applique cet onguent sur le chancre monarchique contracté sous le baldaquin du lit de Fervacques. Il le nomme Liberté.

Mais l'onguent n'agit que s'il a une vertu "effervescente". Chateaubriand la puise dans la presse. "La presse, écrit-il, est une force autrefois inconnue ; c'est la parole à l'état de foudre, c'est l'électricité sociale... Plus vous prétendez la comprimer, plus l'explosion sera violente. Il faut donc vous résoudre à vivre avec elle, comme vous vivez avec la machine à vapeur". Astolphe de Custine, revenant à la même époque d'Angleterre, écrivait : "Il y a deux êtres abstraits, invisibles, mystérieux qui font toute la puissance politique et toute la supériorité commerciale

de l'Angleterre, l'opinion publique et la vapeur". C'est la presse qui forme l'opinion et c'est la presse, la "publicité", qui constitue le contre-pouvoir dont tout régime a besoin. "Dans la monarchie nouvelle, écrit Chateaubriand, le pouvoir n'a pas de bornes, mais il est contenu dans un principe enfermé dans son propre sein". La publicité, la liberté de la presse est pour Chateaubriand la panacée universelle. Mais la presse peut-elle être libre ? En Angleterre, dit Custine, l'opinion exerce une dictature. Qui forme l'opinion ? Est-ce la presse ? A quelles injonctions obéit-elle ? Sous la Restauration, déjà, elle "désinforme". Elle est utilisée pour répandre contre les "ultras" l'accusation fantaisiste de vouloir rétablir la dîme et les droits féodaux. M. René Rémond a pu dire que les ultras, qui écrivent dans le *Conservateur* (Bonald, Chateaubriand, Lamennais), formaient "le parti de l'intelligence". Que peuvent-ils contre l'Argent, la Banque, le grand commerce quand ceux-ci préparent la victoire des intérêts matériels sur les idées ?

Sous la Monarchie de Juillet, dont l'avènement symbolise cette victoire, on appellera Chateaubriand "le patriarche de la liberté de la presse". Mais le pape Grégoire XVI proclame au même moment que la liberté de la presse est "exécration". C'est Chateaubriand lui-même qui écrit : "Aux derniers jours de la Restauration, la presse n'écouant que ses passions, a, sans égards à l'intérêt ni à l'honneur de la France, attaqué l'expédition d'Alger, divulgué les secrets de l'armement, instruit l'ennemi". Bât-il sa coupe ? "C'est un grand journaliste, dit Sainte-Beuve, cité par M. Clément. Il avait l'instinct et le don de l'à propos. Il avait le glaive en main et l'art de s'en servir... Adversaire loyal et plus sûr même aux ennemis qu'aux amis, aimant les coups d'épée, sachant les rendre au centuple à la face du soleil, c'était un magnifique duelliste de plume, un paladin que tentaient les hasards de la lice". Pour Charles X, Chateaubriand n'était qu'"un coquin de journaliste". La liberté de la presse a porté le coup fatal à la monarchie capétienne fondatrice et régulatrice de la France Chateaubriand a, de son glaive (ou de son poignard), achevé la légitimité, cette "charogne". Paladin ou coquin ?...

\*  
\* \*

Marcel Proust écrit dans sa préface à *Tendres stocks*, le premier livre de Paul Morand publié en 1921 : "Une étrangère a élu domicile dans mon cerveau. Elle allait et venait. Bientôt, je connus ses habitudes... Je fus surpris de voir qu'elle n'était pas belle. J'avais toujours cru que la Mort l'était". Dans la nuit du 17 au 18 novembre 1922, l'étrangère est là, au pied du lit où Marcel Proust, "mort vivant", agonise depuis plusieurs mois en s'inondant de la bière glacée commandée au Ritz. Il appelle Céleste Albaret, sa chère gouvernante, il réclame la lumière. "N'éteignez pas, Céleste, il y a dans la chambre une grosse femme noire, horrible. Je veux voir clair". Le dernier volume de la *Correspondance générale* de Marcel Proust que Philip Kolb, mort lui aussi à la tâche comme le pauvre Marcel, a rassemblée durant trente ans

de sa vie est le compte rendu, jour par jour, de sa longue et lucide agonie (2).

Le 18 juin 1922, Proust dit à Jeanne de Caillavet, prenant congé d'une vieille et tendre amitié : "Adieu, madame, je ne vous verrai plus. J'ai un travail très pressé à finir". Ce travail très pressé à finir, c'était l'œuvre par laquelle il voulait se soustraire à la mort. Jusqu'au dernier moment, jusqu'à ce qu'il écrive le 18 octobre 1922 à Henri Duvernois : "Maintenant n'attendez plus de moi que le silence", même si la parole lui manque, même s'il ne peut se lever de son lit sans tomber, il s'acharne encore, au milieu de "trois mille quintes de toux", sur son manuscrit de *la Prisonnière*. Le 18 novembre 1922, à trois heures du matin, enfin, il interrompt sa dictée. "Je suis trop fatigué. Arrêtons, Céleste, je n'en peux plus". A cinq heures de l'après-midi, son frère, le docteur Robert Proust lui fermera les yeux.

Proust avait beau écrire à André Gide le 11 avril 1922 qu'il était plongé dans "un douloureux néant", il a mis chaque jour, jusqu'à l'heure de sa mort, le dernier point à une œuvre toujours en chantier. C'est durant cette période qu'il s'est peut-être le mieux vu, le mieux jugé. Il adresse à M<sup>me</sup> Hennessy, le 13 juin, le lendemain de l'ultime réception à laquelle il assistera, le pastiche d'une conversation mondaine dont il est la cible. Il y dessine d'un trait sarcastique "l'homme noir, dépeigné, qui a l'air malade" et qui est apparu, ce jour-là, dans ce riche salon. Le 4 septembre suivant, il confiera au duc de Guiche : "J'ai souri en apprenant que M<sup>me</sup> Hennessy m'avait invité cette année à sa fournée pas chic". Le marquis de Lasteyrie ne s'étonnait-il pas que Proust fût reçu, lui qui n'était pas du monde, par sa cousine Marie de Chambrun ? Et le Narrateur de la *Recherche* ne tremblait-il pas d'être mis à la porte de la soirée de M<sup>me</sup> de Guermantes où il n'était pas sûr d'avoir été invité ? Il y a dans ce pastiche de la vie mondaine, au centre de laquelle Proust se place comme dans une arène de cirque, toute la cruauté dont il était capable envers soi.

Le plus perspicace des biographes proustiens, M. Ghislain de Diesbach, a pu écrire que Proust laissait "une correspondance d'une incontestable médiocrité", "un véritable boulet attaché à son œuvre", des lettres pleines de ragots et de flagorneries, révélatrices de petites manœuvres, souvent d'une insupportable bassesse, où se découvre la face cachée de *l'homme-de-lettres*. Reynaldo Hahn, son grand ami, jugeait "l'homme célèbre" moins attachant que "l'homme privé". C'est l'homme célèbre qui, de son lit de mort, braque sur le temps perdu et retrouvé ce qu'il a nommé dans une lettre à Camille Vettard, d'un merveilleux sens critique, "le télescope qui fait apparaître des étoiles invisibles à l'œil nu". Il y a dans les dernières lettres de Marcel Proust comme une pluie de ces étoiles filantes. Proust s'y manifeste dans la lumière où l'éternité compose de tout ce qui a pu paraître sordide un *corps glorieux*. Il avait eu raison de croire que la Mort était belle.

\*  
\* \*

MM. Pascal Mercier et Peter Fawcett publient la *Correspondance Gide-Schlumberger* (3). C'est un énorme livre de mille pages, peu maniable certes (que n'en a-t-on fait deux volumes !), mais passionnant. Cette correspondance (1901-1950) apporte sa contribution à l'histoire littéraire du début du XX<sup>e</sup> siècle et à la fondation de la N.R.F., à l'origine "faisceau d'amitié" dira Jean Schlumberger lorsqu'il dénoncera après la grande guerre "l'esprit d'école" que veut y introduire Jacques Rivière. Sur les rapports de Gide et de Schlumberger, elle projette un éclairage où c'est d'abord la condescendance, voire un certain dédain, puis la curiosité, qui se manifestent chez le grand aîné pour son cadet de sept ans, le petit Jean qui, au Val Richer où le châtelain de la Roque Baignard venait en voisin, ramassait les balles des parties de tennis entre Gide et l'oncle de Witt. Peu à peu, Jean Schlumberger, "remplissant tout son personnage", selon le mot de madame Van Rysselberghe, la fameuse "petite dame", en viendra à dominer de sa stature d'arrière-petit-fils de Guizot le vacillant André Gide.

"J'éprouve, écrira Schlumberger dans une de ses lettres à Gide, une désagréable surprise à découvrir entre ceux que j'admire (il s'agissait de Charles-Louis Philippe) et moi une impossibilité de s'entendre qui n'est ni de cœur, ni d'intelligence, mais de caste". Il avait reçu de son éducation protestante et de son héritage "doctrinaire" une marque de gravité, la hauteur du maintien, un ton de froideur qui tendaient à l'isoler dans sa vie intime, mais le jeune homme pudique et réservé procéda très tôt à ce qu'il nomme son affranchissement intellectuel. Le sentiment de curiosité allait, chez Gide, précéder l'affection. "Trop de choses nous sont communes, écrivait Gide à Schlumberger, les unes d'éducation, les autres peut-être vitales. N'êtes-vous pas le seul qui comprenez ?". Gide reconnut-il en lui, sous Guizot, le Nathanaël des *Nourritures terrestres* ? Il l'encouragea dans ses confidences, bientôt dans ses aveux. Strictement boutonné du col, imagine-t-on un Schlumberger exprimant à l'aîné dont il sollicite "les conseils pratiques" son "dépôt de n'avoir pas été davantage au devant des occasions", "l'émerveillement de se retrouver neuf avec de furieux appétits, dans le ravissement de nouveaux sens intacts", rêvant à des "coups de folie", évoquant tel "petit corps blotti contre le mien" ? José Cabanis a dit : "C'est M. Le Trouhadec saisi par la débâche". Il y a dans le cri de Schlumberger : "Ah ! La volupté d'aujourd'hui large et riche, dangereuse seulement parce qu'elle est toute santé..." une intensité, une ferveur, pour employer un mot gidien, qui transcende les vulgaires encanaillements.

Fugaces passions ? Crise profonde ? C'est l'éveil d'une sensibilité longtemps assoupie. Pour M. Pascal Mercier, présentateur de cette Correspondance, le fait a favorisé le rapprochement de Jean Schlumberger et du groupe amical Copeau, Ghéon... qui va créer *la Nouvelle revue française*. A-t-il laissé subsister d'autres traces dans les échanges entre Gide et Schlumberger ? La guerre surgissant fait naître d'autres préoccupations. "Son engage-

ment donnera à Schlumberger l'occasion de s'affirmer véritablement", écrit M. Pascal Mercier. D'une cahute au fond des bois où il perçoit dans l'éclatement des obus un chant d'oiseau, d'un territoire ravagé, calciné, où il voit au printemps percer d'innombrables scilles bleues, il adresse à Gide d'admirables lettres. M. Pascal Mercier dit que les deux hommes, celui de l'arrière et celui du front, vont évoluer dans des directions opposées. Mais Gide s'abonne à l'*Action française* au moment où Jean Schlumberger découvre dans Maurras une "passion nationale" et lui exprime sa gratitude. "Ce que la guerre m'a apporté de positif, écrira l'auteur d'*En Lisant Thucydide*, fut la révélation d'une fraternité dans les émotions collectives et ce qu'il pouvait y avoir de salubre dans les colères patriotiques et d'étriqué dans les jugements au dessus de la mêlée". Il entendra inscrire, à la fin de la guerre, les mots *France d'abord* "au centre de la N.R.F." Jacques Rivière n'y fait entendre que ceux de *sincérité* et de *gratuité*. Alors que Schlumberger est près d'apporter son soutien au Parti de l'Intelligence de Massis et de Ghéon dont ne l'éloignent que certaines réserves à l'endroit du catholicisme, Rivière prône la démobilisation des esprits et ouvre la N.R.F. à Dada dont l'entreprise de démolition indigné Schlumberger et ne provoque qu'ironie chez Gide qui préfère partir pour le Midi "à la recherche, dit-il, de la ferveur".

C'est dans l'extrême sud, au Congo, que, passant deux années plus tard, il va trouver dans un constat d'iniquité sociale ce qu'il croit être son chemin de Damas, la voie qui débouche sur le communisme soviétique auquel il donnera son adhésion. Curieusement, cependant, à la vue du "bétail humain entassé dans ses cases", il pressent, au cours de ce voyage, que "l'absence d'individualisation, l'impossibilité d'une différenciation, c'est tout ce qui s'oppose à la culture" et c'est, ajoute-t-il, ce qui "demain, de retour au pays, sera sans doute le socialisme". Il faudra qu'il aille en U.R.S.S. et en revienne, pour se dépêtrer du communisme, ayant confondu, dans un caprice sans lendemain, une aventure d'éthique personnelle, comme le lui fait remarquer Jean Schlumberger, avec la recherche objective d'une solution valable pour la collectivité. Est-ce à Gide (ou au gidisme) que pensait ce dernier répondant en 1940 à un questionnaire du *Figaro* sur "les fausses routes prises par la littérature entre les deux guerres" : "A la réflexion, je vois bien quelque chose qui mérite le nom de fausses routes ou tout au moins de fâcheux vagabondages, c'est ce que je pourrais appeler l'abandon des valeurs centrales en faveur de tout ce qui se trouve à la périphérie de l'art, aux confins de la psychologie". Bien ancré dans le respect de ces valeurs centrales, alors que Gide égarait un pur génie classique dans les courbes et les méandres d'un baroque de comportement et d'attitudes, Schlumberger ne s'est pas écarté de l'axe de pensée de la grande bourgeoisie protestante du XIX<sup>e</sup> siècle. Il en a fait prospérer l'héritage et s'est installé décorativement dans le personnage historique où la "petite dame" l'avait d'emblée reconnu.

\*  
\* \*

La rencontre de Maritain et de Cocteau est bien intéressante. Ils se cherchaient de loin. Cocteau avait dédié en 1918 *Le Coq et l'Arlequin* à Georges Auric que Maritain avait connu chez Léon Bloy à Bourg la Reine, et c'est Georges Auric qui, en juillet 1924, amènera Cocteau à Meudon. Maritain suivait avec attention la démarche de ce jeune funambule sur la corde raide de sa poésie. Il avait cité, dans *Art et Scolastique* publié en 1920, *Le Coq et l'Arlequin* que lui avait apporté de Paris, trouvé par hasard, celui qui deviendrait le Père Charles Henrion et qui, le 19 juin 1925, donnera la communion à Cocteau désemparé par la mort de Radiguet. Maritain et Cocteau s'étaient-ils rencontrés pour la première fois en 1922 à la générale d'*Antigone* au Théâtre de l'Atelier, place Dancourt, là où, dit André Fraigneau, toute une jeunesse européenne trouva son chemin de Damas ? La première lettre de Maritain à Cocteau est du 26 mars 1923. Il le remerciait de lui avoir envoyé *le Grand écart* et le félicitait de sa conférence au collège de France sur "l'ordre considéré comme une anarchie". MM. Michel Bressolette et Pierre Glaudes ont réuni aux Cahiers de la N.R.F. la correspondance échangée entre les deux hommes durant quarante années d'une amitié spirituelle supérieure à toutes les vicissitudes. Cette correspondance est suivie de la *Lettre à Jacques Maritain* et de la *Réponse de Jean Cocteau* publiées, l'une et l'autre, en 1926. Elle est précédée de deux remarquables études de MM. Bressolette et Glaudes, professeurs de littérature française aux facultés des lettres de Toulouse le Mirail et de Grenoble (4).

Auric, mais aussi Max Jacob et Reverdy qui pressaient Cocteau de se confesser et de communier, jalonnent le retour de celui-ci à la foi et à la pratique sacramentelle. Mais que de faux pas à craindre sur la corde raide où il s'avance au devant de Maritain qui, en "portier du ciel", attendait "l'acrobate". Ce fut à Meudon le temps des "coups de foudre" selon le mot de Stanislas Fumet. "Comme c'est amusant de devenir des saints !" s'exclamait Robert Honnert, un des jeunes "convertis" de l'entourage de Maritain. Peut-on dire que Cocteau, dans l'état de déréliction où il se trouvait, joua avec Dieu ? Il a dit qu'il avait été "tenté" par Dieu comme d'autres par le Diable. N'a-t-il pas joué un double jeu ? Il écrit, après *Orphée* : "Si le Diable me roule, je suis encore de force à lui jouer quelques tours". Du haut de sa corde raide, il est, sous le coup de foudre de l'apparition à Meudon du Père Henrion dans sa robe blanche marquée d'un Sacré-Cœur rouge, "tombé au ciel". Cependant, "la terre, écrit-il dans sa *Lettre à Maritain*, est exigeante et elle essaie de me reprendre coûte que coûte". Maritain n'avait pour l'ange Heurtebise que méfiance. A la Noël 1926, Cocteau allait rencontrer Jean Desbordes. "Jacques, Raïssa, j'aime Dieu, je vous aime, croyez que je sens le pur et l'impur, que je ne m'arrange pas avec des mensonges". Ainsi s'adressait-il aux Maritain. Mais où Cocteau mettait-il sa vérité ? Dans "l'amour-sacrement". Il déclare : "l'amour rend les sacrements inutiles, car il est sacrement. On communie en Dieu à travers ses créa-

tures". Il veut "faire l'amour aux âmes". Pauvre langage qui est aussi celui de Jean Desbordes dans son *J'adore*. Il y proclame que "la Présence divine est dans l'âme des amants" ! L'amour humain trouble les cœurs, mais, ce qui est plus grave, pervertit l'esprit. Cocteau qui aspirait, en inventant un nouveau classicisme, à une purification par l'art est en pleine régression romantique.

Maritain oppose à ce déferlement du sentiment une grande fermeté doctrinale. Il n'y a que Dieu qui peut tirer le Bien du Mal. Cocteau a beau dire qu'il a toujours été croyant, il reconnaît que sa croyance était "confuse". "A fréquenter, écrit-il, un milieu pur, à lire tant de paix sur les visages, je m'acheminai vers Dieu", mais "le dogme s'accordait mal avec ma décision de laisser mes sens suivre leur route". Maritain s'était-il montré trop naïf ? On lui en fit le reproche, on se moqua de lui. Il avait pourtant prévenu son ami Henri Massis dès la publication de la *Lettre* de Cocteau, que l'on ne devait pas en faire un docteur de l'Eglise, qu'il n'était qu'un "converti attendrissant". "C'est au point de vue littéraire, ajoutait-il, au point de vue de spiritualité engagée dans la poésie moderne que sa *Lettre* est importante". Cocteau avait voulu donner pour titre à la publication commune de sa *Lettre à Maritain* et de la *Réponse* de Maritain, *Rencontre de la religion et de la poésie*. Il posait le problème des rapports entre la religion, le catholicisme et l'art nouveau. Serait-il interdit aux croyants, demande M. Michel Bressolette dans son étude, "de manifester un esprit de renouvellement, de contradiction, de fraîcheur ?... L'art le plus avancé, la poésie la plus audacieuse seraient-ils incompatibles avec la religion ?". Cocteau avait proposé un "art pour Dieu", et Maritain cherchait la poésie là où, à travers le sensible, elle est "divination du spirituel". Mais il avait senti très vite que la poésie de Cocteau était trop attachée au sensible, dit M. Pierre Glaudes, pour y faire sa percée vers l'esprit. "A quoi sert la poésie ?" écrit Cocteau revenu de la folle tentative de son esthétique de corde raide entre Dieu et le Diable. "A rien... La poésie est une religion sans espoir. Le poète s'y épuise en sachant que le chef-d'œuvre n'est après tout qu'un numéro de chien savant sur une terre peu solide". "L'artiste, dit-il encore, veut mettre la nuit de tout homme en plein jour". Cocteau est obsédé par la blancheur, mais dans le sens où la blancheur ne peut résulter que d'une opération de magie. La rencontre de la religion et de la poésie n'a pas eu lieu.

\*  
\* \*

Qu'il dise "Je" lorsqu'il écrit ses romans à la première personne, ou qu'il s'exprime par un prêtre-nom - Patrice Belmont dans *Je ne veux jamais l'oublier*, François Gauthier dans *La Corrída*, Jacques Salvage dans *Je vous écris d'Italie* -, M. Michel Déon tient à nous faire savoir que ce n'est jamais de lui qu'il parle. Le narrateur d'*Un taxi mauve* déclare : "Pourquoi toujours sortir ses papiers ? Nom, prénom, lieu de naissance, âge, occupations, domicile". Il ajoute que, dans cette histoire qu'il

raconte et à laquelle, durant un hiver irlandais, il a été mêlé, son portrait manquera et l'on n'entendra que sa voix. Le héros d'*Un déjeuner de soleil*, Stanislas Beren, un écrivain auquel on est tenté de trouver une ressemblance avec M. Michel Déon parce qu'il est un ancien élève du lycée Janson de Sailly, qu'il a du goût pour les casquettes de tweed et qu'il a le teint cuivré d'un gentleman-farmer britannique, dit qu'il est le fils de ses œuvres et il se demande en quoi le nom de son père, l'endroit où il est né, pourraient expliquer "la génération spontanée de son talent". M. Michel Déon, répondant dans un recueil d'entretiens sous le titre *Parlons-en* (5) aux questions que lui pose sa fille M<sup>lle</sup> Alice Déon, se livrera-t-il à un public avide de confidences et amateur de biographies ? Le narrateur d'*Un taxi mauve* décourageant par avance toutes les curiosités avait prévenu qu'à tout contrôle d'identité il se réservait "le droit de ne pas répondre ou de répondre flou". On trouvera peut-être dans ses livres de souvenirs, *Mes arches de Noë* et *Bagages pour Vancouver*, des éléments pour écrire un jour une vie de M. Michel Déon. Il ne confie à son interlocutrice que ce qui, dans cette vie, a un rapport direct avec son œuvre. Déjà, dans *Bagages pour Vancouver*, c'est dans celle-là qu'il nous invitait à l'aller chercher.

"Chacun de vos romans, dit M<sup>lle</sup> Alice Déon en s'adressant à son père, paraît refléter une étape de votre vie". Le terme "refléter" est on ne peut plus exact. Dans des livres où l'imaginaire et le vécu sont inextricablement mêlés, on ne peut saisir à travers le flou de la recomposition artistique que les reflets d'une vie. "Vient un moment, a écrit M. Michel Déon dans *La montée du soir*, qui n'est qu'une nouvelle, mais où l'on a voulu voir son testament spirituel, vient un moment où nous nous apercevons que les sentiments, les amitiés, les amours nous quittent". Il en reste les reflets que les livres du romancier ont recueillis et conservés. Il n'y a pas dans l'œuvre de M. Michel Déon un authentique personnage dans le sens balzacien du terme, indépendant de celui qui l'a créé, vivant de sa vie, mais des figures dans lesquelles la mémoire de l'auteur se projette comme sur un écran, dans un jeu d'ombres et de lumières, en ne renvoyant qu'à elle-même. Taubermann, le héros, semble-t-il bien en chair, d'*Un taxi mauve*, existe-t-il ? Il a eu plusieurs vies, il se décompose et s'éparpille en plusieurs personnalités, dissolvant en elles toute réalité. Le chapitre le plus important de ce roman est fait de songes et de phantasmes. Stanislas Beren ne voit passer dans son œuvre que des personnages fantomatiques. Les quatre "fils de roi" gobiniens dont M. Michel Déon raconte l'histoire liée à celle de leur génération dans *Les Poneys sauvages* ont-ils chacun une individualité propre ? Ils ne font, à travers "le brouillard opaque des années d'après-guerre", dans ce que M. Michel Déon dit être devenu "une confusion générale", que reproduire indistinctement les traits de leur époque.

M. Michel Déon ne dissimule son visage sous des masques interchangeable que pour mieux faire entendre sa voix, donnant à une œuvre d'où s'élève "le mur-

mure mélancolique" que Stanislas Beren déclarait percevoir dans ses romans, le ton auquel elle se reconnaît. Parti dans l'un de ses derniers livres à la recherche d'un souvenir d'extrême jeunesse, il a pu dire que le bonheur n'existait pas. "C'est fou, écrit-il, ce que ce mot peut charrier de tristesse et de désespoir". M. Michel Déon a exprimé dans son œuvre la nostalgie du bonheur. Quelques lieux privilégiés, momentanément préservés, y figurent une géographie sentimentale. Chacun des romans de M. Michel Déon en reçoit une lumière qui lui est particulière et dont le regard de leur auteur a su capter la couleur à un certain moment et dans un certain éclairage de sa vie. Ainsi le roman qui a pour titre *les Trompeuses espérances* a la couleur de cassata du dôme de l'église de Positano que M. Michel Déon voyait de la fenêtre de sa chambre durant l'été italien où il l'écrivait. Une voix, un regard, c'est ce que M. Déon livre de lui pour nous permettre de recomposer son portrait dans le filigrane d'une œuvre.

\*  
\* \*

Comment l'homme prisonnier de son passé peut-il s'en libérer ? En oubliant. M. Angelo Rinaldi a proposé à cette fin, dans l'un de ses premiers romans, une "éducation de l'oubli". Son dernier roman *Les jours ne s'en vont pas longtemps* (6) se termine sur cette phrase : "Le remords n'est-il pas sur terre le seul moyen de maintenir le passé au présent ?" Le sujet de ce roman est un meurtre. Le corps de Franz de la Prazière est découvert ensanglanté dans son appartement. Qui a tué Franz ? Le roman déroule, à partir du constat du meurtre par l'ami de la victime, les fils de la mémoire dans lesquels s'embrouillent plusieurs existences, plusieurs moments du temps, M. Rinaldi précise *plusieurs temps*. On peut en faire plusieurs lectures. Une lecture policière d'abord. On peut multiplier les suppositions et les hypothèses, on peut s'engager sur plusieurs pistes, mais sans succès. Je propose du roman de M. Angelo Rinaldi une lecture chrétienne.

"J'ai eu une enfance aux confins de la piété" déclare le Narrateur de l'histoire, celui qui a découvert le corps de Franz et auquel M. Rinaldi prête peut-être un peu plus que sa plume. *Les jours ne s'en vont pas longtemps* est une de ces veillées funèbres dont l'enfance corse de M. Rinaldi garde le souvenir. "La prière, dit le Narrateur, était psalmodiée à la place d'un individu momentanément empêché de parler". Le roman de M. Rinaldi est cette psalmodie où les mots prennent le relais de la vie pour en recueillir la musique qui assurera son immortalité. Dans cette veillée funèbre, le chœur des pleureuses s'est effacé, il se tait pour ne laisser la parole qu'au Narrateur. Il n'y a entre lui et le mort plus aucun obstacle. Le Narrateur évoque les parties à trois où "une femme gigotait entre nous deux", mais où "jamais, je n'avais touché ni même effleuré le corps de mon camarade". Il peut maintenant s'en approcher, les doigts symboliquement entourés d'une enveloppe de caoutchouc destinée habituellement à de vils usages, sans doute ici

pour éviter des traces qui brouilleraient l'enquête. La lecture chrétienne du roman de M. Rinaldi débouche sur un roman d'amour révélé et purifié par la mort. Il y a une page de ce roman où l'on voit dans la nuit et la brume d'un Paris infernal le Narrateur engagé dans le passage du Désir. Brille une lumière à un entresol. Un homme fait la retape au rez-de-chaussée. "Nous avons une assemblée de prières. Viens, nous te guérirons là où tu as mal". Comme le Narrateur presse le pas, l'homme lui crie : "Toi aussi tu iras en enfer si tu continues". La rue du Désir est-elle impasse ou passage ? Elle conduit à la rue de la Fidélité. Un plan de Paris en fait foi.

Le remords maintient le passé au présent, mais est-on à jamais "bloqué dans le présent", demande le Narrateur ? Ne peut-on "par accident tomber dans la cuve où nos pieds de vendangeurs fouleraient les jours entassés par un vin nouveau" ? Le passé, par le présent, ouvre, chez M. Rinaldi, sur le futur où passé et présent se conjuguent dans la même espérance, celle-ci secrétant le léger sentiment de bonheur dont sont imprégnés tous ses romans. Une certaine lecture des *Jours ne s'en vont pas longtemps* - mais il en est d'autres, et ce roman est peut-être menteur (rappelons-nous la dernière phrase de *La Confession dans les collines* : "Que faire, sinon mentir et jouer devant les étoiles ?") - la lecture chrétienne des *Jours* nous conduit, sous la lumière qui tombe de ces étoiles, menteuses ou non, à faire dans l'œuvre de M. Angelo Rinaldi une vendange assez grisante de vin nouveau.

\*  
\* \*

Ne dirait-on pas que M. Jean-Marie Rouart a un compte à régler avec l'amour ? A vingt ans, il a avoué dans un essai sur le suicide *Ils ont choisi la nuit* qu'il avait failli se tuer pour une femme. Il a raconté dans l'un de ses romans la terrible descente en enfer d'un homme pris dans les griffes d'un "femme de proie". Il y a montré le caractère destructeur de l'amour. L'un des personnages d'*Avant-guerre*, beau et grand roman de formation et d'apprentissage dans lequel M. Rouart a embrassé la destinée de toute une génération oscillant entre les deux pôles de la politique et de l'amour, s'écrie : "L'amour n'a jamais donné à quiconque ni destin ni gloire. Si je veux être autre chose qu'un dilettante, je dois aller jusqu'au bout. Je dois choisir". Les jeunes gens d'*Avant-guerre* ont choisi la politique. "Sans la politique, je me serais tué" avait dit Barrès. En allant *jusqu'au bout* de leur action, beaucoup de ces jeunes gens jetés dans la grande guerre civile du milieu du siècle ont rencontré la mort. Le dernier roman de M. Jean-Marie Rouart a pour titre *Le goût du malheur* (7). Les personnages de ce roman sont nos contemporains ; ils appartiennent à l'après-guerre ; ils vivent dans un monde sans foi ni règle où le seul pôle autour duquel tourne une humanité déboussolée est ce qu'elle appelle l'amour, mais que M. Rouart, en analyste précis et en moraliste sans complaisance, désigne de son vrai nom : le sexe.

Au bout de quoi peuvent donc aller les hommes et les femmes réunis par M. Rouart dans la ronde aveugle de

ce roman à goût de malheur ? Et quel choix de vie peuvent-ils faire quand ils disent qu'ils ne savent même pas ce qu'ils veulent, quand ils sont précipités les uns vers les autres par un *fatum* auquel, pour ne pas en avoir reconnu la figure ni la force, ils sont incapables de résister ? De Venise à Londres et à Paris, ils sont entraînés par M. Rouart sur des chemins où l'*Europe galante* de Paul Morand a basculé dans des ornières de perversité. "Quelle tristesse que la débauche !" écrit M. Rouart. Si les personnages de ce roman ne vont nulle part, les chemins qu'ils suivent et qui s'entrecroisent les ramènent tous au point où ils se sont rencontrés et d'où ils viennent. Ainsi M. Rouart avait-il réuni les personnages d'*Avant-guerre* un certain jour heureux de l'été 1933 sur la terrasse d'une villa du pays basque d'où chacun devait prendre son essor à travers les tumultes et les orages. De même, M. Rouart conduit dans *Le Goût du malheur* à un rendez-vous avec le bonheur, par des itinéraires détournés où ils semblent se disperser, les personnages de cet autre roman de groupe : c'est un château à Uzès où, dans un été "chantant et odorant", le maître des lieux, Edouard de Verres, organise des fêtes amicales. Au milieu de l'une d'elles, apparaît soudain Diane toute rayonnante d'une beauté maléfique, non pas "femme de proie", mais femme, "fatale", victime elle-même de son destin, révoltée, mais dirigée "on ne sait où" par une force incontrôlable, entraînant dans la fange où elle se roule, par une sorte de vengeance, ceux à qui elle ne peut communiquer que le goût du malheur. La foudre est tombée sur le château d'Uzès et, dans le silence qui s'est fait, le fragile bonheur de ces soirées d'été va voler en éclats. Diane et Edouard unissent leurs corps à la faveur d'un bain de minuit. Mais pourront-ils s'aimer ? M. Rouart est obsédé dans son œuvre par le *fiasco* de l'amour au sens stendhalien du terme. Dans ce roman où le sexe règne dans son impuissance et sa solitude, il y a incapacité des hommes et des femmes à vivre et à aimer. L'un de ces personnages, un romancier, celui peut-être que nous avons déjà rencontré dans *Le voleur de jeunesse*, ne vit que dans son œuvre, il n'a des maîtresses que par devoir professionnel. Les autres rêvent d'un *ailleurs* : c'est le désert où ils auraient pu satisfaire leur besoin de pureté, ils ont comme les personnages de Drieu la Rochelle auxquels ils ressemblent une vocation d'officiers d'Afrique, ou bien c'est, dans un château inaccessible, une princesse lointaine (ô Edmond Rostand !), "la femme qui n'a pas de nom". Y a-t-il au moins, pour ces pèlerins d'absolu en goguette, un abri, un appui dans le mariage ? "L'amour ne construit rien, le mariage peut construire quelque chose", écrit M. Rouart. Il n'y a de vrai que "l'amour qui échappe au monde", celui de Julien pour la femme sans nom ou, peut-être, celui de Diane pour Edouard qui n'a jamais *pris corps* et qui la conduit à se donner la mort. Pour la première fois, elle savait, nous dit M. Rouart, ce qu'elle voulait et où elle allait. *Le Goût du malheur* nous renvoie à *Ils ont choisi la nuit*. Diane, elle aussi, aura fait ce choix. Lorsqu'à la fin du roman, Julien et Edouard dispersent ses cendres sur la lagune de Venise, eux dont l'amitié était depuis longtemps éteinte, ils s'étreignent dans le souvenir de la ren-

contre d'Uzès, où Diane a fait sa première apparition. Une amitié retrouvée, sera-ce, dans une vie de corruption et de perdition où tout ce qu'elle touche a été souillé, la B.A. de cette femme porte-malheur ? Dans ce roman où la beauté et la mort ont partie liée, où l'amour charnel est condamné, il n'y a, pour survivre, qu'un peu d'amitié.

En plaçant son livre sous l'invocation de Pascal - "que ceux qui croient trouver le bonheur dans le plaisir des sens, qu'ils s'en saouilent et qu'ils meurent" - M. Jean-Marie Rouart s'est efforcé, une fois de plus, de mettre ordre et clarté là où les passions humaines s'accumulent, dans des paysages de ruines, que de la nuit. Apparaît à un moment dans *Le Goût du malheur* le petit nuage rose que nous avons déjà vu dans *La Femme de proie* "narguer héroïquement les forces victorieuses de l'ombre". Ce petit nuage, demande M. Rouart dans *Le Goût du malheur* dont une fatalité implacable dirige l'action, "sait-il à qui il obéit ?". Cette question, si désespérée qu'elle semble, indique qu'il peut y avoir, cachée derrière la nue, une divinité peut-être bienveillante. L'œuvre de M. Rouart est attente de sa manifestation. Elle est empreinte de toute la tristesse tendre d'un *avent*.

\*  
\* \*

M. Michel Braudeau a écrit dans *Mon ami Pierrot* (8) un "livre de mon père". Il veille cet homme dans son agonie, et c'est le moment où il découvre en lui, dans des papiers de famille, un enfant à béret basque cavalcadant sur son cheval de bois, interrogeant les étoiles, dans toute la splendeur de l'âge métaphysique des *pourquoi?* et des *comment?* Bernanos a dit que c'était au dernier jour l'enfant que nous avons été qui entrerait le premier dans l'éternité. C'est à cet enfant, se levant d'entre les morts, que M. Michel Braudeau, tenant à son chevet le rôle de père, adresse - dans un livre où qui parle ? le père ou le fils ? - un merveilleux signe de reconnaissance.

"Les rendez-vous perdus entre un père et un fils sont innombrables. A qui la faute ? Au fils qui arrive trop tard ? Au père qui l'attendait plus tôt ?". Ce rendez-vous avec son père, M. Michel Braudeau l'a renvoyé après sa mort. Mais, déjà, le père et le fils s'étaient rencontrés dans *Naissance d'une passion* (9), un roman où, dit M. Michel Braudeau, il avait vidé son sac et dans lequel Pierre Braudeau, l'ami Pierrot, tout en faisant remarquer à son fils : "Mais voyons, ce n'est qu'un roman, c'est marqué sur la couverture", s'était reconnu. Ce roman mettait en présence deux cousins, l'un écrivant un livre sur sa jeunesse, sa famille, sa maison, l'autre tenant secrètement un journal où il apportait un démenti au romancier de la famille, mais il était fou. Qui croire ? *Naissance d'une passion*, était-ce une autobiographie truquée ? M. Michel Braudeau "inventait", mais "juste". *Mon ami Pierrot*, autobiographie semble-t-il vraie, porte aussi sur sa couverture "roman".

La lecture de ce "roman", après celle de *Naissance d'une passion*, nous conduit à étudier les rapports de la vérité et du mensonge, "sujet de dissertation increvable

en littérature”, dit M. Braudeau. *Mon ami Pierrot* est dépouillé de tous les fantasmes, de toutes les obsessions, de toutes les perversions dont *Naissance d'une passion*, histoire d'une famille écrite sous un double regard bigle qui ne pouvait que se nier, débordait. Il y a dans *Mon ami Pierrot* un double regard aussi, mais celui du père et du fils se fondant dans une seule vision où le mensonge ne semble pas avoir sa place, mais où la vérité est peut-être cachée. M. Michel Braudeau peint dans son père dont il se rapproche au point de s'identifier à lui, “un homme des lointains”. *Pierrot mon ami* s'enveloppe d'une buée où les lointains s'estompent, où la lumière de Saintonge, la terre natale des Braudeau, rayonne une lumière un peu trouble, un peu tremblée, jetant son voile sur des secrets, s'il y en a. *Pierrot mon ami* est une œuvre délicate, pudique, distillant des plaisirs très raffinés.

\*  
\* \*

M. Philippe Beaussant n'a écrit son roman *Héloïse* (10) que pour faire réponse à la question qu'il pose lui-même : “Etre née à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au temps où Jean-Jacques Rousseau régnait en maître sur les âmes sensibles, avoir été baptisée Héloïse pour mieux ressembler à une héroïne de roman, être amoureuse d'un garçon nommé Jean-Jacques pour la même raison, vivre avec lui dans l'illusion d'un monde doux, bon, beau, aimable, philosophique et pastoral, qu'est-ce que cela donne en messidor an II ?”. Il est arrivé souvent que les Français, qui appartiennent à une nation romanesque, ont confondu la vie et la littérature. L'ont-ils jamais mieux fait qu'à la veille de la Révolution, en cette paisible et charmante fin de siècle où l'esprit croyait pouvoir, dans un état expurgé de toute barbarie et où la réalité n'était que trop bien déguisée, se livrer à des jeux sans danger ? Mais Paul Valéry, présentant dans sa préface aux *Lettres persanes* cet état idyllique, pressentait le retour de la Barbarie. “Emile, disait-il, était à naître”. L'héroïne du roman de M. Philippe Beaussant est élevée à la campagne dans un château dont son père est le régisseur et sa mère, la suivante de la châtelaine, dans l'intimité du fils de la maison qui a reçu, comme elle le prénom d'Héloïse, celui de Jean-Jacques. C'est assez dire qu'Emile est déjà né. M. Beaussant peint dans un style d'élégante églogue un monde de “demi-langueur” où la réalité confine à l'irréalité et où l'on vit dans le roman qu'on lit. Ce roman, c'est la *Nouvelle Héloïse*. Dans ce bréviaire de l'amour, les jeunes pupilles de Rousseau apprennent comment l'on devient amoureux. C'est le temps où l'on veut abattre toutes les barrières entre les hommes, et le pays rêve de se donner une Constitution du Tendre. Jean-Jacques et Héloïse s'égarèrent un soir dans une grange au bord des bois pour ne réapparaître que le lendemain au château. Dans le ciel serein, un coup de tonnerre a éclaté, et l'aimable nue s'est déchirée pour montrer, cernée d'ombres, une autre figure que celle du Romanesque. “Que nous a-t-on appris ? s'exclament les jeunes gens qu'on veut séparer. A aimer. Que nous a-t-on enseigné ? Que tous les hommes sont bons et égaux”. A quoi le châtelain rousseauiste répondra : “S'il n'y a point d'inégalité dans

la nature des hommes, il y a de l'inégalité dans leurs charges et leurs devoirs”. Beau rappel à l'ordre ! En écrivant la *Critique de la Nouvelle Héloïse* et en nous laissant entendre que, dans un pays où la littérature et la vie ont partie liée, les émeutes du cœur entraînent fatalement les subversions où périssent les sociétés. M. Philippe Beaussant a fait mieux qu'écrire un bon roman, il a fait une bonne action.

\*  
\* \*

M. Christian Dedet a écrit sous le titre, *Les Fleurs d'acier du Mikado* (11), une biographie de l'ingénieur général Bertin. “Pourquoi Bertin ?” demande M. Dedet. Feuilletant, à la bibliothèque de l'Ecole des Sciences Politiques, une Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle, il est tombé sur ces lignes : “En 1886, le Français Etienne Bertin réorganise la marine japonaise qui compte, en 1894, 33 grands navires et 22 torpilleurs”. Un choc ! Le désir subit d'en savoir plus et de tirer de l'oubli ce proconsulat mystérieux ! L'auteur du *Secret du Docteur Bougras* et de *La mémoire du fleuve*, deux grands succès de librairie de ces dernières années, est non seulement mémorialiste, historien, mais d'abord romancier. *Le métier d'amant*, où il prend place dans la postérité de Drieu la Rochelle, l'a classé au premier rang de sa génération. Les deux lignes de l'*Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* de Lucien Genet le plongent dans les archives historiques de l'Empire nippon, mais l'entraînent aussi dans une quête de l'imagination sur les traces d'une charmante jeune fille, la propre fille de l'ingénieur général Bertin dont le journal intime s'est ouvert à lui. Toute la vie de société japonaise y est peinte au jour le jour. M. Dedet découvre à travers ces pages jaunies, mais encore parfumées d'une odeur de fleur et de chair fraîche, un monde ancien de samouraïs et de geishas. Il compulse les comptes de l'ingénieur général, mais il écoute battre le cœur de Mademoiselle Bertin. Il note avec soin les progrès du tonnage de la marine japonaise sous l'impulsion d'un ancien élève de l'Ecole Polytechnique, mais il préfère rêver. A quoi rêvent les jeunes filles ? A tout autre chose qu'à des cuirassés de haut bord. *Les fleurs d'acier du Mikado* composent un bouquet que M. Dedet effeuille tendrement. Il écrit un livre d'histoire, mais où l'on s'intéresse peut-être moins au réveil d'un empire qu'à l'éveil d'une sensibilité féminine au pays où le soleil se lève. Chez M. Christian Dedet, c'est toujours le romancier qui s'impose. Il fait revivre, dans le branle-bas des avant-guerres du XX<sup>e</sup> siècle où le Japon s'est forgé une force moderne, une jeune occidentale lancée, sous le couvert d'un à la recherche du Japon perdu”, dans une croisière entre deux siècles et deux civilisations.

Philippe SÉNART

(1) Imprimerie administrative (coll. Actes et écrits).

(2) Plon

(3)(4)(5)(6)(10) Gallimard

(7) Grasset

(8) *Le Seuil* - Cf. *France-Forum*, Janvier-Mars 1986, n° 225-226.

(11) Flammarion

# ÉTRANGETÉ DE L'ART

Interview de Jean ONIMUS

par Henri BOURBON

*Jean Onimus*

**Henri Bourbon** - *Nous avons appris avec plaisir que votre excellent livre, Etrangeté de l'Art, paru en 1992 aux Presses Universitaires, a été couronné par l'Académie Française. Vous savez combien les questions concernant l'art m'intéressent et je voulais depuis longtemps vous interroger sur cet ouvrage passionnant à plusieurs titres. Qu'entendez-vous par étrangeté de l'art ?*

**Jean Onimus** - Je suis, depuis bien des années, en quête de ce que les philosophes appellent la transcendance. Je l'ai cherchée chez les mystiques, dans la poésie, dans les merveilles du cosmos, dans la simple contemplation des plus humbles choses... Cette fois-ci j'ai essayé de dévoiler l'expérience concrète, vivante, d'une sorte de surréalité dans la création artistique. Seul en effet l'être humain éprouve cet étrange instinct, cette irrépressible pulsion à faire apparaître, par la représentation des êtres, une réalité qui les dépasse ou qui les fonde, une sorte d'absolu. Oui, pour moi, *l'art authentique est une fenêtre ouverte sur l'absolu* : il transcende tout ce qu'il représente ; il révèle autre chose.

**H.B.** - *Il me semble qu'on a déjà souvent tenu ce genre de discours.*

**J.O.** - Oui, certes, mais de nos jours il devient plus explicite, plus saisissant : il est en relation avec des besoins essentiels. Le transcendant, pour la plupart (au moins en Occident), n'est guère qu'un concept abstrait, matière première pour philosophes, mot commode mais creux, sans prise sur l'expérience quotidienne : on ne rencontre guère le transcendant ! Or l'art nous jette en présence, au-delà mais à travers les apparences, d'une réalité plus essentielle, concrète (unique), donc inépuisable et cependant aussi durable qu'une idée abstraite, capable même parfois de résister pendant des siècles à l'usure du temps, toujours aussi riche en puissance suggestive, aussi fraîche et mystérieusement vivante.

**H.B.** - *Un exemple concret ?*

**J.O.** - Eh bien ! prenez la Montagne Sainte-Victoire.

Elle est là depuis toujours, protégeant Aix du vent du Nord. Mais avant Cézanne on ne savait pas la contempler. Cézanne nous a révélé la vérité de cet énorme bloc de calcaire blanc sous le ciel bleu ; Sainte-Victoire désormais peut se détacher du temps, résister à l'éphémère, j'oserai dire s'immortaliser, en pénétrant, grâce au peintre, dans le monde sacré des "essences". On peut dire la même chose de la vague de Hokusai, avec le Fuji-Yama dans la perspective de la déferlante, du Sourire de Reims ou de la Victoire de Paonios, instants sublimes saisis pour l'éternité. Cet art-là produit du sacré !

**H.B.** - *Sacré ? Voulez-vous, Jean Onimus, préciser votre pensée.*

**J.O.** - Mais il y a partout un sacré sauvage, jusque dans l'horreur, jusque - même - dans la banalité. Il suffit pour le percevoir de s'ouvrir suffisamment pour l'accueillir, le méditer, le déchiffrer et atteindre ce que j'appelle *l'émerveillement*. Les artistes sont nos intercesseurs : ils nous aident à ressentir ce qui - si nous y étions convenablement préparés - nous serait à tous accessible et pourrait même nous changer la vie. Il y a bien plus, dans ce qui nous environne, que ces apparences qu'on frôle étourdiment : il y a une réalité profonde que l'on nous a appris à ne pas voir - peut-être ce que l'on appelle beauté sans bien savoir de quoi il s'agit.

**H.B.** - *Partout ? Vraiment partout ?*

**J.O.** - Oui, partout.

**H.B.** - *Jusque dans le métro ?*

**J.O.** - Pourquoi pas ? Les gribouillis des "taggers" ont une puissance d'animation. Les Surréalistes allaient à la chasse aux surprises poétiques en parcourant les rues. Ils n'avaient pas tort.

**H.B.** - *Mais ce n'est plus exactement de l'art ? Tout ce qui est animation n'est pas art. Les surprises poétiques découvertes dans les rues par les Surréalistes étaient, me semble-t-il, d'un autre ordre que celles offertes par les*

*“taggers”. Je ne perçois pas personnellement la charge poétique que comporteraient les œuvres des “taggers”, même lorsqu’elles possèdent des qualités décoratives.*

**J.O.** - Ce qu’on appelle “art concret” donne ici beaucoup à réfléchir. Il s’agit tout simplement de mettre les gens en présence de choses banales en les transportant dans une salle d’exposition. Cela suffit ! Une diagonale de feuilles mortes traversant une grande salle vide (Giuseppe Pennone, Collection Panza, au Musée de la Ville de Paris en 1990), une murette de briques en ruine, une charge de poutres déversée telle quelle dans une salle de musée,... Il faut cette salle de musée pour éveiller le regard et faire fonctionner la rêverie : des associations se créent, toute une animation se déclenche autour de l’objet. L’insignifiance même de ce qui vous est mis sous les yeux vous impose une sorte de travail créateur : on s’intéresse à la “matière” d’une ardoise, d’une pierre, on épouse la bizarrerie d’une forme, on se coule dans une fracture de couleur, un éclat de lumière ; un monochrome bleu vous emporte au pays des rêves, un autre, tout rouge, vous brûle (je songe à Richard Long, à Yves Klein, à Rothko...).

**H.B.** - *Mais enfin, où est l’art dans tout cela, où se cache la création artistique, où trouver le génie du créateur dans cette présentation d’objets ordinaires, souvent choisis (voir Rauschenberg) parmi les plus vulgaires ?*

**J.O.** - L’art concret est un point de départ. Il réapprend la contemplation ; il force, il fait éclater les couches d’indifférence. C’est une sorte de propédeutique devenue indispensable. Etant donnés les progrès de la

photographie, la simple représentation du réel (celle qu nous proposent les hyperréalistes) a cessé d’offrir le moindre intérêt. L’hyperréalisme bute sur une impasse ! Les vrais artistes ne se sont jamais contentés de *reproduire* ce qu’ils voyaient. Ils ont toujours imprimé sur les images la marque de leur personnalité ; ils les remplissent de leurs rêves, angoisses, aspirations. Ce qu’ils expriment ainsi ne peut se dire en aucune langue : c’est leur présence au monde tout entière qui s’exprime. L’œuvre est d’autant plus fascinante, plus durable qu’elle transcende ainsi le temps et le lieu, l’anecdote et le décor, afin d’exprimer globalement une certaine expérience humaine existentielle, quelque chose qui a requis, fasciné, enchanté un artiste et que certains s’acharnent à traduire presque désespérément pendant leur vie entière, jusqu’à sacrifier à cette passion tout le reste. La photo contribue à orienter l’art vers ce qui a toujours été pour lui l’essentiel : non pas la reproduction, mais la création d’une réalité où l’artiste se projette, se “réalise”, s’“accomplit” en nous invitant à notre tour à venir rêver avec lui. Dans l’art “minimal” dont je parlais à l’instant, l’artiste nous invite à créer à notre tour. Ce qui déconcerte devant de telles œuvres c’est que l’auteur nous laisse entièrement libres. Dans l’art figuratif traditionnel il faisait les trois-quarts du chemin : il indiquait un “sujet” et il suffisait de se laisser faire pour participer. Maintenant on nous met en présence d’une chose convenablement isolée, éventuellement juchée sur quelque socle, soigneusement éclairée,... A nous de faire le reste.

**H.B.** - *Mais alors, d’œuvre d’art plus question ! C’est un peu facile !*

**J.O.** - Les chefs-d'œuvre ont toujours été des surgissements d'une réalité jusque là masquée. Le pichet de Chardin, cher à Malraux, l'instant célèbre immortalisé par Vermeer sur le port de Delft, la lumière traînant sur un bosquet de Poussin, un morceau d'épiderme célébré par Renoir, que sais-je ?... ce sont partout des réalités révélées, arrachées à l'indifférence, saisies dans leur "essence" fragile. Oui, des "révélation", car l'artiste nous montre du doigt ce que nous ne savions pas voir, c'est-à-dire, en fin de compte, tout ce qui existe. Il fait vraiment surgir l'être.

**H.B.** - *Surgissement de l'être ! C'est là une expression chère à Heidegger...*

**J.O.** - Eh bien, c'est justement pour cela que l'art m'intéresse. En tout temps, et dès l'âge des cavernes, les hommes ont tenté d'exprimer par les images leur émotion en présence de ce qui est, une émotion qui ne se contente pas de rejouer mais qui cherche à mettre en valeur, à pérenniser des "paroxysmes d'être". De nos jours certains artistes, courant à l'essentiel, se contentent de montrer, comptant sur le travail créatif de chaque contemplateur. D'autres, par exemple Matisse, orientent et suggèrent : *La Danse* est avant tout un élan dans une clarté heureuse et chaude : on participe d'emblée ; les détails réalistes alourdiraient une telle exubérance. Suggérer suffit. On ne décrit pas, on met en état de créer. Non plus des "images", mais des opérateurs de rêves qui prolongent le réel et ne s'en servent que comme points de départ. C'est pourquoi l'art actuel nous est si nécessaire dans un environnement de prose étouffante.

**H.B.** - *Ce que vous dites s'applique peut-être à certains aspects extrêmes et discutables de l'art actuel. Mais n'est-ce pas tourner le dos aux chefs-d'œuvre de l'art universel ? Songez à l'Égypte, à la Grèce, à la Renaissance, aux Chinois, aux Impressionnistes...*

**J.O.** - Je n'ai pas été assez clair ! En disant que l'art de tous les temps vise, au-delà de l'objet représenté, je ne sais quelle réalité masquée, plus profonde, bref que l'art a une fonction spécifiquement *métaphysique*, je ne fais que constater une évidence. Mon idée c'est que de nos jours l'accès intellectuel (spéculatif) à la métaphysique s'est encombré d'obstacles : la seule voie qui nous reste (évidente, d'accès facile, concrète c'est-à-dire vivante) c'est celle de l'art, et c'est ce qui explique pourquoi tant de gens sont prêts à faire la queue pendant des heures pour visiter une exposition. Ce qu'ils y trouvent (la possibilité de contempler) les délasse de la prose urbaine et leur rend, un instant, la possibilité d'habiter la terre en véritables êtres humains, c'est-à-dire en poètes. Vous avez cité l'Égypte : permettez-moi d'évoquer le *Horus* d'Edfou, à l'entrée du temple. Il n'y a pas de faucon pareil dans le ciel d'Égypte ! C'est vraiment un dieu. L'artiste n'a gardé de son modèle que les formes essentielles ; il a extrait de la pierre l'idée du faucon (impérieux, noble, puissant) ; il a *infini* cette figure en lui enlevant les banalités du détail : c'est devenu un être sacré. N'est-ce pas Cézanne révélant Sainte-Victoire ? ou encore Michel-Ange donnant à voir, avec sa *Pieta*, l'accable-

ment ? Récemment, à l'entrée de l'exposition Aménophis III, on était accueilli par un énorme bélier et un lion, véritables rochers de porphyre, plus *vrais* qu'aucun bélier ou lion de chair, bêtes sacrées d'une impressionnante majesté. Quel repos, quelle détente pour nos esprits immergés dans l'utile, l'abstrait, le mécanique ! On respire un autre air, des facultés atrophiées entrent en jeu, nous mettent en état d'ouverture et d'accueil pour l'indicible, tout ce flou qui est au plus profond de notre conscience d'être et qu'on appelle l'esprit.

**H.B.** - *Il est difficile de faire la liaison entre votre rectangle d'ardoises de Richard Long ou les monochromes d'Yves Klein et ces pures stylisations de l'art égyptien. Ne s'agit-il pas de tout autre chose ? Bien que je ne conteste évidemment pas que les monochromes d'Yves Klein relèvent de l'art.*

**J.O.** - En profondeur c'est le même parti-pris d'extraire du réel quelque chose que nos regards habitués ne savent pas distinguer. Bien entendu, l'art actuel est en plein désarroi et l'inepte y voisine avec la grandeur. L'art non figuratif juxtapose des gribouillis débiles aux jets nerveux de Mathieu, aux filtres mystiques de Singier ou de Soulages, aux taches joyeuses de Sam Francis, inquiètes et mystérieuses de Léon Zack,... Il y a une énorme production de pauvretés, je vous l'accorde, c'est évident chaque automne à la F.I.A.C. Mais je crois pouvoir dire que le besoin d'art s'impose de plus en plus actuellement dans la société que nous nous construisons, un besoin de reposer nos yeux sur de l'inutile, de l'indéfinissable, de l'absolument différent ; besoin aussi de choses pures chargées de quelque signification spirituelle : l'oiseau ou l'œuf de Brancusi ne le cèdent en rien au faucon d'Edfou, il y a dans les aquarelles de Bazaine, dans les tapisseries de Manessier ou de Lurçat une charge de grandeur et de sacré qui manquent à bien des chefs-d'œuvre de l'art classique. Certes l'art actuel n'est ni reposant ni flatteur, à part peut-être Matisse, peintre exceptionnellement heureux. Dans l'ensemble c'est plutôt un art brisant, cruel, qui cherche à blesser, à faire sursauter, à choquer : j'explique dans mon livre ce que signifie cette agressivité des artistes actuels : ils sont obligés de remonter l'énorme courant de prose qui nous submerge. Ils sont en porte-à-faux comme les poètes : à la barbarie de la raison opératoire ils opposent une barbarie de l'irrationnel : les machines absurdes de Tinguely, les contenus de poubelles sous plastique d'Arman, de vieux sacs à la façon de Tapiès, les déformations corporelles de Francis Bacon... Pour tuer la géométrie on va "hourlouper" des façades à la façon de Dubuffet, peindre des colonnes comme Buren, briser des symétries comme Unterwasser à Vienne,... Ce jeu libre et déréglé, ce happening permanent : voilà le caractère fondamental de l'art actuel, un art tel qu'il n'y en a jamais eu ; aussi fou et gratuit que notre civilisation se veut organisée et planifiée. Aux ordinateurs qui nous commandent nos artistes opposent une démesure orgiaque ; dans notre environnement réglé, répétitif, les galeries d'art ouvrent un espace de fête, un lieu d'enfance, de naïveté ou de "scandale", qui est aussi un refuge contre l'ordre ambiant, coin

de désordre enragé et de joyeuse licence. Elles servent paradoxalement la grande tradition puisqu'elles cherchent à humaniser un monde qui tend à se robotiser.

**H.B.** - *Si ce que vous dites est vrai, comment se fait-il que nous admirions toujours autant les grandes œuvres d'autrefois, ces chefs-d'œuvre qui ont triomphé du Temps, qui ont permis de dire que l'Art est anti-Destin ?*

**J.O.** - Oserais-je dire que nous les comprenons de mieux en mieux ? Nos artistes ne peuvent créer, s'ils sont sincères, que dans le style (ou l'absence de style !) de notre temps présent parce qu'ils expriment ce que nous portons en nous de plus profond. Ils nous reflètent ! Sinon ils ne feraient qu'imiter des styles périmés. Mais leur dénuement, leur spontanéité ou leur audace technique nous ont mieux que jamais montré ce qu'est l'essence de l'art. Non plus les trucs, roublardises, recettes qui ont permis aux "pompiers" de faire rutiler des satins et bouffer des fourrures, non plus, en somme, le "métier", mais (à partir des Impressionnistes et des Fauves) le désir de révéler, sous le voile des apparences, une réalité plus proche de l'expérience intérieure, lourde de rêves, d'angoisses et de désirs obscurs, une réalité enfin tout imprégnée d'humanité dans un environnement de plus en plus inhumain. L'art, c'est l'âme qui s'ajoute à la nature. De nos jours, l'âme s'est presque toute réfugiée dans l'art qui est alors devenu pour nous le chemin vers la transcendance.

**H.B.** - *Je partage votre sentiment : l'art, c'est l'âme qui s'ajoute à la nature. Mais vous parlez dans votre livre de révolte, de rage destructrice et même d'un art suicidaire.*

**J.O.** - Oui, il y a cela ; mais l'art étant devenu un défoulement, un éclatement des contraintes sociales et morales, il y a aussi la célébration, le libre déploiement de l'imaginaire, la découverte d'une réalité inépuisable et vierge : les étendues de sable doré de Piaubert, un simple caillou au pied d'un mur (photos de Hillard), un nœud de ficelle perdu sur un grand panneau tout blanc (Villat),... autant de tentatives pour nous ramener à la simple et naïve contemplation de ce qu'on nous avait appris à négliger. Si nous savions, à l'image des artistes, nous ouvrir au monde, comme la vie serait riche et belle ! Peut-être le paradis dépend-il en grande partie de la façon de réagir aux messages des sens. Ceux-ci dans la vie moderne s'atrophient, ne laissant passer que l'utile.

**H.B.** - *Je remarque que dans vos propos vous avez fait référence à l'abstraction lyrique plutôt qu'à l'abstraction géométrique. Est-ce sans intention particulière que vous n'avez cité ni Kandinsky, ni Mondrian, ni Malevitch ?*

**J.O.** - J'estime que les artistes que vous venez de citer

étaient à la recherche d'une pureté froide et presque inhumaine, tandis que chez les abstraits lyriques ou expressionnistes je sens une présence personnelle et des effusions chaleureuses qui me touchent. Il me semble qu'en ce qui concerne particulièrement Mondrian et Malevitch leurs œuvres conduisent à une impasse.

Pour Kandinsky, dont l'œuvre est faite d'éclairs, de taches, de géométries, de jeux de flammes, on peut considérer que dans son sillage a proliféré le meilleur... et le pire.

Il ne me paraît pas téméraire d'affirmer aujourd'hui que nous sommes encore très loin d'avoir exploré les puissances du non-figuratif. L'art non-figuratif est à la pointe de l'esthétique. Comme Flaubert, il cherche "des fleurs nouvelles, des parfums inconnus, des sensations inédites".

**H.B.** - *Permettez-moi une dernière question. Pour l'époque contemporaine vous avez parlé essentiellement de peinture abstraite ou non figurative. Cela signifie-t-il que vous considérez que la peinture figurative n'a plus d'avenir ?*

**J.O.** - Non ! Pour moi les deux types de création "figuration, abstraction" vont se poursuivre parallèlement car ils correspondent à deux exigences tout à fait différentes et qui peuvent toutes deux conduire à des chefs-d'œuvre. L'une est un désir de représentation personnelle de la nature et du monde. L'autre un besoin d'expression directe de l'être intérieur.

**H.B.** - *Oui, d'ailleurs je rappelle que bien des artistes - et non des moindres - ont satisfait à ces deux exigences. Mais revenons à votre livre, il peut être considéré comme un ardent plaidoyer pour l'art, pour la mission de l'art.*

**J.O.** - Je pense en effet que l'art et la poésie (en profondeur c'est la même chose) sont un indispensable contre-poids aux sévices que nous fait subir la civilisation actuelle.

**H.B.** - *Vous avez d'autres livres en perspective ?*

**J.O.** - Au cours des prochains mois il y a d'abord une étude sur Le Clezio : c'est un témoin majeur de la révolte des jeunes contre l'environnement technique et un inlassable poète des pays et des peuples restés vierges. Et puis il y a un livre de réflexion sur l'essence du religieux. Cela s'intitule *La Béance du Divin*. Le tout doit paraître aux Presses Universitaires. Toujours la quête d'une transcendance qui est pour moi aussi précieuse que l'oxygène.

*"Etrangeté de l'Art" par Jean ONIMUS, Ed. PUF, Coll. "Ecriture".*

L'art se cherche, certains même disent qu'il est mort !... L'art est étrange : ce qui l'inspire vient d'ailleurs. Il est seul désormais à porter l'empreinte d'une transcendance dont les traces s'effacent autour de nous. Loin d'être mort, l'art est en passe de devenir ce qu'il est : le messager de l'Absolu.

J.O.

# LA TRAVIATA AUX CHORÉGIES D'ORANGE

## L'historique et le spectacle

par Jean-Louis DUTRONC

### L'ARGUMENT

#### Acte I

Au cours d'une brillante soirée très parisienne, Alfredo Germont, fils de bonne famille, fait la connaissance de Violetta Valéry, jeune femme très courtisée par tout un demi-monde. Pour remercier ses hôtes, Alfredo entonne un Brindisi tout à la gloire du plaisir éphémère. Tandis que les danseurs se dirigent vers un autre salon, Violetta est prise d'un malaise et Alfredo en profite pour lui avouer son amour auquel elle répond malicieusement. Mais lorsqu'elle se retrouve seule, il lui faut bien s'interroger sur son trouble et reconnaître qu'elle aussi éprouve un sentiment nouveau. Folie ! Ce n'est qu'illusion conclut-elle...

#### Acte II

1<sup>er</sup> tableau. Alfredo et Violetta vivent désormais ensemble à proximité de Paris. Le jeune homme n'en finit pas de s'extasier sur son bonheur, mais le drame est proche. Le père d'Alfredo, Giorgio Germont, vient s'entretenir avec Violetta et lui demande de briser net avec son fils pour ne pas porter ombrage au mariage de sa fille. Long face-à-face particulièrement cruel pour la jeune femme qui finit par céder et accepte d'écrire une lettre de rupture à son amant. Alfredo est accablé et écoute à peine les conseils trop raisonnables de son père.

2<sup>e</sup> tableau. Chez Flora, la fête bat son plein. Les bohémiens, puis les matadors égayent la société réunie. Mais voici Violetta au bras du Baron Douphol. Alfredo est là aussi. Les deux hommes s'affrontent, au jeu d'abord, puis le ton monte. Le duel est pour le lendemain. Autre dispute entre Alfredo et Violetta cette fois, qui dégénère en affront quand le jeune homme, fou de colère et de jalousie, jette au visage de son ex-maîtresse une poignée de billets de banque. Consternation générale et réprobation personnelle de Germont père qui, tout en blâmant son fils, prend peut-être conscience de sa lourde responsabilité.

#### Acte III

Violetta va mourir. Soignée par sa fidèle Annina et le bon Docteur Grenvil, la malheureuse ne se fait plus d'illusion sur son sort. Elle relit une lettre de Giorgio Germont qui a fini par avouer à son fils la vérité. Peut-être viendra-t-il lui demander pardon ? Infiniment lasse, Violetta attend sans grand espoir. Et soudain le bonheur inattendu : Alfredo est là, repentant. Les deux amants réconciliés font des projets d'avenir, loin de Paris. Violetta finit par y croire elle-même ; mais la vérité est plus âpre. Minée par la phtisie, Violetta meurt, régénérée, pardonnant au père et au fils qui l'ont si cruellement blessée...

Jean-Louis Dutronc

### DU ROMAN A L'OPÉRA

Tout un chacun connaît *La Dame aux camélias* d'Alexandre Dumas fils, best-seller des années 1850, mais on ignore parfois que *La Traviata* en est l'adaptation musicale. Violetta Valéry, l'héroïne de l'opéra de Verdi, a bel et bien existé. Elle ne s'appelait pas encore Marguerite Gautier mais Alphonsine Plessis dont le corps repose discrètement dans une allée du cimetière Montmartre. Dumas et bien d'autres (notamment Théophile Gautier et Franz Liszt) l'aimèrent passionnément. A l'époque on ne parlait pas de "filles de joie" mais plus pudiquement de "lorettes". Le roman était paru en 1848 et la pièce que Dumas fils en tira fut créée en 1852 au Théâtre du Vaudeville. Giuseppe Verdi qui séjournait à Paris à cette époque assista à l'une des premières représentations et fut séduit par cette histoire où la noblesse l'emporte sur la trivialité. Tout alors alla très vite. Des cinq actes de la pièce, le librettiste Francesco Maria Piave n'en retint que trois, dont un de deux tableaux. L'affaire se conclut rapidement avec la direction de la Fenice de Venise qui venait justement de commander un opéra à Verdi. Si la création, le 6 mars 1853, se solda par un demi-échec, *La Traviata* devint vite populaire par la suite et s'inséra pour jamais dans la trilogie célèbre des années 1850, voisinant ainsi avec *Rigoletto* et *Le Trouvère*. Selon Piave et Verdi, Marguerite Gautier deviendra alors Violetta Valéry et les Duval père et fils s'appelleront Germont. Pour une raison inconnue la version française d'Edouard Duprez les baptisera d'Orbel. On

s'éloigne décidément du roman et Armand Duval disparaît au bénéfice d'Alfredo (et de Rodolphe dans la traduction de Duprez).

### CEUX ET CELLES QUI ONT MARQUÉ LE SUJET

Sans dédaigner Greta Garbo, héroïne du film de George Cukor, *Le Roman de Marguerite Gautier*, tourné en 1937, sans oublier une Sarah Bernhardt et une Eleanora Duse qui permirent à la pièce d'Alexandre Dumas de triompher un bon moment, on retiendra les noms des plus illustres cantatrices qui marquèrent le rôle de Violetta : Christina Nilsson, Adelina Patti, Nellie Melba, Claudia Muzio, Geraldine Farrar, Amelita Galli-Curci, Lucrezia Bori, Rosa Ponselle, Vina Bovy et, bien sûr, Maria Callas. Ce fut après Norma son rôle le plus célèbre et elle eut la chance de le chanter dans la mise en scène de Luchino Visconti à la Scala de Milan en 1955. On ne peut pour autant effacer le souvenir de Virginia Zeani qui interpréta le rôle plus de cinq cents fois et monta même à Paris en 1958 pour offrir aux habitués de l'Opéra sa Violetta aux côtés d'Alain Vanzo et René Bianco. On retiendra encore les noms de quelques Françaises qui firent les beaux soirs du Palais Garnier, tout particulièrement Fanny Heldy, Solange Delmas, Janine Micheau et surtout Jacqueline Brumaire.

Par la suite, dans les années 70/80, ce sont les productions scéniques qui redonnèrent un second souffle à *La Traviata* : celle de Maurice Béjart à la Monnaie de

Bruxelles en 1973, celle de Jorge Lavelli au Festival d'Aix-en-Provence en 1976, celle de Jean-Pierre Ponnelle à l'Opéra du Rhin en 1980, celle de Jean-Marie Simon au Grand Théâtre de Genève en 1982.

Par ailleurs nombre de chorégraphes traitèrent le sujet à leur manière, et ce, dès 1857. Sous le titre de *Rita Gautier*, un certain Ternanini proposa un premier ballet tombé dans l'oubli. Plus célèbre, John Taras, sur une partition de Schubert, signa un chef-d'œuvre - *Camille* - en 1946. Autre grand chorégraphe, Antony Tudor imagina sa *Dame aux camélias*, créée en 1951 au New York City Ballet. On n'oubliera pas le compositeur Henri Sauguet qui, toujours sous le titre de *La Dame aux camélias*, donna l'occasion à Yvette Chauviré d'aborder un nouveau rôle en 1957 au Deutsche Oper de Berlin et en 1960 à l'Opéra de Paris. Mais le plus renommé de ces ballets reste à coup sûr *Marguerite et Armand* de Frederick Ashton représenté à Londres en 1963 avec deux étoiles prestigieuses, Margot Fonteyn et Rudolf Nureev, dansant sur des pages de Liszt. Plus récemment John Neumeier présenta à son tour sa version de *La Dame aux camélias* à Hambourg.

---

**Roberto Alagna (Alfredo) et Kathleen Cassello (Violetta)**

## LE SPECTACLE A ORANGE

De Verdi, on avait déjà monté devant le fameux Mur Aïda, *Don Carlos*, *la Force du destin*, *Macbeth*, *Nabucco*, *Otello*, *Rigoletto*, *Simon Boccanegra* et *Le Trouvère*. Mais *La Traviata*, qui l'eût osé ? L'ouvrage, essentiellement intimiste, ne se prêtait pas aux dimensions gigantesques du Théâtre Antique (65 mètres de long et 16 mètres de profondeur pour le seul espace scénique). Raymond Duffaut, lui, l'a osé et - ô miracle - tout s'est déroulé sans chahut (on a tendance à siffler à Orange !) et Francesca Zambello, aidée par le décorateur Bruno Schwengl, a réalisé une mise en scène on ne peut plus intelligente. La statue de l'Empereur Auguste est toujours là, certes, mais un peu dans l'ombre, les éclairages se trouvant concentrés sur l'action théâtrale elle-même. Des calèches, un charmant bassin à l'acte II dans lequel Alfredo trempe négligemment sa main, une immense table de jeu permettant aux danseurs de se manifester avant qu'Alfredo et le Baron Douphol ne

s'affrontent aux cartes. Et, pour conclure, la saisie par huissiers des biens de Violetta qui chantera son dernier acte sur quelque siège abandonné. On remonte ainsi aux sources : la vente aux enchères des meubles et bijoux d'Alphonsine Plessis après sa mort. Tout cela mis en valeur par les projecteurs de Guido Levi. Vraiment remarquable cette production ! Faut-il aussi porter aux nues la direction musicale de Michel Plasson ? A vrai dire, non. Généralement à l'aise dans l'opéra français, le chef trébuche dès qu'il aborde Verdi. Ce fut déjà le cas à l'Opéra-Comique lorsqu'il y reprit en 1977 *La Traviata* du Festival d'Aix-en-Provence, et son *Aïda* de 1991 aux Chorégies d'Orange ne laisse pas d'inoubliables souvenirs. Euphémisme ! Ici sa battue manque de précision et de dynamisme. Au moins a-t-il le grand mérite d'adopter la version intégrale avec, au second acte, les cabalettes des Germont père et fils pratiquement toujours coupées. Par contre on a beaucoup aimé la Violetta de Kathleen Cassello. Filiforme, troublante, et de surcroît jolie femme, elle est exactement le personnage décrit par Alexandre Dumas. La voix n'est peut-être pas aussi riche qu'on le souhaiterait, mais la technique pallie cette carence et le chant "passe" toujours bien la fosse d'orchestre. Un soprano émérite qui campe une bonne Violetta sinon une grande Violetta. On sera moins enthousiaste pour évoquer le baryton Paolo Coni, aux moyens rudimentaires et à la ligne de chant si peu verdienne. Quand on pense que le compositeur mettait au-dessus de tout l'air "Di Provenza il mar", ici tout simplement saboté ! Alain Vernhes, auquel on a confié le rôle mineur du Baron lui est supérieur. C'est tout dire ! Le grand vainqueur de la soirée reste sans nul doute le ténor Roberto Alagna. On l'avait déjà applaudi (à tout rompre !) dans Edgardo de *Lucia di Lammermoor*. Son Alfredo est tout aussi passionnant. Son physique de jeune premier ne gâche rien, mais c'est surtout le style élégant, la voix souple et homogène d'une qualité exceptionnelle qui séduisent. Notre ténor vient justement d'enregistrer *La Traviata* pour Sony sous la direction de Riccardo Muti. Discophiles, précipitez-vous sur cette intégrale. Ce sera la quarante-septième du chef-d'œuvre de Verdi ! *Otello* et surtout *Don Carlos* que l'on peut préférer à *La Traviata* n'ont hélas pas connu le même sort !

Concluons par un bref extrait d'une remarquable étude d'André Tubeuf qui, dans "L'Avant-Scène Opéra", analyse subtilement le comportement de Violetta : "Regardons de plus près cette étrange sorte de repentie, cette Madeleine qui aspire à être ange et fête Cendres quand Paris fête Carnaval. Elle ne renaît que pour mourir. C'est donc que son salut n'est pas la santé, mais la régénération. Vériste, Violetta ? Pas du tout. Elle est surnaturelle. En lui faisant sur terre son purgatoire (seul purifie le feu du sacrifice, souffrance consentie et même aimée), Alfredo lui a valu son ciel. Elle le lui revaudra : lui et la vierge qu'il aura rencontrée ; elle veillera sur eux au sein des Anges. La dévoyée a une mort édifiante, comme Sainte Thais".

Jean-Louis DUTRONC

# DISQUES

par Marc DARMON

## **Claudio ARRAU : les derniers enregistrements**

**Schubert, Debussy, Bach**

4 CD Philips 434-101-2, 434-626-2, 434-904-2.

Le grand pianiste d'origine chilienne Claudio Arrau est décédé en juin 1991. Philips édite ses derniers enregistrements (1990-1991) dans une luxueuse collection. Ils sont consacrés à Schubert (sonates, impromptus), Debussy (Suite Bergamasque...) et Bach (Partitas). Interrompues par le décès du pianiste, ces dernières sessions présentent souvent, de façon assez émouvante, des ensembles incomplets : il manque notamment les Partitas de Bach n° 4 et 6, deux morceaux de la suite *Pour le piano* de Debussy, un opus entier des impromptus de Schubert.

Ce qui caractérisait les enregistrements d'Arrau des années 1980-1990 (Beethoven, Mozart, Liszt, Chopin), à savoir la beauté du son et la profondeur du jeu pianistique, est ici porté à son extrême.

Le son de Claudio Arrau est probablement le plus reconnaissable parmi celui des pianistes contemporains. Sur un piano très riche en harmoniques du son fondamental, Arrau parvient à créer une très large palette de nuances qui magnifie le son lui-même. Parfaitement recréé au disque par les ingénieurs de Philips depuis plus de vingt ans, ce son est restitué dans ces derniers enregistrements de façon proprement inouïe. Il s'agit peut-être des plus belles prises de son de piano qui aient jamais été réalisées.

Depuis dix ans, le jeu d'Arrau s'était radicalisé dans la profondeur et l'intériorité, ce qui pourrait être pris pour lourdeur et pesanteur si ce n'était accompagné d'une musicalité hors du commun. Dans ces dernières sessions, cette caractéristique est encore plus apparente et des passages originellement légers (certains impromptus de Schubert, danses des Partitas de Bach) acquièrent une tension hors du commun.

C'est pourquoi ces disques ne pourront jamais être considérés comme des références pour les œuvres en question, mais ils sont pourtant parmi les plus beaux disques de piano de ces dernières années.

## **Edouard GRIEG : Œuvres orchestrales, mélodies, œuvres chorales**

Anne-Sofie von Otter, Barbara Bonney...

Orchestre Symphonique de Göteborg, Neeme Jarvi  
Deutsche Grammophon (Edition Anniversaire Edouard Grieg)

Pour célébrer les 150 ans de la naissance d'Edouard Grieg (1843-1907), Deutsche Grammophon édite une

anthologie très complète d'œuvres du compositeur norvégien. Les enregistrements numériques sont tous de bonne qualité.

Les œuvres orchestrales et chorales, parfaitement dirigées par Neeme Jarvi, constituent la plus grande part de cette anthologie. À côté des œuvres les plus célèbres (*Peer Gynt* - DG 437-523), *Concerto* pour piano, *Suite "Holberg"* (DG 437-520-2), on découvre des morceaux magnifiques et de première importance : la *Symphonie* en do mineur, le poème symphonique *Automne op. 11* (DG 427-321-2), *Bergliot* (DG 437-519-2)).

Les 24 mélodies sélectionnées dans le CD DG 437-521 sont parmi les plus connues de Grieg (*Un cygne, Le printemps, Du Monte Pincio...*). Grieg considérait lui-même que cette part de sa production musicale était très originale et importante. C'est ce que l'on ressent à l'écoute de l'interprétation d'Anne-Sofie von Otter, qui renouvelle sa réussite des mélodies de Sibelius qu'elle avait enregistrées chez BIS il y a quelques années.

### *Nous avons noté également :*

#### **Serge Rachmaninov : L'œuvre intégrale pour piano**

Ruth LAREDO, 5 CD Sony SMK 48468 à 48472

Moins connues que les concertos pour piano, les œuvres pour piano de Rachmaninov sont magnifiques. Cet ensemble est dominé par les 23 préludes, les 2 sonates, les 2 albums d'études-tableaux et les variations sur des thèmes de Chopin et Corelli. Ruth Laredo a enregistré cette somme de 1975 à 1980. C'est sans doute la meilleure intégrale actuelle, même si on peut préférer pour certaines œuvres isolément Horowitz (EMI, Sony...), Weissenberg (DG) ou Rachmaninov lui-même (DECCA)...

#### **Henri Duparc : Les 17 mélodies**

Martine Mahé, Vincent le Texier, Noël Lee, 1 CD Pierre Verany PV 793061

Les 17 mélodies de Duparc comptent parmi les meilleures mélodies françaises, au côté des chefs-d'œuvre de Berlioz, Fauré, Debussy et Ravel. Elles sont composées sur des textes de Baudelaire, François Coppée, Goethe, Théophile Gautier... Les voici réunies dans ce beau disque, interprétées ici par deux chanteurs français à la prononciation irréprochable et par le grand pianiste Noël Lee.

#### **Dmitri Chostakovich : Les 2 concertos pour violoncelle**

I Monighetti, Orchestre Radio-Symphonique de Prague, direction V. Valek

1 CD Chant du Monde LDC 2781099

Ces 2 concertos pour violoncelles, dédiés à M. Rostropovitch, sont joués ici par un de ses anciens élèves, spécialiste de la musique du XX<sup>e</sup> siècle. Ces œuvres sont plus abordables que beaucoup d'autres de la même époque, et elles sont parfaitement interprétées. La prise de son est remarquable.

# notes de Lecture

## ● Mémoires de l'entreprise de Michel Drancourt

La crise économique, plus que jamais, est au cœur du débat politique et le chômage sera sans doute, dans les prochaines campagnes électorales, comme, il y a un peu plus de douze ans lors de l'affrontement François Mitterrand - Valéry Giscard d'Estaing, au centre de la polémique. Constatation plus importante encore, les mutations économiques de la seconde moitié du siècle ont été si rapides et si profondes, en France, en Europe, dans le monde - et le mouvement va plutôt s'accélération et s'amplifiant - que responsables et simples citoyens ont beaucoup de mal à comprendre et à s'adapter, et vivent ces bouleversements dans un grand sentiment d'inconfort, avec tous les risques de réactions irrationnelles ou d'explosion inhérents à cet état de tension. D'où la difficulté de débattre en France, la tête froide, du GATT, de l'immigration, d'une organisation plus efficace de la formation professionnelle, de réforme de la protection sociale...

L'intérêt et l'originalité du livre de Michel Drancourt sont précisément de nous faire vivre "de l'intérieur" ces changements, puisque, du début des années 50 jusqu'à aujourd'hui, l'auteur a occupé, dans le secteur privé, des postes d'observation privilégiés : journaliste à "Entreprise" dès sa création, il en sera plus tard le directeur, chroniqueur à la télévision, directeur général de la Télé-mécanique, conseiller du président de Thomson, enfin, pendant 17 ans, délégué général de l'Institut de l'entre-

prise. Seule exception (hormis la période où il siégea au Conseil économique et social) - les trois années passées dans le secteur public au début de la décennie 1970 en qualité de commissaire à l'industrialisation de la Lorraine (encore s'agissait-il d'une mission à la charnière, à "l'interface" dirait-on aujourd'hui, des secteurs public et privé, du politique et de l'économique).

Autant d'occasions d'expériences, d'enquêtes, de rencontres, de voyages qui permettent à l'auteur de dresser un tableau très vivant de quarante années foisonnantes. Il fait allusion bien sûr, brièvement et en fond de décor, aux grands événements et querelles politiques de l'époque, et laisse entrevoir, quand cela est nécessaire, le rôle des Charles de Gaulle, Raymond Barre, François Mitterrand et autres. Mais l'essentiel - pour le plus grand bénéfice du lecteur, à vrai dire peu habitué à se voir ouvrir l'accès à ce type d'information - est consacré aux hommes qui ont compté dans la sphère économique (chefs d'entreprises, responsables d'organisations professionnelles, "penseurs" de l'entreprise et du système économique en France et à l'étranger), à l'histoire des entreprises, à l'évolution de leur organisation, de leur management, à leur mondialisation, aux grands débats d'idées sur le système économique et, pour une fois, non sur ce que les politiques attendent des responsables économiques, mais sur ce que le secteur privé attend du secteur public.

Ainsi, ce livre complète et enrichit l'histoire traditionnelle. A traits précis et rapides, non exempts parfois d'une pointe d'ironie qui trahissent la "patte" du journaliste professionnel, sont campés le portrait et l'œuvre d'hommes généralement absents des manuels classiques pour n'avoir été ni ministres ni hauts fonctionnaires, mais qui ont contribué, dans leur sphère d'activité, au moins autant que d'autres, à "faire" la France moderne : Louis Armand, Marcel Demonque, Roger Martin, Jean-Louis Beffa, et des dizaines d'autres qui se sont illustrés dans l'industrie, le commerce, la publicité, sont évoqués, quelques-uns avec admiration. Un seul regret : l'absence d'un index des noms qui faciliterait l'exploitation de cette mine d'informations précieuses.

Du même coup sont résumées les origines et l'histoire récente de nos plus grandes entreprises, décortiqués avec clarté les enjeux et les conflits qui l'ont marquée, ainsi que les synergies ou les heurts avec les ambitions et les plans des gouvernements.

Précieuses également, parce que rassemblées et puisées à bonne source par quelqu'un du sérail, les informations données sur les lieux (symposiums de Marbella, Plan, Centre de recherche et d'études des chefs d'entreprise - C.R.C. -, enfin, à partir de 1975, Institut de l'entreprise...) et les contenus des réflexions menées de concert par acteurs ou penseurs du secteur privé, responsables (politiques ou administratifs) du secteur public, intellectuels (Gaston Berger,...) - ou sur les soubresauts et conflits internes aux organisations professionnelles patronales (sur lesquels le livre d'Yvon Chotard, "Les patrons et le patronat", avait déjà apporté quelques lueurs - Voir France-Forum n° 242-243 de janvier-mars 1988).

Au lecteur de découvrir l'abondance et la richesse, trop souvent insoupçonnées, des travaux et recherches conduits en ces lieux et institutions de rencontres, l'effervescence intellectuelle dont ils ont été le théâtre - en contact suivi avec les expériences et innovations menées dans les entreprises en France, aux Etats-Unis, au Japon (cf. Michel Drancourt - L'économie volontaire : l'exemple du Japon - dont France-Forum a rendu compte dans son n° 256-257 d'octobre-décembre 1989)... L'évolution des mentalités et des stratégies du monde patronal au cours de ces quarante années, l'analyse des courants fort divers qui, se mêlant ou s'opposant, les ont façonnées, ouvrent à l'histoire les portes d'un domaine prometteur, mais jusqu'ici peu défriché.

Ainsi l'auteur nous fait connaître les débats qui s'y déroulèrent sur la politique industrielle ou l'Europe, les progrès du libéralisme économique dans les esprits, longtemps contrariés, non seulement aux temps où le marxisme affichait insolemment sa domination intellectuelle, mais de manière plus durable par la tradition profondément enracinée du colbertisme, par l'influence des patrons chrétiens "nettement plus grande sur leur milieu que les chrétiens en général dans la société" (p. 291), le développement des préoccupations du social, "interne" (au sein de l'entreprise) d'abord, puis,

plus récemment, "externe" (environnement, entreprise "citoyenne",...).

L'examen des rapports à établir entre l'Etat et l'activité économique tient, personne n'en sera surpris, une grande place dans ce livre. Michel Drancourt réagit à cet égard en homme du secteur privé. L'agace évidemment la condescendance des politiques qui ont toujours plus ou moins tendance à considérer l'économique de haut. Valéry Giscard d'Estaing, à l'époque où il venait de refuser la présidence de Schneider, lui confiait "Il n'est de métier que celui de roi" (p. 121). Quant à Michel Debré, alors ministre des finances, il affirmait en 1966 : "L'expansion économique est devenue une responsabilité fondamentale de l'Etat" (p. 180) au même titre que la police, la diplomatie, la défense,... et qu'en conséquence, il appartenait à la puissance publique de l'encadrer. Or Michel Drancourt voit dans la haute administration française ("la plus brillante du monde, d'où, par certains côtés, la plus dangereuse" - p. 139) un obstacle à la création de nouveaux modes d'organisation et l'Institut de l'Entreprise n'a pas hésité à se poser à son tour en donneur de leçons en faisant connaître sa conception de la nécessaire réforme de l'Etat (Yves Cannac et autres - Pour un Etat moderne - Ed. Plon "Commentaire" 1992).

Ce qui n'empêche pas l'auteur de reconnaître objectivement que, dans les années 1950, "il fallut toute l'énergie des services du Plan, avec Jean Ripert, et du ministère de l'industrie" pour imposer une nécessaire modernisation aux patrons de la sidérurgie. Et de rendre justice à l'action, par exemple, d'un Georges Pompidou (en faveur de l'industrialisation), d'un Jacques Chaban-Delmas et d'un Jacques Delors (pour la formation continue) - déplorant au passage la querelle Pompidou-Chaban - ou d'un Christian Beullac à l'Education nationale (Louis Armand et André Grandpierre avaient, dans le fameux rapport Rueff-Armand de 1960, dénoncé la faiblesse d'un enseignement qui ne préparait pas à la vie réelle).

Il y eut certes l'aberration des premières mesures prises par les socialistes en 1981. Assez rapidement corrigées car, comme le faisait finement remarquer Georges Liébert dans un article de 1984, cité p. 312 : "La gauche en fait était morte intellectuellement lorsqu'elle parvint au pouvoir : simplement les faire-part n'étaient pas encore arrivés en province".

Le libéralisme économique a-t-il pour autant définitivement gagné ? Michel Drancourt conclut avec mesure : "Au total, puisqu'un bilan conduit à un solde positif ou négatif, je choisis le côté positif. Mais avec plus de préoccupation et d'inquiétude que lorsque je militais pour la promotion de l'entreprise dans un pays qui n'y croyait pas" (p. 360).

Jean AUBRY

Michel DRANCOURT "Mémoires de l'entreprise". Ed. Robert Laffont - coll. "Notre époque".

## ● The Knight Monks of Vichy France. Uriage 1940-1945. de John Hellman

Hellman, déjà apprécié pour sa très objective histoire de la revue *Esprit* (1), vient de publier un important ouvrage sur l'Ecole de Cadres d'Uriage. Cette école, fondée en 1940 par le gouvernement du Maréchal Pétain pour former les instructeurs des Chantiers de la Jeunesse, est devenue très vite un centre de formation supérieure destiné aux élèves des grandes écoles, sous la direction d'un jeune officier de cavalerie, Dunoyer de Segonzac. En choisissant ce sujet (qui se révèle, à la lecture, dramatique, voire tragique) l'auteur se situait d'emblée au cœur de la Révolution Nationale vichyssoise : rien de plus ambigu, de plus embarrassant pour la mémoire française, de plus difficile à exposer sans arrière-pensée ni dérapage... Sur cette institution inclassable, énigmatique, les témoignages pullulent, depuis le réquisitoire de Bernard-Henri Lévy (2) jusqu'à l'énorme thèse de 1250 pages de Bernard Comte (1987), parue en modèle réduit chez Fayard en 1991 : *"Une Utopie combattante"*. Livres partisans, l'un hostile, l'autre lénifiant. Hellman a tout lu, connaît tous les témoignages, a eu accès aux archives déposées à Grenoble, s'est livré à une enquête personnelle et dresse un exact tableau de la réalité telle qu'elle fut, à la fois admirable, impitoyable, inacceptable. C'est ce qui rend ce livre si impressionnant : comment juger ? L'Histoire, dès qu'on la connaît d'assez près, est toujours plus complexe qu'on ne pensait, surtout celle-là dont l'esprit partisan s'est emparé. Oui, on a vécu à Uriage un rêve (naïf ?) de régénération par les vertus anciennes de l'honneur, par un renouveau de vie spirituelle, par l'entraînement au courage physique, par le mépris de l'argent et de tout ce qu'il suscite, par une chaude volonté de fraternité impliquant le dépassement de la lutte des classes, par un généreux refus de l'esprit "bourgeois", par un enracinement dans les traditions de la vieille chevalerie. L'école fonctionnait dans l'ascèse et la ferveur, comme un monastère laïque, dans un cadre romantique structuré par une discipline toute militaire, imprégnée d'une atmosphère fortement religieuse. Un idéal certes ! et très enthousiasmant... Mais un idéal rétrograde, en quête d'un "nouveau Moyen Age", où le meilleur venait se mêler sournoisement au moins bon et risquait de déclencher le pire. Le catholicisme maurrassien, qui n'a cessé de travailler une certaine élite française, a pu alors développer ses virus : on est résolument anticommuniste, antimarxiste (le matérialisme est honni), on n'aime pas les juifs (mais on condamnera les rafles), on méprise la molle démocratie parlementaire (la III<sup>e</sup> République), on est fasciné par la vertu de force (on reproche au christianisme - d'origine levantine ! - d'avoir dévirilisé l'homme), on est franchement misogyne et l'on songe à fonder un Ordre de chevalerie (pureté, austérité, dévouement, obéissance). Sur ce sujet délicat Etienne Borne, dont on sait qu'il fut un résistant, donna en 1941, à l'Ecole d'Uriage, une conférence intitulée *l'Héroïsme chrétien* où sont opposées et

comparées la moralité évangélique et la moralité héroïque (cf. revue *Rencontres*, n° 3). Mais, dans cet étrange château Bayard, l'héroïsme le plus noble et les plus hautes vertus évangéliques sont sans cesse - et désespérément - mélangés aux étroites ringardes d'une mentalité réactionnaire et aux pires tentations du fascisme. Uriage se situe sur une vertigineuse ligne de crête, condamné d'un côté par les "nazis français" (la Milice, qui occupera le château après la fermeture par Vichy de l'Ecole en fin 1942), de l'autre par la Résistance (de Gaulle ne pardonnera jamais à Segonzac d'avoir fait "quelque chose de bien" sous le régime de Vichy). Emouvant le désarroi, après 1942, de cette élite de chefs et d'intellectuels de haut vol qui avaient, deux années durant, nourri sans la moindre arrière-pensée le grand rêve d'un ordre nouveau pour le XX<sup>e</sup> siècle sous la direction attentive de Hubert Beuve-Méry. Celui-ci, en 1943, reconnaîtra enfin l'évidence : "la libération du territoire français est la condition sine qua non pour toute révolution nationale".

Tragique histoire, qui donne à réfléchir : tant d'énergie, tant de générosité dépensées en vain, voire pour le pire ; tant de philosophes, d'économistes, de sociologues... (une partie de l'intelligentsia française) invités à Uriage et finalement piégés, tant d'idéalisme trompé, tant d'idées-forces vouées à faire long feu, tant d'enthousiasme qui ne servira qu'à nourrir les préventions d'un Zeev Sternhell (3) sur un congénital fascisme français... Quand on commence à être obsédé par "l'esprit fasciste" on le découvre partout. Il est pourtant clair que le "totalitarisme" d'Uriage n'avait rien de fasciste. Les Occupants ont toujours considéré l'Ecole de Cadres d'Uriage comme un centre de rêveurs bavards, à l'esprit tendre et même un peu mou : des enfants de chœurs ou des scouts, dont le style de vie était à des années-lumière de la réalité contemporaine... En fait, les anciens d'Uriage ont tous combattu l'Occupant et plusieurs ont été tués dans la lutte contre le nazisme. Beaucoup d'entre eux ont ensuite servi dans la haute administration de la IV<sup>e</sup> République et... le directeur des études, l'infatigable et fidèle Beuve-Méry, était appelé à la libération par de Gaulle à diriger *le Monde*. Le livre de John Hellman n'est pas traduit en français. Le sera-t-il ? Ce serait souhaitable.

Jean ONIMUS

John HELLMAN *The Knight Monks of Vichy France. Uriage. 1940-1945. Un vol. illustré de IX - 326 p. 15 x 23 cm. Ed. Mc Gill - Queen's Univ. Press. Montréal, 1993.*

(1) Emmanuel Mounier and the New Catholic Left, *Univ. of Toronto Press, 1981.*

(2) *L'Idéologie française, 1981.*

(3) *Ni droite ni gauche. L'Idéologie française. Seuil, 1983.*

## ● Trames historiques

Le roman historique est un genre bien établi qui connaît le succès. L'historien s'y risque toujours avec une crainte justifiée, celle de perdre son crédit d'homme de la vérité du passé. S'il garde trop souci du détail exact, de la fidélité au modèle, il délivre une œuvre pesante, qui n'est tout de même plus un témoignage authentique mais qui n'a pas acquis la légèreté de la fiction. Dans le genre, l'équilibre est difficile. Aussi je veux saluer deux œuvres, qui sont des sortes de nouvelles historiques, fort différentes l'une de l'autre, mais, chacune à sa manière, agréables et réussies.

### L'odyssée de la staurothèque ou le tour d'Europe d'un Paléologue

Pascal Dayez-Burgeon dans la collection "histoires d'Histoire" nous raconte l'odyssée de Constantin Paléologue à la recherche de *La relique impériale* (Hatier, 206 pages, 1990), perdue au grand dam de l'impératrice Irène. C'est la réplique à l'avance de l'histoire des ferrets de diamants d'Anne d'Autriche imprudemment confiés à Buckingham et que d'Artagnan va récupérer malgré les intrigues de Milady et les embûches du Cardinal. Irène a donné la relique de la vraie Croix "dans un moment de désespoir et d'égarement à Pierre de France qu'elle croyait aimer". Constantin est chargé par sa dame, Constance Dalassène, la confidente d'Irène, d'aller récupérer la relique dans le lointain royaume de France !

Ce récit de voyage d'un Byzantin raffiné à la rude cour des chevaliers est ponctué d'éléments cocasses et drôles comme la polémique entre le redoutable saint Bernard et le subtil Patrice ! Constantin ramènera "les saints fragments" et confondra les vrais coupables, le Sebastocrator Andronic et ses complices !

Une intrigue vive, bien menée, retentissant des échos sonores de ces titres byzantins, aussi éclatants que des

cymbales, depuis le sacellaire et l'archonte, en passant par le curopalate et le logothète, jusqu'au Grand Domes-tique, Michel Paléologue, dont notre Constantin était l'aïeul, et qui devint Basileus en 1261. Voici donc un bel exercice qui se lit agréablement, à moins que l'on ne déteste fondamentalement les Grecs et leurs travers ! *Timeo Danaos...*

### Le Chinois de Charenton

Drôle d'histoire, aussi, que celle de ce Jean Hou, que nous raconte Jonathan D. Spence dans *le Chinois de Charenton* (Plon, 1990, 220 pages, 150 F) ! Ce veuf, catéchiste de Canton, a été amené à Paris par le R. Père Jean-François Fouquet de la Compagnie de Jésus, pour lui servir de secrétaire. Mais le Chinois quadragénaire ne remplit pas son office. Il s'acclimate mal à Paris, se livre à des excentricités publiques et son protecteur est obligé de le faire enfermer à Charenton, chez les fous. Hou s'y trouvera très malheureux et on le comprend ! Finalement, le Lieutenant de police, saisi, le fera libérer et renvoyer dans ses foyers par le premier bateau en partance pour la Chine. Rentré à Canton, Hou se dépêche de réclamer à la Compagnie de Jésus le remboursement de ses honoraires impayés et vivra dans son village en racontant son tragique voyage à ses petits enfants ! *Heureux qui comme Ulysse...*

Sur fond de querelle des rites, nourri par une très bonne documentation d'archives, cet extraordinaire récit montre bien la difficulté d'être Chinois à Paris au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, à peu près au temps des *Lettres Persanes*. Mais avec la différence que notre Persan n'a pas été mis à l'asile, mais reçu à la Cour avec les honneurs dus à son rang. De la difficulté d'être Chinois... à Paris... et même ailleurs... hier... comme aujourd'hui !

Jean CHÉLINI

### Hommage à Joseph Rován

Le Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, Helmut Kohl, a tenu, le 20 septembre 1993, à rendre personnellement, dans les locaux de l'Ambassade d'Allemagne à Paris, un hommage exceptionnel à notre ami Joseph Rován, Professeur émérite à la Sorbonne, Président du Bureau International de Liaison et de Documentation (B.I.L.D.), à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire. Nos lecteurs se souviennent de l'intervention de ce dernier au Club France-Forum de Paris, le 14 novembre 1989, tout de suite après la chute du mur de Berlin (le texte en a été publié dans notre numéro 258-259 de janvier-mars 1990 sous le titre "Unification des Allemagne et Avenir Européen"). Notre revue s'associe à cet hommage, justifié par une carrière hors du commun : né Allemand à Munich, Joseph Rován se réfugie en France avec sa famille dès l'avènement de Hitler ; résistant français, il est torturé par la Gestapo et déporté à Dachau, avant de devenir l'apôtre infatigable de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne.